

L'Action

NATIONALE

Volume LXXXV, numéro 5, mai 1995



L'espérance

Champ d'action

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

Liberté d'expression

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

Rédaction

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis, sans entente préalable, peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans «*l'index des périodiques canadiens*», depuis 1948, dans «*Périodex*» depuis 1984 et dans «*Repère*» publié par SDM inc. et la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans l'Action nationale sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Abonnement - 10 numéros

Québec, Canada	35 \$
France	240 FRF
Autres pays	50 \$
Étudiant	20 \$
Soutien	75 \$ et plus

ISSN-0001-7469-ISBN-2-89070

Dépôt légal: Bibliothèque nationale

Périodicité: 10 numéros par an

L'Action NATIONALE

1259, rue Berri, bur. 320, Montréal, H2L 4C7

Tél.: (514) 845-8533 - Télécopieur: (514) 923-5755

L'Action NATIONALE

Directeur

Rosaire Morin

Secrétaire

Marie-Laure Prunier

Abonnement

Louise Plouffe

Analyse sociale

Michel Rioux

Comptes rendus

Denis Monière

Entrevues

Jean-Pierre Bonhomme

Éducation

Jean-Claude Tardif

Comité de rédaction

Louise Dumas

Lucia Ferretti

Robert Laplante

Marcel Landry

Denis Monière

Michel Rioux

Comité de lecture

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Colette Lanthier

Pierre Noreau

Christiane Pelchat

Paul-Émile Roy

Janine Thériault

Gérard Turcotte

Prix André-Laurendeau

Membres du jury:

Jules Bélanger

Lucia Ferretti

Collette Lanthier

TABLE DES MATIÈRES

Volume LXXXV, numéro 5, mai 1995

- 709 ▶ **L'espérance**
Rosaire MORIN
-
- 711 ▶ **Déclaration de souveraineté**
CEQ
-
- 714 ▶ **La déclaration de souveraineté**
Pierre Graveline
-
- 734 ▶ **La question référendaire**
Jean-Louis BOURQUE
-
- 757 ▶ **Québec, un peuple sans histoires**
Danielle CYR
-
- 767 ▶ **Statu quo ou souveraineté**
Edmond ORBAN
-
- 774 ▶ **Qu'en est-il des écrivaines,
des écrivains?**
Louis GAUTHIER
-
- 780 ▶ **Portrait du livre québécois**
Michel GAY
-
- 788 ▶ **La technique à Laporte**
Louis CORNELIER
-
- 792 ▶ **Le français à l'Université de Montréal**
Michel MOISAN
-
- 797 ▶ **L'organisation du travail**
Nicole DE SÈVE
-

Loi sur les jeunes contrevenants	► 809
<i>Benoît TREMBLAY</i>	
Mondialisation et PME	► 820
<i>Pierre-André JULIEN</i> <i>et Claire BOMBARDIER</i>	
À travers l'actualité	► 834
<i>Rosaire MORIN</i>	
Comptes rendus:	
«Le Québec me tue» d'Hélène Jutras	► 848
<i>par Pierre DE BELLEFEUILLE</i>	
«Le triomphe de l'ignorance» d'André de Leyssac	► 850
<i>par Paul-Émile ROY</i>	
Livres et revues reçues	► 853
Nos annonceurs	► 857

ÉDITORIAL

L'espoir

Dans l'histoire d'une nation, des moments décisifs se présentent. Une nation qui veut se libérer doit choisir. L'automne sera déterminant. Les Québécoises et les Québécois devront décider de leur avenir politique. Québec sera-t-il une province ou un pays? C'est le choix.

La province sera limitée, enchaînée, encadrée. Colonie du Canada anglais, minoritaire à perpétuité, la «belle province» sera assujettie aux normes, aux législations et aux volontés d'un gouvernement fédéral unitaire. La «belle province» deviendra une grande municipalité bilingue.

Le pays offre un horizon illimité. L'indépendance sera l'étincelle qui produira le second souffle de vie. Possédant les leviers du développement, la nation québécoise retrouvera une énergie nouvelle, une créativité rajeunie, un pouvoir de décision intégral. Avec l'indépendance, les Québécoises et les Québécois choisissent le pain et le beurre. La qualité et la quantité ne seront déterminées que par nous, et non pas imposées à partir du plus petit dénominateur établi à l'échelle canadienne. Notre réussite dépendra alors de nos tables de travail et de notre détermination comme peuple à développer nos ressources humaines, à inventer des recettes de gestion efficaces et à développer une cohésion sociale enracinée dans la fierté d'être.

Un pays à portée de main

Dans quelques mois, le peuple québécois choisira le régime politique de l'avenir. Les Québécoises et les Québécois ont besoin d'une information précise, exacte. L'Action nationale répond à cette exigence.

En décembre dernier, nous avons publié un document de 600 pages qui en est à sa troisième édition. Le dossier examine la situation du Québec dans l'état fédéral et il explore la voie de l'indépendance. L'ouvrage est une plaidoirie pour la liberté.

L'histoire de la Confédération est racontée. La mécontente histoire entre Anglophones et Francophones subsiste toujours. La majorité anglo-saxonne n'a pas respecté l'esprit et la lettre de la constitution.

Cent abus de pouvoir sont démontrés. Les valeurs fondamentales du peuple québécois et de la nation canadienne-française sont menacées. Des différences incontournables rendent impossible toute entente. Depuis quarante ans, le Canada anglais a refusé toutes les revendications du Québec, même les demandes minimales de Meech. Il serait illusoire de rêver à une «dernière chance» ou à une «superstructure».

La troisième édition, révisée et publiée à 5 000 exemplaires, sera peut-être recensée par l'un des 84 journalistes qui reçoivent la revue depuis trois ans. Seules les publications de L'Agora et de Relations ont mentionné la parution du document. La consigne du silence n'a toutefois pas empêché 8 000 Québécoises et Québécois de se procurer et de lire avec intérêt ce numéro spécial de L'Action nationale.

Prends ton pays en main

La revue a aussi publié l'argumentaire «Prends ton pays en main». Trois éditions ont été publiées pour un tirage de 25 000 exemplaires. Une quatrième édition sera produite.

En sa première partie, la brochure présente les raisons de quitter la Confédération. Sous la forme de questions et de réponses, les griefs sont exposés: ingérence en éducation, culture, langue, communication, sécurité sociale, formation professionnelle, droits individuels et développement régional. L'incapacité du fédéralisme canadien à répondre aux attentes du Québec est démontrée de façon évidente.

L'opuscule de 24 pages souligne ensuite la progression du mouvement souverainiste à travers le monde. Il explique les différences incontournables qui empêchent les Anglophones et les Francophones de vivre dans la même maison. Il examine les questions du destin, du niveau de vie, de l'union économique et des relations internationales. Il analyse enfin le potentiel de la réussite. La conclusion: l'indépendance est «faisable et viable».

Conclusion

À ces deux initiatives, la revue ajoutera une opération de vulgarisation qui n'a pas encore été réalisée au Québec. La stratégie la plus élémentaire nous impose une discrétion absolue. À la fin d'août, foi d'animal, messieurs Johnson et Bélanger entendront parler de nous.

Rosaire MORIN

Déclaration de souveraineté du Québec

Enracinés depuis plus de quatre siècles en Amérique du Nord, sur un territoire dont les frontières sont juridiquement établies et intangibles,

Formant une population suffisamment nombreuse, largement instruite et vivant dans une société pluraliste et tolérante,

Attachés aux droits de la personne, aux libertés fondamentales et aux valeurs démocratiques,

Possédant des institutions politiques et un État de droit fondés sur le principe de la souveraineté populaire,

Dotés d'une économie viable et d'outils de développement modernes,

Partageant une longue histoire collective, marquée par une volonté persistante de défendre notre identité spécifique et de garder vivante la perspective de notre indépendance,

Fiers de notre langue commune, le français, et de notre culture originale qui contribuent au patrimoine de l'humanité tout entière,

Nous, Québécoises et Québécois, citoyennes et citoyens égaux en droits, affirmons que nous constituons, de fait, une nation et proclamons notre droit légitime à l'autodétermination.

Conquis et asservis par les armes en 1760, après plus de 150 ans d'existence en tant que Nouvelle-France,

Privés de nos droits nationaux en 1840 pour avoir tenté de nous libérer de la domination coloniale britannique et contraints, par néces-

sité de survie, à accepter le pacte fédératif canadien de 1867,

Soumis depuis lors, par l'envahissement de nos champs de compétence exclusifs, à la violation répétée de ce pacte par l'État canadien.

Confrontés au refus intransigeant de cet État de nous reconnaître comme nation distincte et de nous accorder les pouvoirs et les moyens de promouvoir nos intérêts vitaux et de façonner à notre gré notre avenir collectif,

Mis en grave péril par la constitution canadienne de 1982 qui, sans notre consentement, a diminué les pouvoirs de notre Assemblée nationale et nous menace d'une constante dilution dans la nation canadienne,

Résolus à sortir de cette impasse politique, à mettre fin aux inégalités résultant de notre appartenance au Canada et à nous doter d'un meilleur gouvernement en éliminant les chevauchements et conflits de compétences,

Déterminés à préserver notre identité culturelle, à orienter notre développement socio-économique et à faire entendre notre propre voix sur la scène internationale en tant que nation responsable,

Nous, peuple du Québec, maître de nos choix, affirmons notre volonté de nous gouverner nous-mêmes et proclamons, de droit, notre pleine et entière souveraineté politique.

Prenant l'engagement de respecter la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'Homme et toutes les conventions qui s'y rattachent,

Nous, nation québécoise désormais souveraine, demandons notre adhésion à l'Organisation des Nations Unies et proclamons notre volonté d'établir des relations de coopération et de paix avec les autres nations du monde.

Convaincus que les aspirations des êtres humains au bonheur, à la liberté, à la justice, à la dignité, à l'intégrité, à la sécurité, ainsi qu'à des conditions de vie et de travail décentes et équitables, doivent être au coeur des valeurs et des objectifs de notre société et de notre État,

Conscients que nos obligations envers les futures générations nous imposent d'assurer, par des politiques de développement durable, le respect de l'environnement, de même que la pérennité des écosystèmes et des ressources,

Persuadés que la démocratie est le seul régime politique valable et doit reposer sur la laïcité des institutions publiques, la séparation des pouvoirs, la participation de toutes les personnes à la vie socio-économique, politique et culturelle, ainsi que sur le droit à l'information et sur les libertés de parole, de presse et d'association,

Rejetant l'utilisation de la violence, refusant toutes formes de discrimination et d'exclusion, respectant les droits individuels et collectifs et recherchant un juste équilibre entre les deux,

Assurant l'accès à l'éducation, à la santé, au travail, à la culture et favorisant ainsi l'égalité des chances et des résultats dans notre société,

Affirmant notre volonté d'instaurer à tous égards et de faire prévaloir en toutes choses l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Établissant, dans un esprit d'ouverture et dans le respect des droits de la minorité anglaise, la langue française comme langue officielle de notre État et comme langue d'usage de notre société,

Reconnaissant le droit des nations autochtones du Québec à l'autodétermination ainsi qu'au maintien et au développement de leur identité propre en assurant le progrès de leurs communautés,

Reconnaissant l'apport des personnes venues d'ailleurs au développement de notre société et manifestant la volonté d'établir des rapports harmonieux entre tous les individus et tous les groupes qui composent notre collectivité,

Exprimant notre détermination à construire une société plus solidaire, à combattre la pauvreté et les inégalités, à mieux partager la richesse et à réconcilier progrès économique et justice sociale,

Nous, libres citoyennes et citoyens du Québec, proclamons notre espoir de faire de notre pays une terre de liberté, d'égalité et de solidarité.

La CEQ a demandé à Pierre Graveline de préparer une déclaration de souveraineté. Le présent texte a été adopté par le Conseil général de la CEQ le 15 mars 1995 et présenté par la CEQ à la Commission nationale sur l'avenir du Québec le 27 mars 1995.

La Déclaration de souveraineté du Québec

**Pierre
GRAVELINE**

Introduction

Le 6 décembre dernier, le premier ministre du Québec, monsieur Jacques Parizeau, rendait public l'avant-projet d'une Loi sur la souveraineté du Québec et annonçait le déclenchement d'une démarche d'information et de consultation sur cet avant-projet. Il lançait alors une invitation à la population québécoise à «concevoir collectivement une Déclaration de souveraineté qui constituera le préambule du projet de loi».

À cette fin, des commissions sur l'avenir du Québec ont été mises sur pied dans chacune des régions avec pour mandat de «recevoir les points de vue des citoyens sur les valeurs fondamentales et les objectifs principaux que veut se donner la nation québécoise lorsqu'elle aura acquis le pouvoir exclusif de faire toutes ses lois, de percevoir tous ses impôts et de conclure tous ses traités». Les commissions pourront aussi recevoir les opinions sur le contenu de l'avant-projet de loi, y compris la formulation de la question référendaire. Enfin, elles pourront entendre des avis sur d'autres options constitutionnelles.

Concernant le préambule lui-même, le guide de participation aux commissions, rendu public en janvier, apporte quelques éléments supplémentaires:

La naissance d'un nouveau pays s'accompagne d'une déclaration solennelle qui précise les valeurs fondamentales.

«Souvent, la naissance d'un nouveau pays s'accompagne d'une déclaration solennelle qui précise les valeurs fondamentales et les grands objectifs sociaux qui serviront de base à la nouvelle nation.

«Ces textes, en général assez courts (souvent moins de mille mots) sont rédigés de manière à rallier les esprits et les cœurs autour d'un certain nombre d'idées clés qui sont spontanément acceptées par une vaste majorité de citoyennes et de citoyens. On y trouve également l'affirmation des caractéristiques principales qui distinguent la nouvelle nation.

«La déclaration québécoise devrait normalement reprendre les grands principes qui sont à la base de notre société démocratique tout en les complétant par des préoccupations plus contemporaines comme l'égalité des hommes et des femmes, la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté et le respect de la diversité culturelle.»

C'est dans ce contexte qu'ont été préparés ces quelques éléments d'analyse et de réflexion, l'objectif étant d'apporter une contribution aux «Partenaires pour la souveraineté» dans l'éventuelle élaboration d'un ou de projets de contenu de la dite déclaration.

Dans un premier temps, nous avons tenté de préciser la portée de la Déclaration de souveraineté du Québec afin d'en établir le rôle politique et juridique.

Nous avons ensuite examiné diverses déclarations d'indépendance, de souveraineté ou de droits fondamentaux qui figurent en préambule aux constitutions de divers États afin de repérer des éléments qui pourraient s'avérer pertinents pour la déclaration québécoise.

Considérant, par ailleurs, que depuis la création de l'Organisation des Nations Unies

notamment, la proclamation de l'existence d'un État ne se produit plus dans un vide juridique mais dans le cadre d'un droit international, nous avons cherché à déterminer les engagements de principe que le droit international attend d'un nouvel État et qui contribuent à sa reconnaissance.

Enfin, en s'inspirant d'une abondante documentation proprement québécoise produite particulièrement à l'occasion des travaux de la Commission Bélanger-Campeau, nous avons tâché d'identifier certains éléments touchant les valeurs fondamentales, les objectifs politiques et les motifs justifiant l'accession à la souveraineté qui pourraient se retrouver dans la Déclaration de souveraineté du Québec.

La spécificité de la Déclaration

Il importe d'abord de distinguer clairement une déclaration de souveraineté d'une nation, d'une part, de sa constitution et, d'autre part, des lois pouvant être adoptées démocratiquement dans le cadre de celle-ci.

D'un point de vue historique, une déclaration de souveraineté est **un acte politique fondateur** qui exprime la compréhension d'une époque donnée par et pour un peuple en particulier. Par cet acte, un peuple prend sa place dans le monde et affirme sa personnalité tout en démontrant sa capacité de résoudre les problèmes qui se posent à lui et qui exigent la pleine maîtrise de son destin pour être résolus de façon respectable aux yeux des autres nations avec lesquelles ce peuple entend dès lors agir d'égal à égal.

Cet acte repose nécessairement sur la **volonté du peuple**, volonté qui doit s'exprimer de la façon la plus démocratique pour être reconnue comme étant largement partagée et

*La proclamation
de l'existence d'un
État se produit
dans le cadre d'un
droit international.*

apte à assurer l'exercice effectif du pouvoir de l'État sur le territoire.

Une déclaration de souveraineté doit donc susciter la plus large adhésion à la volonté générale. Elle doit viser à ce que **l'ensemble de la nation se solidarise**. Pour convaincre, la déclaration doit tenir compte des valeurs et des buts les plus largement partagés. Elle doit aussi fournir réponse aux enjeux politiques les plus déterminants pour l'avenir de la nation.

Certes, comme le soulignent les notes explicatives de l'avant-projet de loi, la Déclaration de souveraineté du Québec «guidera la rédaction de la future constitution québécoise et pourra servir d'inspiration à l'action des Québécois et de leurs représentants pour les décennies à venir». Elle pourra également, comme le déclarait le Premier ministre le 6 décembre dernier, avoir une portée juridique dans l'interprétation de la future constitution du Québec.

Mais une déclaration de souveraineté ne doit surtout pas chercher à définir à l'avance et de façon précise tous les droits, obligations, organes et institutions du nouvel État. Cela est le rôle d'une constitution. Elle ne doit pas, non plus, définir les règles et les normes qui mettent en application la constitution. Cela est le rôle des lois.

La portée politique de la Déclaration de souveraineté du Québec doit donc prédominer nettement sur les aspects juridiques et institutionnels que la Constitution du Québec viendra expliciter ultérieurement sur la base des choix politiques fondamentaux exprimés par la Déclaration.

Une déclaration de souveraineté doit fonder l'existence d'un nouvel État dans le monde et rallier un peuple au sein d'une nouvelle nation. C'est sa spécificité.

Une déclaration de souveraineté doit viser à ce que l'ensemble de la nation se solidarise

L'expérience des autres nations

Préparant la Déclaration de souveraineté du Québec, pouvons-nous tirer parti de l'expérience des autres nations en cette matière?

Afin de répondre à cette question, nous avons analysé certains documents par lesquels les États actuels ont déclaré ou institué leur indépendance. La plupart de ces documents, pour la période d'avant 1976, sont colligés dans le recueil *Indépendance Documents of the World* de Blaustein, Sigler et Beede. Nous avons particulièrement étudié les textes suivants:

- *Bill of Rights* d'Angleterre (1689)
- Déclaration d'indépendance des États-Unis (1778)
- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)
- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1793)
- Charte des Nations Unies (1945)
- Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)
- Déclaration universelle des droits des peuples (1976)
- Déclaration des droits de l'enfant (1959)
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1986)
- Constitution française (1946, 1958)

De plus, nous avons consulté les déclarations d'indépendance de l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Guatemala, la Guinée, la Lituanie, le Mexique, la Norvège, la Tchécoslovaquie, la République Tchèque et la Slovaquie.

*La Déclaration
d'indépendance
des États-Unis
d'Amérique tient
pour «vérités
évidentes» l'égalité
des hommes.*

Nous avons accordé une attention particulière aux cas de l'indépendance de la Norvège et de la séparation entre la République Tchèque et la Slovaquie, espérant y trouver certaines similitudes et, par conséquent, certains éléments pertinents à la situation québécoise.

Constatons d'abord que la création d'États souverains a souvent été le fait d'un rapport de force armée qui ne comptait que rarement sur le poids des mots ou alors généralement dans le but de conclure une entente *a posteriori* entre vainqueurs et vaincus, ou avec les autres États souverains. Il ne faut donc pas se surprendre du fait que nombre d'États, en particulier les plus anciens, n'aient jamais «déclaré» leur indépendance.

En outre, il faut signaler que la majorité des États actuels ont été créés par voie d'ententes, même si celles-ci résultaient de luttes violentes. Ainsi, la plupart des États africains et asiatiques qui se sont libérés du colonialisme ont procédé à la fin par voie d'entente avec la «mère-patrie» de l'empire qui les dominait. Leur «acte de naissance» est par conséquent cette entente qui n'expose pas les motifs de l'accession à l'indépendance, ou encore une simple loi prosaïque qui ne proclame ni principes ni droits. Bref, leur indépendance s'est souvent réalisée sans déclaration solennelle.

La Grande-Bretagne a ainsi concédé l'indépendance à ses colonies, y compris le Canada, au moyen de lois votées par le Parlement britannique. La France a procédé de même avec plusieurs de ses colonies en maintenant avec elles des liens au sein de la «communauté française» dans le cadre de la Constitution de 1958 «fondée sur l'égalité et la solidarité des peuples qui la composent» par libre choix.

Par ailleurs, quelques États ont été constitués par voie d'entente multipartite. C'est notamment le cas de la Pologne de 1918, formée sous l'égide des États-Unis, de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Le cas de la Norvège est particulier. Formée comme royaume autonome vers le cinquième siècle, la Norvège fut d'abord attachée à la Suède par alliance matrimoniale, avant de passer aux mains du Danemark. Rétrocédée à la Suède en janvier 1814 par le traité de Kiel, la Norvège se révolte. Les Norvégiens tiennent rapidement une assemblée constituante qui adopte, en mai de la même année, une constitution déclarant, sans autre préambule, que «le Royaume de Norvège est une entité libre, indépendante, indivisible et inaliénable».

Trois mois plus tard, l'armée de Suède envahit la Norvège avec le soutien de la Russie. Après quelques semaines de combat, un armistice est conclu. Les Norvégiens obtiennent une constitution propre et une assemblée législative (*Storting*) mais doivent renoncer à leur souveraineté. Une cohabitation, généralement pacifique bien que non paisible, s'instaure et durera pendant quelque 90 années.

La Norvège deviendra effectivement indépendante en 1905 à la suite de longues et ardues négociations à propos de la demande norvégienne de pouvoir établir ses propres ambassades. La Suède rejetant cette demande, le *Storting* décida de passer outre et de déclarer dissoute l'union avec la Suède. Refusant, après débat, d'imposer l'union par la force, le parlement suédois exigea toutefois la tenue d'un plébiscite dans les deux pays.

Le résultat du vote norvégien mérite d'être signalé: 368 208 pour la séparation, 184

*Les hommes
naissent et
demeurent libres et
égaux en droits.*

*Le principe de
toute souveraineté
réside
essentiellement
dans la Nation.*

contre! Quelques semaines plus tard, les deux États s'entendirent sur la libre circulation des biens et des nomades Lapons entre les deux pays, de même que sur la création d'une zone démilitarisée à leur frontière.

Le cas de la séparation de la Tchécoslovaquie en deux États distincts est différent. La Tchécoslovaquie était une véritable fédération et le droit à l'autodétermination des deux nations, tchèque et slovaque, était inscrit dans la constitution de la République socialiste de Tchécoslovaquie de 1948.

La procédure de séparation fut facilitée par cet état de droit et, par concordance des intérêts politiques des deux nations, il fut relativement aisé de parvenir à une entente qui fut ratifiée par les assemblées législatives des deux républiques et de la fédération en septembre 1992. La scission et l'indépendance se concrétisèrent le premier janvier 1993.

Comme on peut le constater, l'expérience des autres nations est multiforme. Les réalités politiques propres à chacune des nations déterminent leur mode d'accession à l'indépendance et celle-ci ne s'accompagne pas toujours, loin s'en faut, d'une déclaration formelle et exhaustive.

En fait, la tradition de déclarer l'indépendance ou la souveraineté commence avec la démocratie. Elle est l'expression à la fois de la détermination des peuples à codifier le contrat social entre gouvernants et gouvernés pour protéger ces derniers de l'arbitraire des premiers, et de la volonté des nations d'instituer un régime de droit dans leurs rapports afin d'obtenir une meilleure garantie de leur stabilité.

Quelques grands textes historiques initient cette tradition et inspireront la plupart des

déclarations d'indépendance: la Grande Charte imposée à Jean-sans-terre en 1215, le *Bill of Rights* d'Angleterre en 1689, la Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique en 1776 et la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen en 1789.

La **Grande Charte** et le **Bill of Rights** imposent aux Rois d'Angleterre le respect des premiers droits fondamentaux et limitent leur pouvoir arbitraire d'imposition, de même que leurs pouvoirs judiciaire et policier. Ils reconnaissent des droits et des libertés à l'Église d'Angleterre et à la Ville de Londres. Ils reconnaissent aussi la constitution d'un conseil ayant pouvoir législatif, qui préfigure le parlement.

Ces deux déclarations ont inspiré l'institution des monarchies constitutionnelles européennes et ont établi la notion de séparation des pouvoir exécutif et législatif.

La **Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique** tient pour «vérités évidentes» l'égalité des hommes et les droits inaliénables à «la vie, la liberté et la recherche du bonheur».

Elle déclare que «les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront les plus propres à lui donner la sûreté et le bonheur».

Ce droit étant proclamé et, dans les faits, conquis, les «représentants des États-Unis d'Amérique, assemblés en Congrès général» démontrent, par la dénonciation, que le roi de Grande-Bretagne a commis «une longue suite

La Grande Charte et le Bill of Rights ont inspiré l'institution des monarchies constitutionnelles européennes.

d'abus et d'usurpations» qui motivent le renversement du gouvernement colonial.

Plusieurs nations européennes et surtout sud-américaines qui menèrent des luttes de libération nationale au dix-neuvième siècle s'inspireront de la déclaration américaine ou se référeront à celle-ci dans leurs propres déclarations d'indépendance.

Elle inspirera aussi la formulation du droit des peuples à l'autodétermination proposé par le président américain Wilson dans son «Programme en quatorze points» de 1918 qui jeta les bases de la défunte Société des Nations, ancêtre de l'ONU.

La Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen de 1789 affirme de prime abord l'universalité des droits fondamentaux de la personne et des droits civils et politiques du citoyen: «Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits (...) Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.» (Articles 1 et 2).

La déclaration de 1789 reconnaît les droits de la personne et s'en justifie pour fonder la souveraineté populaire face au pouvoir monarchique et le renverser: «Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, ni individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.» (Article 3).

Jamais, peut-être, les droits fondamentaux n'ont-ils été exposés de façon aussi claire, concise et magistrale; ce qui permet de comprendre pourquoi de nombreuses constitutions y font par la suite directement référence sans tenter de reformuler ces droits fondamentaux de façon originale.

*Les «représentants
des États-Unis
démontrent que le
roi de
Grande-Bretagne a
commis «une
longue suite
d'abus et
d'usurpations» qui
motivent le
renversement du
gouvernement
colonial.*

La déclaration de 1789 se prolonge dans celle de 1793, où sont introduits les droits sociaux: «Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.» (Article 21).

La **Déclaration universelle des droits de l'homme** de 1948 vient en droite ligne des déclarations françaises. Les déclarations d'indépendance et les constitutions de tous les pays qui verront le jour après la création de l'ONU s'inspireront de la déclaration universelle et y adhèreront, ne serait-ce que pour s'assurer de la reconnaissance internationale.

Examinant finalement les **déclarations d'indépendance** de plusieurs nations, que peut-on en retenir? Quels en sont les points communs?

- Appel à témoin d'une autorité suprême (Dieu,...).
- Proclamation des droits fondamentaux ou adhésion aux principes d'une grande déclaration (américaine, française, de Wilson, des Nations Unies).
- Exposé des motifs de la séparation ou de l'indépendance, généralement la négation de droits fondamentaux reconnus.
- Autoproclamation du statut de peuple ou de nation et affirmation du droit à l'autodétermination.
- Déclaration de la souveraineté, de l'indépendance ou de la liberté du nouvel État.
- Définition de la nature de l'État (ex.: une république).
- Expression des valeurs fondamentales du

La Déclaration de souveraineté du Québec doit être le reflet de notre réalité propre, la manifestation de notre volonté d'être.

nouvel État (liberté, égalité, sécurité, propriété, prospérité, bonheur, démocratie, solidarité, ...).

- Expression des objectifs socio-politiques fondamentaux (défense des droits, libération nationale, décolonisation,...)
- Introduction de certains des principaux éléments de la constitution (institutions politiques, séparation des pouvoirs,...).

Les objets généraux de la Déclaration de souveraineté du Québec proposés par le gouvernement québécois correspondent donc *grosso modo* à l'expérience des autres nations que nous venons d'évoquer brièvement et s'inscrivent dans une tradition historique évidente.

*L'ONU
reconnaît l'égalité
des droits des
nations, grandes et
petites.*

Le Droit international

Sans entrer dans une analyse détaillée du droit international, il convient cependant de vérifier si ce droit, qui n'existait que de façon informelle à l'époque des grandes déclarations, n'impose pas aujourd'hui des engagements nouveaux ou ne crée pas des contraintes supplémentaires.

La longue et difficile conquête des droits finit par aboutir à leur reconnaissance «universelle» par les Nations Unies, en même temps que se précisaient et se distinguaient les principaux genres de droits: les droits de la personne (politiques, économiques et sociaux), les droits des peuples, les droits des minorités, auxquels pourraient bientôt s'ajouter les droits de l'environnement.

L'ONU et chacun de ses membres reconnaissent, par l'adhésion à la Charte des Nations Unies, l'égalité des droits «des nations, grandes et petites» et «leur droit à disposer d'eux-mêmes».

La résolution 2625, adoptée le 4 novembre 1970, précise:

«En vertu du principe d'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, principe consacré par la Charte, tous les peuples ont le droit de déterminer leur statut politique, en toute liberté et sans ingérence extérieure, et de poursuivre leur développement économique, social et culturel, et tout État a le devoir de respecter ce droit conformément aux dispositions de la Charte.»

Cependant, ces droits sont reconnus aux États existants ainsi qu'aux territoires coloniaux ou non autonomes, et non pas aux minorités vivant au sein d'un État. Il est clair, en vertu de la même résolution que nous venons de citer que:

«Rien dans les paragraphes précédents ne sera interprété comme autorisant ou encourageant une action, quelle qu'elle soit, qui démembrerait ou menacerait, totalement ou partiellement, l'intégrité territoriale ou l'unité politique de tout État souverain ou indépendant se conduisant conformément au principe de l'égalité des droits et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes énoncé ci-dessus et doté ainsi d'un gouvernement représentant l'ensemble du peuple appartenant au territoire sans distinction de race, de croyance ou de couleur.»

Autrement dit, comme le déclare le secrétaire-général de l'ONU, monsieur Boutros Boutros-Ghali, dans son «Agenda pour la paix»:

«La pierre angulaire de l'édifice est et doit demeurer l'État, et le respect de sa souveraineté et de son intégrité constitue une condition de tout progrès international (...) Il

Tous les peuples ont le droit de déterminer leur statut politique.

*La mondialisation
exige que les
identités soient
solidement établies
et l'exercice des
libertés
fondamentales
assuré.*

reste que si chacun des groupes ethniques, religieux ou linguistiques prétendait au statut d'État, la fragmentation ne connaîtrait pas de limite, et la paix et le progrès économique pour tous deviendraient toujours plus difficile à assurer» (page 9).

Cependant, il ajoute aussi:

«Il n'est pas dit que nationalisme et internationalisme constituent des tendances opposées qui doivent inéluctablement se porter mutuellement à leurs points extrêmes. La mondialisation de la vie contemporaine exige avant tout, pour rester salubre, que les identités soient solidement établies et l'exercice des libertés fondamentales assuré» (page 10).

Voilà donc posés les termes, parfois difficilement conciliables, du débat que ne manquera pas de soulever l'État canadien advenant une demande d'adhésion du Québec à l'ONU. **Cette réalité ambivalente du droit international doit être prise en considération dans l'argumentation soutenant la revendication québécoise de souveraineté**, ne serait-ce que du fait que l'État canadien, respectant généralement les droits individuels fondamentaux, répond aux exigences internationales en cette matière et ne saurait être contesté sur cette base.

C'est plutôt et essentiellement sur la base de la démonstration de **l'existence du peuple québécois en tant que nation** et sur la dénonciation de **non-reconnaissance de son identité nationale** et de **la négation de ses droits collectifs nationaux par l'État canadien** que doit reposer l'argumentation dans la Déclaration de souveraineté du Québec.

La recherche d'une identité mieux assurée, en tant que condition de la stabilité des

États dans un contexte de mondialisation, est certainement un motif, qui mérite d'être évoqué.

En outre, d'autres conditions de reconnaissance du Québec par les Nations Unies sont clairement déterminées par le droit international tel qu'il existe aujourd'hui; en tout premier lieu, **l'engagement à respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte de l'ONU**, incluant bien entendu les droits des minorités et les frontières existantes.

Il va de soi, par ailleurs, que la reconnaissance sera d'autant plus facile à obtenir que l'accession à la souveraineté résultera d'une décision démocratique claire.

Cela dit, il importe de rappeler que la reconnaissance d'un nouveau pays, par chacune des autres nations et par l'ONU dans son ensemble, ne relève pas uniquement du droit international mais d'un rapport de force politique, comme de nombreuses situations récentes en ont fait l'éclatante démonstration.

Le rôle spécifique d'une déclaration de souveraineté en tant qu'outil de conviction et d'instrument de large solidarité nationale prend de ce fait une signification encore plus lourde.

Des éléments de contenu

Bien sûr, aussi précieuses et déterminantes soient-elles, il n'y a pas que l'expérience des autres nations et les exigences du droit international à prendre en considération dans l'élaboration du contenu de la Déclaration de souveraineté du Québec.

Celle-ci doit aussi et surtout être **le reflet de notre réalité propre, la manifestation de notre volonté d'être et d'agir, l'expression du «meilleur de nous-mêmes».**

*La reconnaissance
sera d'autant plus
facile à obtenir que
l'accession à la
souveraineté
résultera d'une
décision
démocratique
claire.*

À cet égard, il existe une très riche et très abondante documentation dont il serait stupide de ne pas tirer parti. Impossible d'en faire ici la nomenclature.

Mentionnons toutefois particulièrement *Les grands textes indépendantistes; écrits, discours et manifestes québécois; 1774-1992*, publié en 1992 chez l'Hexagone.

Mentionnons aussi l'ensemble de mémoires déposés à la Commission Bélanger-Campeau et le rapport même de cette commission.

Mentionnons également *La Charte d'un Québec populaire* de Solidarité populaire Québec.

Mentionnons enfin la **Charte québécoise des droits et libertés de la personne**, l'une des plus avancées au monde, qui non seulement est tout à fait cohérente avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais la précise à plus d'un titre, notamment quant aux droits économiques et sociaux, aux droits des femmes et aux droits des personnes appartenant à des groupes ethniques.

En somme quels éléments principaux faut-il retrouver dans la Déclaration de souveraineté du Québec?

1- Une affirmation explicite de notre statut de nation et de notre droit à l'autodétermination.

À cet égard, il importe de rappeler que le peuple québécois possède tous les principaux attributs d'une nation: une langue et une culture spécifiques contribuant de façon originale au patrimoine de l'humanité, un territoire ancestral qui lui est propre, un État de droit et des institutions politiques et civiles modernes, une capacité réelle d'assumer et d'assurer son

*Le peuple
québécois possède
tous les principaux
attributs d'une
nation: une langue
et une culture
spécifiques, un
État de droit et des
institutions
politiques et civiles
modernes.*

autonomie politique, son développement économique et social, le contrôle de son territoire et la protection de son environnement.

Il importe aussi de rappeler que ce peuple a une longue histoire commune au cours de laquelle il a su, dans le respect des droits des minorités, à la fois préserver et développer son identité propre, affirmer continuellement son droit à l'autodétermination et garder vivante la perspective de son indépendance.

2- Une manifestation sans ambiguïté de notre respect des droits fondamentaux et de notre attachement à ceux-ci.

À cet égard, il importe d'abord de proclamer notre profonde adhésion aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Sans qu'il soit nécessaire de formuler tous les droits de la personne reconnus dans la Charte québécoise, il importe de rappeler son caractère avancé, notamment dans la précision des discriminations qu'elle interdit nommément et dans la protection des droits des personnes appartenant à des minorités. Il importe également de s'engager à l'enchâsser dans la Constitution du Québec.

Il importe enfin de rappeler le très puissant consensus en faveur des droits démocratiques qui existe dans la société québécoise, consensus qui constitue une caractéristique nationale du peuple québécois et qui oriente son projet politique.

3- Un exposé cohérent des principaux motifs légitimant l'indépendance du Québec.

À cet égard, il importe à la fois de faire certains rappels historiques déterminants et de faire référence à l'actualité de ces motifs:

- le développement d'une nation française en Amérique du Nord, sa conquête et son asservissement par les armes;

Il importe de rappeler le très puissant consensus en faveur des droits démocratiques qui existe dans la société québécoise.

*La réforme
constitutionnelle
de 1982 menace le
Québec
d'extinction*

– la reconnaissance de ses caractéristiques nationales et de certains de ses droits collectifs par le conquérant britannique, notamment dans l'Acte de 1774 et dans la Constitution de 1791;

– la négation de ses droits dans l'Acte d'Union de 1840;

– le rappel des contraintes de survivance qui présidèrent à l'instauration du pacte de 1867;

– le viol constant de ce pacte par l'État canadien par son envahissement des champs de juridiction exclusifs du Québec;

– l'exercice, reconnu par l'État canadien, du droit à l'autodétermination du peuple québécois lors du référendum de 1980;

– l'imposition au Québec, contre sa volonté et sans son consentement, de la réforme constitutionnelle de 1982 qui diminue ses pouvoirs, le prive de toute reconnaissance comme peuple fondateur du Canada et le menace d'extinction par les moyens d'une constante «minorisation» et dilution dans la masse des citoyens et citoyennes du Canada;

– le refus actuel de l'État canadien, manifesté clairement par l'échec de Meech, et de la nation canadienne, manifesté par le rejet par référendum des accords de Charlottetown, de reconnaître le caractère national du Québec et de lui accorder les pouvoirs et les moyens de survivre et de se développer;

– la volonté clairement exprimée par le peuple québécois à l'occasion des travaux de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec de sortir de l'impasse dans laquelle il est enfermé;

– la volonté, également exprimée à cette occasion, de mettre fin aux inégalités dont souffre le peuple québécois au sein de l'État canadien;

— la nécessité d'instaurer un meilleur gouvernement par l'élimination des chevauchements et des conflits de juridictions;

— la nécessité d'établir, de préserver et de développer l'identité nationale du peuple québécois dans le contexte présent de mondialisation.

4- Une proclamation solennelle de souveraineté.

Il importe de rappeler ici que c'est en tant que nation exerçant son droit à l'autodétermination dans le plus grand respect des droits fondamentaux et sur la base de motifs légitimes et impérieux que cette proclamation est faite.

Il importe aussi de déclarer sur-le-champ notre aspiration à joindre les rangs des Nations Unies, notre engagement à respecter la Charte de l'ONU et notre volonté d'établir les meilleures relations possibles avec l'État canadien, comme avec l'ensemble des nations du monde.

5- Une expression des valeurs fondamentales qui guideront la nation québécoise et son nouvel État indépendant.

À cet égard, il importe à la fois de respecter le plus large consensus dans la population et de ne pas banaliser les valeurs fondamentales en énumérant une longue liste «d'épicerie».

Il s'agit par conséquent de s'en tenir aux principales valeurs de liberté, de démocratie, de respect des droits, de justice, d'équité, de solidarité et de coopération internationale.

6- Une expression des grands objectifs de société que poursuivront la nation québécoise et son nouvel État indépendant.

Encore une fois, dans un souci d'assurer

Il importe de rappeler que c'est en tant que nation exerçant son droit à l'autodétermination que cette proclamation est faite.

le consensus le plus large autour de grandes orientations sur lesquelles il est possible et souhaitable que l'ensemble de la nation québécoise se solidarise, il importe de s'en tenir à certains grands objectifs fondamentaux, par exemple:

- la qualité de vie;
- le développement durable;
- l'égalité, entre les hommes et les femmes;
- l'accès au travail;
- la répartition équitable de la richesse;
- la lutte contre la pauvreté;
- l'accès à l'éducation, aux services de santé, à la culture;
- le respect de la diversité culturelle;
- ...

La question référendaire

Jean-Louis
BOURQUE
Politologue

Ce n'est pas la première fois que l'on consulte la population du Québec relativement à son avenir. On l'a fait lors du Référendum de 1980 et des grands travaux de la Commission Bélanger-Campeau, et, plus indirectement lors des Commissions Spicer et Beaudoin-Dobbie, pour ne mentionner que les plus récentes.

Ces Commissions n'ont jamais réussi de quelque façon que ce soit à résoudre le contentieux constitutionnel canado-québécois. Mais cette fois-ci, grâce à la volonté politique de Jacques Parizeau, c'est la première fois que l'on met franchement les cartes sur la table concernant le projet de la souveraineté du Québec.

En principe, chacun peut venir dire librement ce qu'il en pense, même s'il s'agit pour beaucoup d'une liberté toute relative. On peut même parler d'une liberté risquée car les intérêts immédiats d'un individu peuvent s'avérer incompatibles avec les intérêts généraux ou même avec ses convictions profondes; il y a danger de perdre son poste ou une promotion, une subvention ou une bourse de recherche, voire perdre l'estime de ses proches, le respect de ses amis ou de ses voisins.

Cela peut expliquer pourquoi tant d'indi-

*Le peuple
Québécois est
souverain et c'est
lui qui doit décider
de son avenir.*

vidus et d'organismes hésitent à se prononcer publiquement, habitués à profiter des différents palliers de gouvernement. Un grand merci donc au gouvernement du Parti Québécois et au premier Ministre pour cette démarche démocratique et respectueuse de la population du Québec, qui, seule, va décider de son avenir; car le peuple Québécois est souverain et c'est lui qui doit décider de son avenir de façon éclairée, adulte, libre et responsable.

Rétrospective historique

Mais tout d'abord nous nous devons de faire le point pour bien comprendre ce dont il s'agit. Qu'il nous soit permis ici de faire une brève rétrospective d'éléments qu'il nous faut constamment garder à l'esprit et qui nous permettent de mieux comprendre la pertinence de la démarche du gouvernement Parizeau, le quand, le pourquoi et le comment de l'avant-projet de Loi sur l'Avenir du Québec.

Le Québec a beaucoup mûri ces dernières années; il est beaucoup plus conscient de ses forces économiques, sociales et culturelles et de sa place dans le monde. Il est aussi plus conscient de son impuissance politique au sein d'une structure canadienne désuète et figée. Il est même conscient du fait que cette impuissance freine son essor économique et l'originalité de son développement.

Le Québec s'aperçoit qu'il peut, s'il se décide et s'il le veut, se permettre d'inventer son propre destin politique sans avoir à réinventer le Canada. Il ne faut pas oublier que l'acte constitutionnel canadien de 1867 est fondé sur la négation même de ce qui prévalait jusqu'alors, l'égalité des deux peuples fondateurs du Canada.

Peu à peu et au fil des années, le caractère dominateur du gouvernement fédéral s'est ren-

forcé. Il s'est donné compétence pour tout ce qui concerne l'intérêt général du pays alors que les pouvoirs des provinces se voyaient limités aux affaires d'intérêt local et particulier (c. art. 91 et 92 de l'AANB).

L'offensive fédérale n'a pas cessé de s'étendre, essentiellement sur trois fronts: le partage fiscal, les amendements à la Constitution et les dépenses pour fins provinciales. Le fédéral se sert de son instrument privilégié de centralisation, la Cour suprême, qui lui confère tous les pouvoirs lorsqu'il s'agit d'agir pour «la paix, l'ordre et le bon gouvernement».

Le pouvoir de dépenser, le pouvoir déclaratoire (modification des sphères de compétence du gouvernement fédéral), le pouvoir d'empiéter dans les domaines réservés aux provinces, et la prépondérance absolue des législations fédérales vident littéralement certaines compétences provinciales de leurs contenus pour les soumettre à la fêrule fédérale.

Petit à petit, de façon subtile et souvent insidieuse, le gouvernement central du Canada affaiblit le gouvernement provincial en le dédoublant dans ses juridictions, en intervenant dans ses domaines de compétence exclusive et en lui contestant la primauté de ses pouvoirs.

Le rêve canadien de John A. MacDonald, repris par Pierre Elliott Trudeau et Jean Chrétien, a graduellement grugé les pouvoirs et l'influence de l'État québécois. Son poids politique, démographique, social, économique et culturel est de plus en plus contrôlé par le gouvernement central qui gouverne en fonction des provinces anglophones majoritaires. Celles-ci n'ont aucun intérêt à traiter le peuple québécois d'égal à égal, comme partenaire à part entière du bloc anglophone.

*L'offensive
fédérale n'a pas
cessé de s'étendre
sur le partage
fiscal.*

Importance de la question constitutionnelle

Depuis le Référendum de 1980, qui pourtant rejetait l'idée de la souveraineté-association, le Québec se trouve à être rejeté de la famille canadienne car le rapatriement de la Constitution qui a grugé les pouvoirs du Québec (principalement en matière de langue, de culture, d'éducation, de communications et même en matière constitutionnelle) s'est fait sans son consentement.

On ne peut pas dire que le gouvernement central a fait de grands efforts pour réintégrer sa province francophone, pourtant soi-disant indispensable à son essence même. On vous aime, le Québec, on veut votre bien, mais ce ne sera jamais vous qui en déciderez. Et l'on s'acharne à vous dire que la seule chose qui compte, c'est votre poche, qu'il ne faut pas vous occuper de Constitution, que ce n'est pas important.

Mais oui, c'est important, notre Constitution; quoi qu'en dise Jean Chrétien, c'est la loi fondamentale du pays, la loi des lois. C'est aussi important que la création d'emplois et c'est fait pour durer beaucoup plus longtemps qu'une crise économique.

La Constitution d'un pays, c'est le texte le plus important qui soit parce que c'est celui-là même qui influence directement et quotidiennement la vie du peuple. La Constitution d'un pays renferme les lois, les chartes et les textes fondamentaux qui déterminent la forme et les limites du gouvernement, qui déterminent l'étendue des pouvoirs de l'État et qui définissent les principes de la souveraineté nationale, c'est-à-dire pourquoi et comment un peuple a le pouvoir de décider par lui-même de ce qui est bon pour lui.

*Notre Constitution
c'est la loi
fondamentale du
pays, la loi des
lois.*

C'est la Constitution qui détermine quelles sont les langues qui sont officielles, à qui on doit payer les impôts et comment; qui s'occupe de l'agriculture, du transport, de l'armée, des villes, de la culture et de l'éducation, du commerce, de la monnaie, des relations internationales et de la politique étrangère; c'est elle qui détermine quels sont les pouvoirs et les devoirs des citoyens. Elle a donc préséance sur toutes les autres lois (...)

Si on est mal pris avec une constitution, c'est pour longtemps. Il faut du courage et un effort pour réagir et en sortir, pour éviter que notre façon d'être, de parler, de vivre, de faire des affaires et du commerce ne devienne inconstitutionnelle.

Si les Québécois et les Canadiens anglais se sentent si peu concernés par la question constitutionnelle c'est que le peuple québécois n'a jamais été partie prenante à l'élaboration de cette constitution, c'est qu'aucun des deux peuples ne l'a démocratiquement acceptée, et que le Parlement de l'un de ces deux peuples, notre Assemblée Nationale, n'y a jamais adhéré.

Toute l'histoire du Canada et du Québec butte sur cette double question: la reconnaissance même de notre existence en tant que peuple libre, complet et maître de ses destinées et la soumission obligée à une constitution qui ne nous convient pas et que nous n'avons pas signée.

Cette question est au centre du malaise canadien-québécois et elle le demeurera tant que le Québec n'aura pas compris que son destin est lié au choix constitutionnel qui se présente à lui: adopter sa propre constitution comme le suggère l'avant-projet de loi ou subir celle des autres de façon minoritaire.

Autrement dit, le Québec a le choix de

*Toute
l'histoire du
Canada et du
Québec butte sur
cette question; la
reconnaissance
même de notre
existence en tant
que peuple libre.*

*Le Québec a le
choix de devenir
un pays
indépendant ou de
demeurer une
province.*

devenir un pays indépendant, «libre, complet et reconnu» ou de demeurer une province de plus en plus comme les autres où l'on parle encore le français, et dont on pourra exploiter l'aspect de «curiosité touristique et folklorique» en Amérique du Nord.

En 1985, le gouvernement du Parti québécois de Pierre-Marc Johnson avait posé une vingtaine de conditions pour l'adhésion du Québec à la nouvelle constitution canadienne. Dans un document intitulé «Projet d'accord constitutionnel — Propositions du gouvernement du Québec», il réclamait la reconnaissance explicite de l'existence du peuple québécois et de la responsabilité première du Québec en matière de Droits et Libertés et en matière linguistique.

À ces demandes minimales le Canada anglais a dit NON. Pour la première fois, le Canada anglais rejetait explicitement le Québec dans son identité.

Les grandes avenues qui s'offrent à nous

Mûri par cette prodigieuse évolution, le Québec s'aperçoit qu'il peut maintenant se permettre d'inventer son propre destin politique sans avoir à réinventer le Canada, sans se sentir obligé de trouver les deux solutions. C'est un grand pas en avant!

1. Première avenue: des ententes administratives

On nous propose maintenant de signer des ententes administratives bilatérales entre la province de Québec et le gouvernement fédéral. Or, on sait que de telles ententes sont résiliables

à tout moment puisqu'elles ne sont pas constitutionnalisées et que le parlement fédéral refuse toujours d'amender la Constitution en faveur du Québec.

Les autres gouvernements provinciaux ne veulent accorder au Québec ni statut particulier ni privilèges, en matière de langue et de culture, encore moins en matière d'immigration, de main-d'oeuvre et de communication. Il est donc clair qu'Ottawa ne peut ni ne veut acquiescer unilatéralement aux demandes du Québec. Les libéraux québécois de Daniel Johnson s'entendent à ne pas vouloir se rendre compte de cette triste évidence et n'ont aucune autre solution à proposer...

Autrement dit, il ne cherche plus à défendre, si peu que ce soit, les aspirations légitimes et traditionnelles du peuple québécois. C'est la politique du *wait and see*, la politique des mains vides, la consécration absurde du statu quo que tout le monde condamne et rejette.

Même appuyées par une volonté majoritaire du peuple québécois exprimée à l'occasion de référendums sectoriels, les demandes du Québec resteront des demandes... car le Québec ne pèse pas lourd pour influencer les réponses. Le Canada, c'est encore onze (11) gouvernements, et la Constitution de 1982 bloque définitivement cette structure. Le Québec sera toujours minoritaire. Il ne faut donc pas compter sur des ententes administratives substantielles et permanentes.

2. Deuxième avenue: réorganiser le Canada en régions

Le Canada devrait selon plusieurs être réorganisé en cinq (5) régions principales car

*Le Québec
sera toujours
minoritaire.*

*Ce que le Québec
veut, le Canada le
refuse et ce que le
Canada veut, le
Québec, lui, le
refuse.*

c'est un pays beaucoup trop vaste et beaucoup trop gouverné. Les quatre provinces maritimes pourraient facilement se regrouper pour former une seule région: elles partagent une même aire géographique, économique, sociale et culturelle. Il en est de même pour les provinces des prairies. Avec le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique, on obtiendrait ainsi un Canada en cinq (5) régions... dans lequel cependant, le Québec serait toujours minoritaire.

En réalité, à bien y penser, le Canada des régions ce pourrait fort bien être le Canada qui se dessinerait advenant l'accession du Québec à la souveraineté. Certains Québécois acceptent difficilement de briser le Canada en deux et s'inquiètent de la coupure qui séparerait le Nouveau-Brunswick de l'Ontario. Pour leur éviter toute mauvaise conscience, ils n'ont qu'à penser à l'Alaska, séparé du reste des États-Unis par la Colombie-Britannique. De toute façon, le Québec reconnaîtra au Canada de l'après-souveraineté le droit de disposer de lui-même.

Après avoir essayé à peu près toutes les formes possibles de fédéralisme (centralisé, décentralisé, asymétrique, élastique, coopératif) il faut bien en arriver à l'évidence qu'aucune n'obtient l'assentiment de tous les partenaires de la fédération canadienne. De plus, il est clair que ce que le Québec veut, le Canada le refuse et que ce que le Canada veut, le Québec, lui, le refuse.

Le Projet du Québec n'est ni d'être «séparé» dramatiquement, ni de s'isoler. Certes, il n'est pas facile de préciser qui nous sommes, nous les Québécois, ce que nous voulons devenir... quels sont nos valeurs, nos espoirs, nos traditions, nos ambitions...

Pour mieux le cerner, il faut interroger l'histoire, faire un peu de sociologie et de psy-

chologie sociale, il faut écouter les artistes et les écrivains, il faut laisser parler les nôtres, quels qu'ils soient, professionnels, administrateurs, gestionnaires, industriels, commerçants, financiers, artistes, hommes d'affaires, mères de famille, étudiants, jeunes travailleurs, chômeurs ou assistés sociaux.

3. Troisième avenue: devenir un état américain

Si nous étions tous anglophones et de culture anglo-américaine, la question du Québec se poserait tout autrement. Nous serions tous des Nord-américains et nous pourrions envisager de devenir des citoyens des États-Unis.

Certains considèrent que le Québec serait plus à l'aise en devenant le cinquante-et-unième état des États-Unis. Ont-ils seulement pensé à l'énorme différence des rouages de nos sociétés respectives? Nos institutions sont différentes (parlement de type anglais, code civil français, etc.) Nos écoles et nos églises, nos programmes sociaux, nos us et coutumes sont tellement différents! Les structures économiques, le «style» patronal et syndical diffèrent considérablement. Le Québec est reconnu pour ses traditions de coopération et de concertation sociale. Où trouve-t-on l'équivalent en Amérique!

La question de l'identité nationale se reposerait donc inévitablement. Le Québec est une société fragile qui a besoin de concevoir elle-même ses lois pour pouvoir s'épanouir dans son identité propre. Il veut rester majoritairement francophone, même s'il est conscient de ne plus être une société homogène.

Ce qui caractérise le Québec à la face du monde, ce ne sont pas ses minorités, même s'il

Le Québec est une société fragile qui a besoin de concevoir elle-même ses lois pour pouvoir s'épanouir.

les respecte plus que tout autre pays au monde. C'est le caractère unique de sa langue et de sa culture. On ne peut pas y renoncer sans aller vers une crise profonde: les peuples dont l'identité se trouve niée aboutissent tôt ou tard à une explosion d'autant plus violente que le refoulement se fait insidieux.

4. Quatrième avenue: la souveraineté-association

La Souveraineté-Association c'était la proposition de René Lévesque. Elle consistait à lier la souveraineté du Québec à l'acceptation d'une association économique par le Canada anglais. Celui-ci s'est vite rendu compte que c'était là lui donner l'occasion de miner le projet: il ne négociera pas. Cette voie est une impasse étant donné la mauvaise volonté affirmée par le partenaire.

Comme l'expliquait le président français, François Mitterrand, l'association comme condition préalable ou concomitante à la souveraineté, c'est une aberration. En réalité, pour qu'un patron accepte de devenir l'associé de son subalterne, il faut des conditions bien spéciales. Entre pays, ce type d'association s'appelle un traité ou un ensemble de traités.

Monsieur Lévesque voulait ne pas avoir à couper les fils très nombreux qui relient le Québec à l'économie canadienne pour les renouer ensuite, ce en quoi il n'avait assurément pas tort. Il voulait ainsi conjurer l'idée d'un Québec refermé sur lui-même, alors que tous les pays indépendants et souverains ont des liens avec d'autres pays indépendants et souverains. Il voulait faire l'économie de la rupture totale comme une mère qui refuserait la rupture du cordon ombilical. C'était le mauvais risque.

*L'association
comme condition
préalable ou
concomitante à la
souveraineté,
c'est une
aberration.*

Il est donc dangereux de faire de l'association une condition essentielle d'accès à la souveraineté. En ce sens la proposition de Monsieur Dumont me semble dépassée: on ne refera pas le Référendum de 1980. Monsieur Allaire ne s'est pas gêné pour affirmer clairement qu'il faut d'abord passer par la souveraineté, avant toute démarche d'association. C'est la découverte du «passage obligé». Il se peut fort bien qu'il passe très vite, si vite qu'on n'aura pas besoin de tout couper... Les Québécois doivent comprendre que le bon risque, désormais, c'est celui de la souveraineté, moins «beau» que l'autre, mais bien meilleur!

5. Cinquième avenue: la superstructure

C'était la solution proposée par M. Bourassa. Puisqu'on ne peut obtenir d'un Canada centralisé qu'il délègue certains pouvoirs aux provinces, on pourrait imiter ce qui se fait en Europe où 12 États souverains délèguent une partie de leur souveraineté à des institutions communes (parlement, cour de justice, conseil des ministres, etc.)

Le Canada et le Québec pourraient mettre en commun la gestion de la monnaie, de l'économie et du commerce, peut-être également la défense et les relations extérieures. On créerait une institution politique commune pour gérer ces éléments communs. Cette «superstructure» serait distincte des deux chambres de l'État canadien, la Chambre des Communes et le Sénat.

Elle pourrait prendre la forme d'une Commission ministérielle mixte Québec-Canada pour superviser les traités de coopération monétaire et économique entre le Québec

*Il est dangereux de
faire de
l'association une
condition
essentielle d'accès
à la souveraineté.*

*On peut
difficilement
penser que
l'Ontario
renoncerait à son
poids politique au
profit du Québec.*

et le Canada, et, d'un Tribunal du marché commun pour trancher les différends entre les États membres à propos de l'application des ententes et des traités. Il pourrait y avoir un «super-parlement» élu par les deux pays. Pour un pays déjà sur-gouverné et super-endetté, ce n'est certainement pas la trouvaille du siècle!

Il est de plus en plus évident que l'ancrage de cette superstructure sur l'actuel gouvernement n'est pas très clair. Le Québec serait-il à la fois province et pays, partenaire à part entière du Canada? Y aurait-il un troisième pallier de gouvernement?

Comment réagiraient les autres provinces? Si la forme correspond à un Canada des cinq (5) régions, le Québec se retrouve minoritaire. Si l'on pense à deux États égaux, on peut difficilement penser que l'Ontario renoncerait à son poids politique au profit du Québec! Cette cinquième avenue n'a jamais retenu l'intérêt du Canada anglais. Elle ne résiste pas à l'analyse.

6. Sixième avenue: le statu quo «évolutif»

Le «statu quo» «mobile» ou «évolutif» (sic) de Daniel Johnson est celui qui gère l'affaiblissement des pouvoirs provinciaux, le nivellement et l'appauvrissement continu des provinces, celui qui veut nous faire croire que payer notre juste part de la dette nous enrichit si on est Canadien et nous asphyxie si on est Québécois, celui qui veut bien nous confier les responsabilités qui coûtent cher sans l'argent pour les assumer, tout en maintenant des normes nationales!

Dans l'avenue fédéraliste où nous nous trouvons encore, règne le silence des tenants du

statu quo. C'est la solution facile, celle qu'a choisie Jean Chrétien, ne rien faire.

Il est évident que le Québec ne peut plus accepter cette avenue sans compromettre dangereusement son avenir parce que le temps et la Constitution de 1982 jouent contre lui.

Chaque jour, nous devenons davantage minoritaires: minoritaires à la Chambre des Communes, nos représentants ne peuvent jamais promouvoir véritablement les intérêts du Québec; minoritaires au niveau de la population car les politiques d'immigration favorisent l'anglicisation du Québec par l'indigence des mécanismes d'intégration en français.

Nous sommes victimes des intrusions et des empiètements incessants du gouvernement fédéral dans les domaines de juridiction provinciale, la langue, la culture, les communications, la formation de la main-d'oeuvre, l'éducation supérieure, le développement régional, etc. Ces doublures malsaines paralysent nos propres politiques, en diminuent les effets positifs, en plus d'occasionner des dépenses considérables d'argent et d'énergies. Nos pouvoirs s'amenuisent, grugés par une logique qui n'est pas celle de notre bon sens.

Pour le Québec, le statu quo de Jean Chrétien devient synonyme de recul inexorable. C'est la solution à proscrire à tout prix si nous ne voulons pas sombrer dans le provincialisme le plus débilisant, le plus insignifiant et le plus désintégré.

*Les politiques
d'immigration
favorisent
l'anglicisation du
Québec par
l'indigence des
mécanismes
d'intégration en
français.*

7. Septième avenue: l'autoroute de la souveraineté

Il faut donc nous résoudre à adopter la seule option sérieuse qui n'a pas encore été essayée, la souveraineté, telle que proposée

dans l'avant-projet de loi du Gouvernement du Québec.

La seule solution susceptible d'assurer la personnalité économique et la sécurité culturelle du Québec et de ses habitants, c'est le passage obligé de la souveraineté nationale avec tout ce que cela comporte d'avantages, mais aussi d'obligations, de devoirs et de responsabilités. La séparation est une étape légitime. Ce n'est pas un objectif en soi.

Lorsque la loi fondamentale ne convient plus, il faut démocratiquement la changer ou s'en donner une autre. Le droit international reconnaît à tous les peuples de la terre le droit à l'autodétermination. La souveraineté du Québec est peut-être illégale du point de vue du droit interne et constitutionnel canadien auquel nous voulons nous soustraire, mais elle est légitime et légale du point de vue du droit international si elle s'avère être le choix libre et démocratique du peuple québécois.

La «séparation» n'est pas l'essence du Projet, c'est une étape nécessaire, le «passage obligé». Aucun pays au monde ne se définit comme «séparé», aucun ne souhaite l'isolement. Peut-on dire de la Norvège qu'elle est un pays séparé, elle qui entretient des relations avec l'ensemble de la communauté internationale?

La souveraineté, c'est la solution adulte, légitime et claire qui a l'avantage d'être définitive et libératrice pour nous permettre de véritablement bâtir notre pays sur un projet de société original, adapté à nos besoins comme à notre intégration au continent nord-américain.

Si nous voulons résoudre nos véritables problèmes, la démographie, l'éducation, l'économie, l'environnement, la santé, la culture, il nous faut sortir du cul-de-sac constitutionnel

*La séparation est
une étape légitime.
Ce n'est pas un
objectif en soi.*

une fois pour toutes.

Il est permis de penser, que, libérés des arcanes du contentieux constitutionnel et du poids d'un appareil politique lourd, désuet et inhibiteur, nous pourrions gérer notre pays de façon plus adaptée aux besoins réels de décentralisation des Québécois, dans le respect d'un environnement viable pour les générations à venir.

L'avenir du Québec passe par la proclamation de notre véritable identité nationale sur la base de notre spécificité linguistique et culturelle en vue de pouvoir vivre à notre façon un modèle de société social-démocrate dont nous serons responsables.

L'avenir politique du Québec ne peut en aucune façon être décidé sur la seule base de considérations économiques, financières et commerciales. Un pays ce n'est pas seulement le meilleur système pour mettre de l'argent dans les banques et dans les poches des citoyens, c'est un ensemble de façons de faire et d'être qui encadre toute la vie des citoyens.

Un pays c'est aussi un état d'esprit, une âme, une langue et une culture originale et distincte, c'est une collectivité qui partage un certain nombre de valeurs spirituelles, véhiculées par son histoire et sa culture qui imprègnent son identité profonde.

La Commission Bélanger-Campeau a mis en évidence deux choses très importantes concernant l'avenir du Québec:

a) la souveraineté du Québec peut se concevoir sans avoir pour préalable une association avec le Canada et,

b) la souveraineté du Québec ne saurait

*Libérés, nous
pourrions gérer
notre pays de
façon plus adaptée
aux besoins réels.*

avoir de sens si elle ne permet pas la mise en place d'un nouveau contrat social au Québec.

a) L'association n'est pas un préalable

En effet, l'association économique Québec-Canada existe déjà et ne disparaîtra pas du jour au lendemain, advenant la réalisation de la souveraineté: elle sera vraisemblablement rediscutée et probablement modifiée mais elle n'est pas une condition *sine qua non* (tout en étant avantageusement souhaitable).

b) Le Projet de société est un préalable au choix

L'avenir du Québec est intimement lié à son choix de société. En effet, la souveraineté est beaucoup plus qu'une question de symbole, de drapeau et de passeport. Elle apparaît de plus en plus clairement comme étant la condition indispensable pour la réalisation d'un projet de société, qui conviendra mieux aux Québécois et constituera le fondement du nouveau pays du Québec, libre de négocier traités et ententes avec de nombreux partenaires, y compris le Canada. La forme de ce projet de société que nous sommes de plus en plus nombreux à souhaiter se précise chaque jour davantage et constitue l'objectif des travaux de la Commission sur l'avenir du Québec.

Ce qui nous préoccupe au plus haut point, c'est d'amener tous les Québécois à prendre conscience du fait qu'ils constituent un peuple original qui peut et doit assumer sa gestion à sa façon, sans nier l'histoire. Notre spécificité linguistique, culturelle, démographique et politique nous autorise à nous donner un système politique autonome, la plénitude des pouvoirs qui nous permettront de nous développer à notre façon.

L'avenir du Québec est intimement lié à son choix de société.

La langue et la culture française sont répandues partout dans le monde, sur les cinq continents. Le français est encore l'une des grandes langues internationales, qui peut être utilisée dans tous les domaines et faire contre-poids à la langue anglaise, la langue des affaires et du commerce international.

Nous savons que l'anglais envahit presque toutes nos façons d'être, qu'il nivelle peu à peu les particularités, qu'il standardise l'humanité et gruge la richesse de ses différences. Nous avons avantage à bien connaître l'anglais, pour enrichir ce que nous sommes de fonctionnements nouveaux, mais aussi pour être plus conscients des barbarismes qui étouffent notre propre langue et ainsi la mieux parler.

Si le choix de la souveraineté nous est nécessaire, c'est parce que nous sommes différents, profondément différents non seulement par notre langue et notre culture, mais aussi par notre histoire, par notre économie, par nos institutions, par nos us et coutumes et par notre mentalité, c'est-à-dire notre façon même de penser.

Nous n'avons pas attendu le Canada pour nous doter d'une Charte des droits et libertés de la personne qui protège l'équilibre des droits individuels et des droits collectifs.

Nous nous sommes dotés d'une Charte de la langue française (Loi 101) qui, même charcutée, reste un modèle pour tous les pays dont la langue majoritaire est envahie par d'autres langues. Il nous faut maintenant un système politique qui tienne compte de nos traditions de solidarité et de notre culture ancrée sur la coopération et la concertation. Le Québec a tenu plus de 18 Sommets socio-économiques de concertation sous le gouvernement du Parti Québécois, et ils ont fait largement la preuve de

Il nous faut un système politique qui tienne compte de nos traditions de solidarité et de notre culture.

*Le Canada ne veut
pas reconnaître
que le Québec
forme une société
distincte.*

leur efficacité.

Le Canada anglais est satisfait du statu quo dans une proportion de plus de 80% selon les derniers sondages. Il ne veut pas nous offrir une formule interne qui pourrait nous convenir. Il me semble que la décision est mûre.

Nous avons maintenant un devoir de liberté, un devoir de responsabilité.

La seule condition incontournable à la proclamation légitime de la souveraineté, c'est la volonté démocratiquement majoritaire du peuple québécois. Souhaitons que les travaux de ces Commissions préparent adéquatement l'ensemble de la population à faire ce choix avec confiance et sérénité.

Si j'étais Montesquieu, je poserais la question:

Comment peut-on être Québécois? Et, la réponse pourrait être la Déclaration de souveraineté du Québec, dans la mesure où elle propose une définition de l'originalité de ce pays, une Déclaration dont je propose bien modestement les grandes lignes dans la double formulation qui suit:

Déclaration pour le «non» au statu quo canadien

1. Attendu que le Canada est bloqué par une constitution désuète, jamais acceptée par le peuple canadien, pleine de trous dans lesquels s'engouffre l'appétit centralisateur du gouvernement;

2. attendu que le Canada ne veut pas reconnaître que le Québec forme une société distincte et a besoin de certains pouvoirs pour se développer adéquatement et normalement;

3. attendu que le Canada ne veut pas accorder définitivement au Québec les pleins

pouvoirs en matière d'immigration de façon à ce qu'il puisse se donner des critères favorables à la francophonisation et au sain développement de son identité;

4. attendu que le Canada ne veut pas reconnaître au Québec la formation professionnelle et la pleine responsabilité de la main-d'oeuvre, même s'il y a consensus au Québec sur cette question depuis longtemps;

5. attendu que le fédéralisme canadien, malgré toutes ses paillettes, est une faillite économique, politique et de plus en plus une faillite sociale et culturelle; (en raison de sa dette, de son déficit chronique, le très sérieux Wall Street Journal le compare à un pays du tiers-monde; il nous faut sortir du serpent de la dette canadienne avant que ne se multiplient les séquelles irréparables);

6. attendu que le gouvernement du Canada n'a ni la volonté ni le courage de couper là où il le faudrait (évasions fiscales, grandes entreprises, fortunes personnelles, etc.);

7. attendu que le Canada n'a jamais voulu résoudre la question des Amérindiens et leur reconnaître clairement pouvoirs et privilèges, (les négociations avec les autochtones qui vivent sur notre territoire ont de fortes chances de se simplifier s'il ne leur est plus possible de jouer sur deux tableaux);

8. attendu que le Canada ne veut pas comprendre que l'élément qui le bloque dans sa philosophie centralisatrice et multiculturelle, c'est le Québec dont les intérêts et les aspirations sont différents et souvent diamétralement opposés;

Nous déclarons que:

Le Québec ne veut plus être dépendant du Canada.

*Nous, Québécois,
sommes un peuple
distinct et unique
et nous voulons
être au monde à
part entière.*

Déclaration de souveraineté du Québec

1. Attendu que nous, Québécois, sommes un peuple distinct et unique et que nous voulons être au monde à part entière;

2. attendu que nous voulons décider à notre façon de notre avenir, et sauvegarder ce droit pour les générations qui nous suivent;

3. attendu que nous sommes issus d'un amalgame de trois fortes traditions culturelles, amérindienne, française et anglaise dont la synthèse constitue une société originale dans la mesure où nous pouvons la forger selon notre génie propre;

4. attendu que nous voulons nous affirmer en tant que peuple majoritairement francophone;

5. attendu que nous voulons proclamer notre appartenance spécifique à l'américanité au même titre que les citoyens des États-Unis, du Canada anglais, du Mexique et des 19 autres Républiques d'Amérique latine;

6. attendu que nous sommes une société d'accueil ouverte sur le monde et que nous voulons disposer des pleins pouvoirs en matière d'immigration;

7. attendu que nous voulons vivre selon notre Charte des droits et libertés de la personne;

8. attendu que nous voulons les pleins pouvoirs pour établir une société tolérante et pacifique, respectueuse de ses minorités comme de sa majorité;

9. attendu que notre société s'est bâtie sur une solide tradition de solidarité sociale et de concertation qui lui est propre;

*Un pays c'est un
état d'esprit, une
âme, une langue et
une culture
originale et
distincte.*

10. attendu que nous voulons disposer des leviers indispensables à l'organisation de notre société suivant des mécanismes qui conviennent à notre culture économique et à son actualisation dans les grands courants mondiaux;

11. attendu que nous voulons décider nous-mêmes de notre Constitution;

12. attendu que le Québec est un territoire clairement délimité;

13. attendu que nous ne voulons plus que le Québec demeure une province dépendante de la fédération canadienne;

14. attendu que le peuple québécois s'est démocratiquement prononcé en faveur de la souveraineté du Québec;

*Le Québec est un
pays libre, complet
et souverain!*

Nous déclarons que:

Le Québec est un pays libre, complet et souverain!

Suggestions

a) concernant l'avant-projet de loi

1. l'avant-projet de Loi devrait comporter un article qui fasse état de notre caractère francophone, de l'importance de la langue et de la culture françaises dans l'identité québécoise; la Charte française doit (la Loi 101) être considérée comme un élément fondamental du pays du Québec et devrait être mentionnée dans l'avant-projet de Loi, dans le Préambule et dans la future Constitution du Québec républicain;

2. l'avant-projet de Loi devrait expliciter davantage le caractère spécifique du Projet de société, unique en Amérique du Nord, inspiré de la social-démocratie et clairement orienté vers des objectifs de justice sociale, d'égalité

*Le statu quo de
Jean Chrétien
devient synonyme
de recul
inexorable.*

des chances et de plein emploi;

3. le projet du Québec souverain devrait tracer les grandes lignes d'une politique nationale de décentralisation administrative et gouvernementale qui est en gestation depuis déjà plus de trente ans, qui a fait l'objet de nombreuses études et discussions, y compris dans les travaux de la Commission Bélanger-Campeau et qui s'impose désormais comme d'une urgente nécessité;

On pourrait y décrire les structures légères indispensables au développement des régions sur place, avec des pouvoirs réels, des budgets adéquats et une responsabilité proche de la base, de façon à entraîner une mobilisation sérieuse et efficace de tout le Québec;

4. le Gouvernement du Québec souverain pourrait s'engager à intégrer les fonctionnaires fédéraux en fonction de la rationalité de développement d'un pays neuf;

5. il nous apparaît important de souligner que la Constitution du Québec sera l'oeuvre d'une Assemblée constituante formée de représentants élus par l'ensemble de la population, éclairée et guidée par des experts; cette Constitution devra ensuite être approuvée au suffrage universel par l'ensemble de la population;

b) la date du référendum:

Il nous semble que le Référendum devrait être tenu «en temps opportun», c'est-à-dire lorsque les Québécois auront compris les tenants et les aboutissants du choix qu'ils ont à faire, les avantages et les inconvénients du fédéralisme, les avantages et les inconvénients de la souveraineté;

c) la question:

à l'instar de la Commission Jeunesse du Parti Québécois je souhaite que la question fasse davantage valoir ce qui nous attend en cas de réponse négative; on pourrait ainsi faire en sorte que le fardeau de la preuve n'incombe pas seulement aux tenants de la souveraineté du Québec; les fédéralistes auront alors fort à faire pour défendre leur option.

La question pourrait, par exemple, se lire comme suit:

Attendu que le Québec, s'il reste une province de la fédération canadienne, demeure assujéti à la Constitution de 1982 qu'il n'a pas signée, car elle a limité ses pouvoirs sans son consentement et parce qu'elle nie sa spécificité de peuple fondateur et de société distincte,

«Voulez-vous que le Québec devienne un pays souverain à part entière, libre de voter toutes ses lois, de percevoir tous ses impôts, de signer tout traité et de négocier des ententes économiques avec tout autre pays dont le Canada, OUI ou NON?»

Danielle
CYR

Québec un peuple sans histoires

Un des premiers gouverneurs du Québec après la Conquête, Lord Durham, a dit de nous que nous étions un peuple sans culture et sans histoire; il employait le terme culture au sens de connaissance des choses du monde extérieur, et le terme histoire, au singulier, dans le sens ordinaire du terme. À la fois il se trompait, par ignorance sans doute, et il ne se trompait pas. J'aimerais présenter certains faits démontrant que le gouverneur se trompait; mais, plus important encore, j'aimerais mettre en lumière certains autres faits pouvant, rétroactivement, faire de ce gouverneur ignorant, un prophète quant à l'avenir du Québec.

Nous étions une nation

En son temps, le gouverneur avait tort. En fait, au moment de la Conquête, nos ancêtres

Danielle Cyr est docteur en linguistique, diplômée de l'Université Laval et formée en résidence doctorale à l'Université de Stockholm en Suède. Elle a enseigné à l'UQAR et à l'Université Laval comme chargée de cours. Professeure agrégée de linguistique à l'Université York, Toronto, et chercheur spécialiste de langues amérindiennes, elle est également responsable du projet *Une grammaire socio-culturelle du Micmac contemporain*, subventionné par le Conseil de Recherches en Sciences humaines et sociales du Canada. Elle réside à New Richmond.

formaient déjà un peuple fort différent du peuple français, ne serait-ce que du point de vue racial: les Acadiens et beaucoup de Québécois étaient déjà racialement mélangés avec les Amérindiens, en particulier avec les Micmacs, les Malécites, les Abénaquis et les Montagnais. Ce fait historique est amplement documenté. Ainsi le Sieur de Varennes écrit vers 1750: «Par ailleurs, nous utilisons une manière (...) efficace de nous les unir et c'est par intermariage de nos gens avec les femmes sauvages, (...). Les enfants qui en sont issus sont généralement forts, résistants aux fatigues de la chasse et de la guerre, et ils deviennent des sujets forts serviables (...)»¹ Ces faits sont confirmés par de nombreux missionnaires et historiens par la suite². Et ces intermariages n'ont pu faire autrement que de façonner notre culture: en effet dans ces familles mixtes, c'était la mère amérindienne qui élevait les enfants.

Un très grand nombre de valeurs culturelles nouvelles et originales, issues de la synthèse des cultures française et amérindienne, se sont alors créées et sont devenues l'indicatif de départ de la culture québécoise. Nous étions donc déjà un peuple distinct et nous avions une culture très distincte au moment de la Conquête. Vers la fin du régime français, cependant, et de façon plus radicale encore à partir du régime anglais, les intermariages devinrent prohibés. Tout comme la France venait à peine de commencer à l'entrevoir, l'Angleterre voyait d'un très mauvais oeil l'émergence de cette nouvelle nation de sang unifié, qui pourrait vouloir échapper à son contrôle et se constituer en état. L'histoire des Métis de l'Ouest et l'épisode de Louis Riel constituent un témoignage puissant de l'attitude des Britanniques, et à leur suite de celle du nouveau Canada fédéral, à l'égard des nouvelles nations. Heureusement le peuple québécois, lui, existait déjà, pour le meilleur et pour le pire.

*Nous étions déjà
un peuple distinct
et nous avions une
culture très
distincte au
moment de la
Conquête.*

Nous étions une nation, nous avions une culture et nous avions aussi une histoire; en fait nous en avions deux, pour ne pas dire trois et peut-être même quatre: d'abord une histoire officielle abondamment consignée dans les milliers de documents de la bureaucratie administrative coloniale française; ensuite une histoire non officielle consignée dans les récits des voyageurs et des missionnaires de l'époque; et enfin, une histoire populaire transmise oralement dans les familles et les foyers; sans parler de notre histoire silencieuse, c'est-à-dire celle transmise dans les gestes ordinaires, cet ensemble d'attitudes privées ou collectives, qui témoignent par elles-mêmes de nos origines et de notre devenir.

La nation fait des histoires

Le gouverneur se trompait donc sur tout, ou presque. Cependant, il sembla avoir raison pour un moment, bien qu'il se remit à avoir tort de plus belle par la suite: en effet, après une courte période de soumission totale, durant laquelle le bon peuple québécois sembla s'acclimater absolument «sans histoires» à sa nouvelle condition de vaincu, les plus braves et les plus éclairés d'entre eux se mirent par la suite à faire continuellement des histoires.

Et cela n'arrêta pas de 1764 à nos jours. Plus la grande histoire se déroulait en dehors de lui, plus le bon peuple québécois faisait des histoires, à l'Angleterre d'abord et au Canada ensuite: des histoires embêtantes comme les troubles de 1837 au XIXe siècle, et au XXe siècle, les questions de conscriptions, le drapeau et l'impôt québécois, le samedi de la matraque ou les événements d'octobre; des histoires formidables aussi, comme la résistance aux Américains, l'accueil des Loyalistes, des Irlandais et plus tard, la mise sur pied d'un

*Plus la grande
histoire se
déroulait en
dehors de lui, plus
le bon peuple
québécois faisait
des histoires.*

réseau immense d'universités, la création d'une télévision nationale, la conception et la mise sur pied d'une immense industrie de la langue, la production d'une entreprise terminologique française qui nourrit désormais toute la francophonie, un effort de recherche consistant et reconnu dans les domaines de l'énergie, de la santé, de l'informatique, de l'aérospatiale, de la justice, de l'économie et de l'environnement, sans parler de nos succès culturels dans les domaines littéraires, cinématographique, musical, et scéniques, entre autres.

La preuve que toutes ces petites histoires existent, c'est que, non seulement elles dérangent certains, mais encore et surtout, elles fascinent bien d'autres. À preuve les Centres d'études québécoises qui surgissent de plus en plus nombreux à travers le monde. Les Québécois connaissent-ils l'existence de ces centres universitaires de recherche, celui de l'Université de Trèves en Allemagne, de l'Université de Leipzig en Allemagne également, de l'Université Libre de Belgique à Bruxelles, de l'Université de Lund en Suède, de l'Université de Plattsburg aux États-Unis. Savent-ils que des chercheurs d'Italie, de Hollande, de Norvège, de Finlande, du Japon et de bien d'autres pays encore s'associent à ces centres dans leur intérêt croissant pour le Québec, cette nation qu'ils reconnaissent comme l'une des plus originales, des plus dynamiques et des plus démocratiques du monde contemporain? Les Québécois savent-ils que ces gens-là savent, eux, que le Québec n'a pas besoin de projet de société parce le Québec est déjà une société en marche et qui fonctionne aussi bien qu'un état peut fonctionner dans un contexte globalisant? Les Québécois savent-ils que ces gens-là surveillent, sinon attendent, avec le plus grand intérêt le moment où le Québec va cesser de croire le Canada qui lui dit

*Le peuple
québécois, lui,
existait déjà pour
le meilleur et pour
le pire.*

que son histoire n'est qu'un tas de petites histoires, le moment où le Québec va enfin se décider d'entrer dans la grande histoire?

La connaissance des modèles

Alors que manque-t-il donc aux Québécois pour entrer dans la grande histoire? À mon avis, à cette nation dont l'originalité et le dynamisme n'ont d'égale que la prudence, il ne manque qu'une chose: la connaissance des modèles. Remarquez que je dis bien la connaissance des modèles. Car les modèles, eux, existent. Mais on s'est gardé, par méfiance ou par incurie, de les enseigner aux Québécois. Pendant que pour se ragaillardir, on s'est tourné vers la France, cette mère fière, mais hélas parfois distraite, ou vers les États-Unis, cet oncle orgueilleux de sa puissance certes, mais n'aimant pas trop qu'on le dérange, on a oublié que l'hémisphère Nord est constellé de pays qui, par leur taille et par leur destin, nous ressemblent comme des frères.

Ce sont eux qui par leur expérience peuvent nous apporter la force nécessaire et éclairante que l'on trouve généralement dans les modèles. C'est vers eux qu'il faut se tourner pour voir ce qui arrive aux peuples qui accèdent à l'indépendance dans le calme éclairé des nations démocratiques. J'en ferai ici un bref inventaire:

La Norvège d'abord, qui compte à l'heure actuelle à peine plus de quatre millions d'habitants, dont une minorité de 20 000 Lapons. À l'origine partie intégrante de la Suède au XVII^e siècle. Colonisée économiquement et culturellement depuis toujours par l'un et par l'autre, elle a toujours été le parent pauvre, voire le trouble fête. En 1905, suite à un référendum dont le consensus atteignait 95%, la

*L'hémisphère Nord
est constellé de
pays qui, par leur
taille et par leur
destin, nous
ressemblent
comme des frères.*

Norvège s'est séparée de la Suède: elle a désormais sa monnaie, ses lois, sa langue, ses institutions civiles, politiques et militaires; elle a même réussi à conserver une part de cette grande institution qu'est le prix Nobel puisque le Nobel de la Paix continue toujours de se décerner à Oslo, non pas à Stockholm comme les autres. Son niveau de vie est comparable à celui des autres nations scandinaves, c'est-à-dire un des plus hauts de la planète. Les Québécois connaissent-ils la Norvège? Très peu sinon pas du tout. Pourquoi? Parce que le peuple norvégien est un peuple sans «histoires» qui participe au concert des nations sans peur et sans vanité. Et c'est librement qu'il négocie son entrée dans l'Union Européenne.

La Finlande ensuite, qui compte à l'heure actuelle à peine cinq millions d'habitants. Avant même d'exister comme état, elle fut conquise et colonisée par la Suède, qui la domina durant presque quatre cents ans, puis prise par la Grande Russie au XIXe siècle. Devenue un archiduché relevant directement de l'autorité du tsar, elle fut colonisée économiquement et culturellement par les Russes pendant un autre siècle. En 1918, à la mort du tsar, sans référendum, mais par décision des élus, la Finlande proclamait son indépendance; elle a désormais sa monnaie, ses lois, sa langue, ses institutions civiles, politiques et militaires; elle a même réussi à demeurer le seul pays indépendant sur la frontière immédiate de la Russie soviétique. Après la deuxième guerre mondiale, elle a aussi été le seul pays vaincu à se reconstruire sans aucune aide internationale et à rembourser entièrement sa dette de guerre sans recours aux emprunts. Possesseur d'une culture unique et fort originale, seul peuple à parler finnois sur toute la planète, les Finlandais sont parmi les peuples les plus scolarisés du monde, leur niveau de vie est comparable au nôtre et leurs

*Son niveau de vie
est comparable à
celui des autres
nations
scandinaves,
c'est-à-dire un des
plus hauts de la
planète.*

*La Tchéquie est à
l'heure actuelle le
centre par
excellence de la
culture en Europe.*

réalisations économiques et culturelles nous pénètrent sans qu'on s'en rende compte. Savons-nous que les oeuvres majeures de l'architecture américaine sont dues à des architectes finlandais, que Volvo et Saab sont d'abord finlandais, qu'ils ont été les chefs de file du design international, que la mode hivernale origine presque totalement de Finlande. Savons-nous que la Finlande a des minorités qui ressemblent fort aux nôtres: une minorité de 370 000 Suédophones descendants de l'ancienne classe dominante ainsi qu'une minorité autochtone de 2 500 Lapons. Les Québécois connaissent-ils la Finlande? Très peu sinon pas du tout. Pourquoi? Parce que le peuple finlandais est un peuple sans «histoires» qui participe au concert des nations sans peur et sans vanité. Et c'est librement qu'il négocie son entrée dans l'Union Européenne.

Je passerai rapidement sur d'autres exemples, pourtant formidables: la Tchéquie, par exemple, qui a réalisé dernièrement, sans référendum, mais en faisant confiance à ses élus, sa séparation et son indépendance, après avoir réussi, dans la sérénité d'une Révolution de Velours, à sortir de la puissante Union soviétique. La Tchéquie est à l'heure actuelle le centre par excellence de la culture en Europe. Artistes, écrivains, cinéastes, dramaturges, philosophes s'y rejoignent au point que Prague est en voie de devenir l'Athènes nouvelle du XXI^e siècle. Les Québécois connaissent-ils la Tchéquie? Très peu sinon pas du tout. Pourquoi? Parce que le peuple tchèque est un peuple sans «histoires» qui participe au concert des nations sans peur et sans vanité. Et c'est librement qu'il négociera son entrée dans l'Union Européenne.

Et que dire de la Slovénie? Alors même qu'elle était menacée d'écrasement militaire par le projet assimilateur d'une Grande Serbie en

mal d'unification stérilisante et destructrice, la Slovénie a proclamé son indépendance avec courage et lucidité, se retirant ainsi à temps d'un conflit qui allait s'avérer inutile et meurtrier. Aujourd'hui, la Slovénie est un pays inscrit aux Nations-Unies. Elle participe aux Jeux olympiques, elle a sa monnaie et ses institutions, elle accueille des conférences internationales, elle fait bon ménage avec de grands États voisins comme l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie et, enfin, elle se remet de la domination serbe dans l'intimité de sa propre culture et de ses propres institutions. Les Québécois connaissent-ils la Slovénie? Très peu sinon pas du tout. Pourquoi? Parce que le peuple slovène est un peuple qui a choisi d'être sans «histoires», qui participe au concert des nations sans peur et sans vanité. Et c'est librement qu'il négociera son entrée dans l'Union Européenne.

Je ne dirai que deux mots des Belges. Les Québécois savent-ils que la Belgique a effectué il y a quelques années une séparation quasi totale des provinces flamandes de Nord et des provinces wallones du Sud, ne gardant en commun que ses institutions fondamentales comme la monnaie, l'armée et la monarchie? Pas du tout. Pourquoi? Parce que la Belgique a décidé d'agir sans «histoires». Et c'est dans la dignité et la sérénité qu'elle abrite deux nations désormais égales mais indépendantes et qu'elle abrite en plus le siège du Parlement européen.

L'exemple de ces pays nous prouve que les petits pays se gouvernent souvent mieux que les grands, c'est-à-dire sans faire des tas d'histoires.

Je terminerai avec le modèle irlandais. L'Irlande, la vraie, celle qu'on ne songerait pas à appeler l'Irlande du Sud, mais qui occupe les deux tiers sud de l'île, a réalisé son indépendance à partir de l'Angleterre. Cette Irlande est

Les petits pays se gouvernent souvent mieux que les grands.

devenue souveraine en 1937. Est-ce de cette Irlande que les Québécois entendent le plus souvent parler? Non, car cette Irlande a choisi à temps de devenir un état sans «histoires» qui participe au concert des nations sans peur et sans vanité. Et c'est librement qu'elle a négocié son entrée dans l'Union Européenne. L'Irlande que les Québécois connaissent, c'est hélas l'autre, l'Irlande du Nord, qui est encore du Nord comme nous étions le Bas-Canada en 1837. Cette Irlande qui n'a pu, pas osé, pas réussi, qui a eu peur d'avoir peur d'avoir peur, et qui a fini par faire peur et par sombrer dans un tas de petites histoires plus ou moins folkloriques ou romantiques, sinon violentes.

Le vrai devoir

Le seul vrai devoir des Québécois à l'heure actuelle, ce n'est pas de tergiverser sur le libellé d'une question, sur sa terminologie séparatiste, indépendantiste ou souverainiste. Ce n'est pas non plus de montrer à quel point les négociations autour de l'Accord du Lac Meech leur ont appris à faire des listes d'épicerie. Et ce n'est pas, surtout pas, de psychanalyser sans arrêt leurs dirigeants jeunes et vieux pour décider duquel on pourrait tirer le plus de ça et le moins de ça. Le seul vrai devoir des Québécois, c'est d'examiner intelligemment les vrais modèles et de se demander avec courage et lucidité quelles seront, pour nous et nos descendants, les conséquences de nos agirs présents. Voulons-nous continuer d'être une Irlande du Nord tranquille et fédéralement médusée, empêtrée qu'elle est dans la comptabilité de tout un tas de petites histoires? Ou, au contraire, voulons-nous régir notre destin et nos entreprises en toute liberté? Voulons-nous moduler le devenir de notre culture dans l'intimité des institutions qui nous sont propres et

*Il est plus
que temps pour
nous d'entrer dans
le concert des
nations, sans peur
et sans vanité.*

dont nous aurons le contrôle? Voulons-nous siéger comme pairs aux côtés des États qui nous ressemblent et qui nous stimuleront, telles l'Irlande de notre patrimoine, la Norvège du Prix Nobel de la Paix, la Finlande de Saab et de Sibelius, la Tchéquie de la Révolution de Velours, la Belgique du Parlement européen?

Si ce que nous sommes, dans son pire et dans son meilleur, si nos aspirations les plus profondes et nos réalisations les plus tangibles sont sans cesse ramenées au rang d'un tas de petites histoires, au détriment de nous-mêmes et du bon voisinage, il est plus que temps de donner raison au gouverneur, et d'entrer enfin dans la grande histoire comme un peuple sans «histoires».

Il est plus que temps pour nous de nous tourner vers les bons modèles et de décider par nous-mêmes, librement, d'entrer dans le concert des nations, sans peur et sans vanité.

*Voulons-nous
continuer d'être
une Irlande du
Nord
fédéralement
médusée?*

1. Dickason, O.P. 1992, *Canada's First Nations*, Toronto: MacMillan and Stewart.

2. Voir Cyr, La survie des langues autochtones du Québec, Trèves: 1993.

Statu quo ou souveraineté pour le Québec?

**Edmond
ORBAN,**

Université de
Montréal

Le premier réflexe d'un Néo-québécois est dicté par la prudence et le conservatisme. Il en va d'ailleurs de même pour beaucoup de Québécois, installés dans un système économique et social qui leur semble profitable.

Ce réflexe et les comportements qui en découlent comportent cependant des risques à un autre niveau, en ce sens que l'on a tendance à confondre un intérêt matériel immédiat individuel et l'intérêt de toute une communauté à long terme.

D'un strict point de vue personnel et matériel, je serais porté à voter non au référendum. Parce que c'est beaucoup plus simple, on reste comme on est, un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Mais, si je regarde un peu plus loin que le bout de mon nez et mes pantoufles, je pense alors à mes enfants et petits enfants. Je pense aussi à ma petite patrie d'adoption dont je me sens plus que jamais solidaire. Je souhaite que l'arbre, sur lequel nous sommes venus nous greffer, soit plus solidement enraciné et ait plus de chances de se développer

harmonieusement dans le monde qui l'entoure.

C'est donc en fonction de cette «problématique» que je me situe pour formuler quelques constats et observations, me permettant de les reprendre plus tard sur une base plus systématique et plus complète.

Vu à court terme et sans se préoccuper de l'évolution en cours, le statu quo semble défendable, par solution de facilité et du fait qu'il n'y a rien de dramatique (pour un esprit superficiel) dans la situation actuelle du Québec. Mais la question est de savoir comment le Québec pourra le mieux s'épanouir et défendre ses intérêts vitaux, compte tenu de ses ressources et des lacunes actuelles du système.

Mentionnons tout d'abord que le fait de devenir un État souverain n'a rien d'extraordinaire quand une nation ou une société donnée se sent suffisamment forte pour prendre en main les leviers de son développement. Évidemment l'exercice de cette souveraineté comporte bien des limites et elle repose sur une collaboration étroite avec d'autres partenaires proches ou lointains et ce, dans une foule de domaines.

Des arguments de peur

Certains opposants de la souveraineté utilisent des arguments négatifs ayant un dénominateur commun: la peur. Ils prédisent même les pires catastrophes ou en tout cas un recul sérieux du Québec en cas d'accession à la souveraineté de ce dernier. Derrière ce comportement, il y a un mélange d'intérêts économiques personnels et de sentiments qui mériteraient d'être analysés en profondeur.

Depuis la Déclaration d'Indépendance des États-Unis en 1776, plus d'une centaine de pays

La question est de savoir comment le Québec pourra le mieux s'épanouir.

*L'exercice de cette
souveraineté
repose sur une
collaboration
étroite avec
d'autres
partenaires.*

sont devenus souverains. Il y a eu les grands mouvements de décolonisation au siècle dernier en Amérique latine, ensuite en Asie et en Afrique. Tout récemment, l'Empire soviétique vient d'éclater donnant ainsi naissance à plusieurs États nouveaux.

Pour se limiter à des États plus proches de nous à certains égards, signalons le cas de la Belgique en 1830 et de la Norvège en 1904, qui se sont débarrassées de la tutelle des Pays-Bas dans le premier cas et de la Suède dans le second. Quand on étudie de près les conditions de ces transferts de pouvoirs, on constate que là aussi, l'«establishment» a invoqué la peur des conséquences économiques. De nos jours, les «ex-dominés» entretiennent d'excellentes relations. La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont fondé le Benelux qui devait se joindre à la France, l'Allemagne et l'Italie pour former la Communauté Européenne. Quant à la Norvège, elle collabore activement avec la Suède au sein du Conseil nordique mais elle a décidé, contrairement à cette dernière, de rester en dehors de la C.E.E., tout comme la Suisse. Certes, les liens de ces deux derniers pays sont eux aussi très étroits avec leurs voisins de la C.E.E. et ils profitent au maximum de la marge de manoeuvre que leur permet leur État sur l'échiquier international.

Signalons pour terminer le cas du Grand Duché du Luxembourg, pays de 400 000 habitants et dont un citoyen vient d'être élu à la tête de la Commission Européenne. En dépit de ses faibles dimensions, le Luxembourg jouit d'un niveau et d'une qualité de vie qui le situent parmi les meilleurs de notre planète. Il n'aurait certainement pas atteint un tel sommet s'il était resté une simple province belge ou un petit land de la République fédérale d'Allemagne. Outre sa participation à la C.E.E., il fait partie de l'Union Économique belgo-luxembourgeoise et

a des liens de toutes natures avec ses proches voisins, sans oublier la France (le français et l'allemand sont les deux langues officielles de ce petit État).

Parmi tous les pays membres des Nations Unies on n'en connaît guère qui voudraient retourner à leur état antérieur (avant la souveraineté), même si pour certains la phase de transition a été difficile et a entraîné un recul au moins passager de l'économie (cas de plusieurs ex-colonies).

Créer un nouveau pays c'est comme avoir un enfant. Avant la naissance on a un peu peur, cela risque de perturber notre vie, ce sont des responsabilités nouvelles, etc. Mais cela aussi fait partie de la vie. On ne fait rien de valable et de durable sans effort et sans un minimum de risques.

L'illusion d'une réforme

Dans cette première partie, nous avons simplement voulu rappeler que le fait, pour un pays tel que le Québec, de devenir un État souverain constituerait un phénomène normal. Il est scandaleux de nous faire sans cesse répéter qu'au fond nous ne sommes pas capables de nous diriger nous-mêmes. Et, dans cette optique, tous les arguments sont bons. Ils contribuent pour beaucoup de personnes à accentuer un sentiment de peur et une sorte de complexe d'infériorité paralysants à la longue.

Et pourtant, c'est l'évidence, par delà une phase de transition qui ne serait pas nécessairement facile, il y a toute la perspective d'un peuple enfin maître sur son propre territoire, libre de conclure des alliances avec ses voisins et en premier lieu avec le reste du Canada, si ce dernier le veut. Entre parenthèses, ce dernier a tout autant intérêt, si non plus, à négocier en

Parmi tous les pays membres des Nations Unies on n'en connaît guère qui voudraient retourner à leur état antérieur.

vue d'assurer une libre circulation des personnes, des biens et des services à travers l'espace actuel.

Une partie de la population croit encore que l'on pourrait transformer en profondeur le fédéralisme canadien. Les expériences des dernières années ne font que confirmer un phénomène que l'on retrouve, à divers degrés, dans tous les États dits fédéraux. On n'a jamais vu un État fédéral se dessaisir de ses pouvoirs essentiels, de ceux qui lui permettent d'agir pleinement sur la scène internationale, d'assumer un leadership en matière économique, etc. Une simple lecture des constitutions de la Suisse, de la R.F.A. ou des États-Unis devrait pourtant nous convaincre.

*On n'a jamais vu
un État fédéral se
dessaisir de ses
pouvoirs
essentiels.*

En réalité, on peut décentraliser un certain nombre de pouvoirs, notamment en matière sociale où les dépenses sont de plus en plus fortes, mais sans nécessairement effectuer les transferts de fonds qui s'imposent. Certes, les provinces, lander, etc., exercent beaucoup de fonctions importantes et nécessaires sur le plan régional et local. De plus, on peut aussi procéder à une décentralisation administrative très poussée comme en R.F.A., par exemple, où les lander dépensent beaucoup plus d'argent que le gouvernement central. Mais les décisions les plus vitales, celles qui touchent l'ensemble du pays, sont prises dans les capitales fédérales.

C'est manifestement une illusion que de croire ou espérer que l'on pourrait décentraliser davantage en ce qui concerne les pouvoirs essentiels (décentralisation politique et pas seulement administrative ou exécutive). L'échec de la recherche d'un statut particulier pour le Québec s'inscrit dans la logique et la mécanique du système. À plus forte raison le rapport Allaire. Ce dernier est absolument irréalisable dans un État fédéral. Si on l'appli-

quait, nous aurions alors un modèle radicalement différent, apparenté à la confédération d'États souverains, mais ceci est un autre problème. De toute façon, ceci exigerait au préalable la souveraineté du Québec sur son propre territoire.

Conclusion

En conclusion, un État fédéral ne peut être transformé en profondeur en ce qui concerne la distribution des pouvoirs essentiels. Les expériences observées au Canada et à l'étranger en sont la preuve la plus éclatante.¹

Le statu quo est donc logique si le Québec renonce à ses exigences de base, s'il accepte de se fondre progressivement dans un grand tout pancanadien dominé par une majorité anglophone. Un tout dont les deux grands centres de décision se retrouvent déjà en Ontario, Ottawa pour le politique et Toronto pour l'économique, avec un axe de développement se déplaçant vers l'ouest.

Face à cette menace de minorisation croissante, il reste la carte de l'État souverain du Québec libre de décider des modalités de son association éventuelle avec le reste du Canada.

Il n'y a là rien d'anormal ni d'antidémocratique même si cela dérange bien des intérêts en place, surtout dans la phase de transition.

Mais on peut se demander si ceux qui constituent le «hard core» de cette opposition

*Le Rapport Allaire
est absolument
irréalisable dans
un État fédéral.*

1. Cette affirmation est fondée sur de longues recherches que j'ai publiées dans «La dynamique de la centralisation dans l'État fédéral», Ed. Québec-Amérique, 1984 et «Le Fédéralisme? Super État fédéral? Association d'États souverains?» H.M.H., Hurtubise, 1992, à Montréal également. Voir aussi, Orban et coll. «Fédéralisme et Cours Suprêmes» — «Federalism and supreme courts», Bruylant, Bruxelles et Presses de l'Université de Montréal, 1991 (collaborateurs provenant des États-Unis, Allemagne, Danemark pour la C.E.E., Belgique, France, Canada).

ont une vision du Québec dépassant le court terme et une confiance dans sa capacité de se diriger lui-même, d'autant plus que des pressions énormes sont exercées aux endroits stratégiques pour semer le doute et la peur parmi la population concernée.

Matière première et valeur ajoutée

Qu'en est-il des écrivaines, des écrivains?

Louis
GAUTHIER*

Qu'en est-il de la matière première de l'«industrie du livre», pour poursuivre la dangereuse comparaison avancée par l'ex-ministre de la Culture et des Communications, Liza Frulla, lors des discussions entamées au sein des grappes industrielles, où l'Uneq s'était fourvoyée par mégarde? Comparaison dangereuse parce que la matière première, c'est celle qu'on exploite...

Mais passons.

Qu'en est-il des écrivaines, des écrivains?

Quelle est leur place, quels sont leurs problèmes, que réclament-ils?

D'abord, entendons-nous bien sur une chose: les écrivains ne forment pas un groupe compact, un bloc monolithique, aux paramètres bien définis, un groupe-cible facile à identifier, comme celui des dentistes, des médecins ou des avocats. On dit les écrivains, mais il n'y en a

*Écrivain et vice-président,
Union des écrivaines et des écrivains québécois

*Ce que l'écrivain
attend de cette
industrie du livre
c'est la juste part
du créateur.*

pas deux qui se ressemblent. Ils viennent de tous les milieux, vont dans toutes les directions, vivent diverses vies. Ils n'ont pas été formés à la même école, ne sortent pas du même moule, n'ont pas eu à se conformer à des examens d'entrée dans la profession. Ils exercent sans diplôme, pratiquent sans encadrement, travaillent sans carte de compétence.

Dans leur cas, les statistiques sont le plus souvent inutiles, les moyennes dénuées de valeur, les chiffres trompeurs. On en possède d'ailleurs assez peu. Parler de leurs revenus, de leur mode de vie, de leurs habitudes d'achat ou de leur profil psycho-social est difficile. Certains sont riches, d'autres pauvres, d'autres encore dans l'agréable moyenne, mais pour beaucoup, la plupart, exercent un second métier. Second métier? Écrire est-il un métier? Est-ce vraiment le premier?

Les écrivains ne forment donc pas un tout cohérent dont on pourrait dire: ils sont ceci, ils font cela, ils ont tel problème. Ou alors, s'ils ont des problèmes en commun, ce sont d'abord des problèmes de création, des problèmes de personnages, des problèmes de temps de verbe, de narrateur, de structure du récit, de composition. Des choses dont on ne parle pas en public.

Les problèmes dont on parle sur la place publique sont généralement d'ordre économique. Ceux-là, les écrivains en ont toujours eu. Pas tous les écrivains pourtant: certains ont trouvé des mécènes, d'autres ont profité d'une fortune de famille, d'un héritage, quelques-uns ont même réussi à créer de leur plume leur propre richesse. Il n'y a pas de règle, pas de loi. Il faut trouver l'argent quelque part, et ce quelque part est généralement ailleurs que dans le travail de l'écriture. Ce n'est pas la faute aux méchants éditeurs, ni à la télévision abrutissante, ou au cinéma

envahissant. À qui la faute alors? Faut-il vraiment un coupable? L'activité de l'écrivain ne se transforme pas automatiquement en billets verts, en argent sonnante. Est-ce important?

Ce que l'écrivain attend de cette industrie du livre dont il fait partie malgré tout, ce n'est pas qu'elle le rende riche, c'est qu'elle le traite honnêtement. La juste part du créateur, disions-nous. Qu'on lui présente un contrat qu'il pourra signer sans se condamner à publier ses sept prochains titres chez le même éditeur; où sa part des bénéfices augmentera à la mesure des économies d'échelle de l'éditeur; où ses droits dérivés seront respectés. Voilà bien un minimum sur lequel il devrait être possible de s'entendre. Qu'on lui paye les droits sur tous les exemplaires vendus, sans qu'il soit nécessaire pour cela d'aller, muni d'un mandat, visiter ses entrepôts; qu'on assure une certaine visibilité à son oeuvre puisqu'on a pris la peine de la publier; et qu'on lui donne un coup de fil avant de passer les invendus au pilon, ma foi. Ce qui ne devrait pas arriver trop souvent si les éditeurs font bien leur métier, qui consiste à choisir des manuscrits auxquels ils croient, à leur donner la plus belle présentation possible et à en livrer la quantité voulue au peuple assoiffé de culture.

Au-delà de cette limite, les problèmes d'argent de l'écrivain ne regardent que lui. S'il a choisi ce métier pour devenir riche ou pour s'assurer une petite vie douillette, son problème relève plus d'un orienteur professionnel que de son éditeur. Car contrairement aux autres chaînons de cette valeureuse industrie du livre, l'écrivain n'a pas choisi ce métier pour en vivre. Il s'est engagé dans l'écriture à la recherche d'autre chose, qui lui apportera d'autres satisfactions, d'autres joies. Son travail lui est déjà payé, à mesure qu'il écrit, à mesure que son livre prend forme et existence; il lui est payé le jour où il inscrit le mot fin au bas de

On dit les écrivains, mais il n'y en a pas deux qui se ressemblent.

son manuscrit, qui est un grand jour; et le jour où il voit pour la première fois son livre arriver de l'imprimerie. Il le prend, le regarde, le hume, fait tourner les pages entre ses doigts et il éprouve un sentiment, une émotion, un moment d'intense bonheur, un bonheur qui ne s'achète pas, à aucun prix, et que personne d'autre que lui, dans la chaîne de production du livre, ne connaîtra. Faut-il vraiment tout compabiliser dans la vie?

À cause de ce bonheur-là, l'écrivain est fragile. Pourrait se faire avoir. Doit se protéger. Pour lui, le livre existe bien au-delà de l'objet-livre. Bien sûr, c'est lui qui a raison, bien plus que tous les marchands qui n'y voient qu'un produit comme un autre, une source de profit comme une autre. Sont-ils nombreux, dans cette industrie, à vendre des livres comme ils vendraient des souliers ou des chapeaux? Peut-être pas. Je n'en sais rien.

Une fois bien protégé par un bon contrat, que reste-t-il à réclamer pour l'écrivain? Pour lui, rien. Mais, collectivement, les écrivains ont d'autres exigences. Des exigences énormes, démesurées, irréalistes. Elles concernent la diffusion du livre, sa mise en marché, et les concernent donc.

D'abord, posons franchement la question: peut-être y a-t-il trop de livres? Plus, en somme, que ce que nous sommes capables d'absorber. Est-ce possible? Impossible, bien sûr, dans une économie de marché, là où l'offre s'ajuste d'elle-même à la demande, selon les saintes lois du libéralisme. Mais dans un marché soutenu artificiellement par des subventions, on risque de créer plus de problèmes qu'on en règle en publiant des livres qui ne méritent pas de l'être.

Car il faut aussi compter avec tous ceux qui nous arrivent de France, des États-Unis, et

*Ça fait longtemps
que nous sommes
«en compétition»
avec l'univers,
avec Henry Miller,
Rimbaud, Goethe,
Sénèque.*

aussi, traduits par eux, de Colombie, d'Argentine, d'Algérie, du Cameroun, d'Australie, de Finlande, du Pakistan, de Russie. Enfin, la liste est longue. La mondialisation des marchés, ça fait longtemps que nous la connaissons, nous écrivains. Ça fait longtemps que nous sommes «en compétition» avec l'univers. Et pas seulement «en temps réel», mais aussi à travers les siècles, virtuellement si vous voulez, avec des mots aussi vivants que nous. Henry Miller, Rimbaud, Goethe, Sénèque. Ça commence à faire beaucoup de monde sur les étagères.

Imaginez un nouveau livre qui arrive, là, avec les autres. Québécois en plus. Nous espérons bien qu'on va lui faire une place. En parler dans les journaux, à la radio, à la télé. Il doit bien y avoir des émissions pour ça, non? Une façon d'en faire. Un public d'auditeurs, de téléspectateurs. Ça nous concerne tous, écrivains, éditeurs, libraires, distributeurs, imprimeurs mêmes. Si on subventionne un bout de la chaîne, il faut s'assurer qu'à l'autre bout, il y a une ouverture, des lecteurs. Il faut voir à la promotion des oeuvres, à leur diffusion. Et puis il faut voir à former des lecteurs. Dans les écoles, les collèges. Il faut donner le goût de lire. Il faut conserver le libre accès aux bibliothèques.

Gros programme, donc. Encore faut-il y croire. Croire à la lecture, croire à la littérature, croire à la littérature québécoise. Et ne pas mépriser ses écrivains, même ceux qui n'écrivent pas des best-sellers. Nous ne sommes pas une matière première qu'on exploite, nous sommes une valeur ajoutée. Cette valeur ajoutée qui fait que deux livres de même format, de même poids, avec le même nombre de pages, sont deux mondes, deux univers, complexes, immenses, merveilleux. Là, sur les tablettes. Cette valeur ajoutée qui

*Dans les écoles,
les collèges, il faut
donner le goût de
lire.*

fait qu'un livre ne se réduit pas à une certaine quantité d'encre sur une certaine quantité de papier.

Ce que nous attendons de l'industrie du livre est simple. Nous attendons de l'industrie du livre qu'elle se mette au service des écrivains, sa seule raison d'être.

Portrait en raccourci du livre québécois

Michel
GAY*

On ne fait évidemment pas le tour de l'univers du livre en quelques lignes, ni même en quelques pages. Parce que, justement, s'agissant du livre, il s'agit de tout un univers, riche et complexe. Le livre constitue ni plus ni moins qu'un fait de civilisation. Peu importe son avenir, qu'il soit pour les uns tout à fait assuré ou pour les autres plus ou moins prometteur, le livre a et aura de toute façon marqué, depuis Gutenberg, les cultures du monde entier.

Une jeune histoire

À cette échelle, l'histoire du livre québécois peut paraître un peu courte. Ce qui n'a pas empêché le livre d'ici de s'inscrire dans cette histoire et, depuis cinquante ans par exemple, d'y laisser des traces de plus en plus intéressantes. Sans remonter au premier titre de langue française publié au Québec, le *Catéchisme du diocèse de Sens* (1765), à la publication du manuel scolaire *Nouveau cours complet de grammaire* (chez Duvernay, en 1830), sans même rappeler — un peu tout de même — la

*Directeur général de l'Association nationale des éditeurs de livres

fondation de l'Association des éditeurs canadiens (devenue l'Association nationale des éditeurs de livres, après quelques changements d'appellation et à la suite de sa fusion en 1992 avec la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec), soulignons que c'est pendant la Deuxième Guerre mondiale que commence à se développer le chapitre moderne de l'édition québécoise.

Pierre Tisseyre, qui a laissé dans le deuil au mois de mars de cette année toute la communauté littéraire et éditoriale du Québec, fondait en 1947 le Cercle du livre de France, connu aujourd'hui sous le nom des Éditions Pierre Tisseyre. À lui seul, M. Tisseyre aura représenté une grande partie de l'histoire contemporaine du livre québécois; il en a été en tout cas un acteur essentiel. Si nous mentionnons son nom ici, c'est bien sûr pour lui rendre l'hommage que méritent sa mémoire et l'important héritage qu'il nous a légué. Et c'est pour souligner, du même coup, à nouveau et autrement, à quel point l'édition québécoise ne s'enracine qu'assez peu profondément dans le passé.

Si l'on considère le nombre de titres que publient aujourd'hui les éditeurs de chez nous, le nombre même des éditeurs et la gamme des différents champs éditoriaux dans lesquels les maisons d'édition sont maintenant actives, si l'on parcourt certaines statistiques, on n'est pas porté à croire que l'histoire de l'édition au Québec est si jeune.

Des milliers de titres

Selon les plus récentes données compilées par la Bibliothèque nationale du Québec¹, les éditeurs «commerciaux» ont publié, en 1993, plus de 3600 titres (les gouvernements, les

*C'est pendant la
Deuxième Guerre
mondiale que com-
mence à se
développer le
chapitre moderne
de l'édition
québécoise.*

établissements d'enseignement, les associations, etc. publient au total un autre 4 ou 5 000 titres chaque année). Le plus grand nombre d'ouvrages publiés par les maisons d'édition s'inscrivent, comme on s'en doterait, dans la catégorie «langues et littérature» (40% des titres); mais on trouve aussi bon nombre de titres en «philosophie, psychologie, religion» (14% des titres), en «science» (10% des titres), en «sciences sociales» (8% des titres), en «technologie» (5% des titres). Les statistiques de la Bibliothèque nationale du Québec indiquent, pour la même année, que plus de 400 titres ont été publiés en littérature jeunesse, que 270 romans et plus de 200 recueils de poésie ont été mis en marché, et que près de 500 ouvrages sont venus enrichir le rayon des manuels scolaires.

Des tirages et des prix

L'édition constitue, bien sûr et entre autres, une activité commerciale. Le livre, après tout, est aussi un objet de commerce. À titre indicatif, voici quelques chiffres, également tirés des *Statistiques de l'édition au Québec en 1993* de la BNQ, concernant le prix moyen de certaines catégories d'ouvrages; roman: 18,19\$; poésie: 17,21\$; littérature de jeunesse: 9,23\$ ou 7,35\$, selon qu'il s'agit d'un livre au sens strict — 49 pages et plus — ou d'une brochure — 48 pages et moins. En ce qui concerne les tirages, la moyenne s'établit à 3 783 et produit un total de 13 936 374 exemplaires. Tous ces chiffres ne concernent que les éditions originales ou les rééditions et ne comprennent pas les réimpressions qui sont également fort nombreuses puisqu'elles peuvent compter pour environ 50% des titres produits au cours d'une année.

*Le livre constitue
ni plus ni moins
qu'un fait de
civilisation.*

Des milliers d'emplois

L'ensemble du secteur du livre regroupe environ 800 entreprises au Québec. En termes de chiffre d'affaires, cela représente environ 500 millions\$, dont 60% sont générés par les maisons d'édition elles-mêmes. Le livre au Québec, c'est à peu près 6 000 emplois, dont la moitié créés ou maintenus par les éditeurs. Le livre, c'est aussi, bien sûr, des auteurs: plus de 9 000 auteurs ont reçu l'an dernier des compensations pour la reprographie d'ouvrages protégés par la *Loi sur le droit d'auteur*².

*Plus de 9 000
auteurs ont reçu
l'an dernier des
compensations
pour la
reprographie
d'ouvrages.*

Un milieu complexe

Le portrait de l'édition au Québec comprend un grand nombre d'éléments qu'on ne peut ici que mentionner rapidement. Le commerce du livre passe bien sûr par tout un réseau de librairies qui s'est structuré de façon importante depuis, particulièrement, la fin des années 1970; la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (connue sous le nom familier de «Loi 51») a d'ailleurs joué à ce chapitre un rôle majeur. Mais le livre est aussi vendu à travers d'autres circuits: clubs de livres, grandes surfaces, petits commerces de toutes sortes.

Les citoyens ont également accès au livre et à la lecture à travers un réseau de bibliothèques publiques. Le Québec a encore du progrès à réaliser de ce côté, même si l'on doit reconnaître que des efforts sérieux ont été consentis par les pouvoirs publics depuis vingt ans.

Dans le domaine de l'enseignement, le livre occupe, ou en tout cas devrait occuper une place de choix. De ce côté, les défis que doit relever la société québécoise restent nombreux. Qu'il suffise de mentionner que dans les

matières de base où la loi prévoit que chaque élève doit avoir entre les mains un manuel on est encore, en 1995, loin du compte. De même, les établissements d'enseignement continuent de bafouer la *Loi sur le droit d'auteur* en ayant recours de façon désordonnée et anarchique à la photocopie d'œuvres protégées. Quant à l'enseignement de la littérature nationale, on assiste en ce moment même à la mise en place d'un nouveau programme de français au collégial qui soulève pas mal plus d'inquiétude qu'il ne semble apporter de réponses.

Le paysage littéraire québécois comprend également ses institutions: la Bibliothèque nationale du Québec, l'Académie des lettres du Québec, l'Union des écrivaines et écrivains québécois, l'Association des libraires du Québec, la Fondation Émile-Nelligan et l'Association nationale des éditeurs de livres pour n'en mentionner que quelques-unes.

À la conquête du monde

Le livre québécois, on le devine peut-être un peu, a atteint un degré de maturité qui lui permet de se tourner vers les autres marchés du monde. Depuis quelques années, la progression est fulgurante. La littérature de jeunesse, le livre pratique et même les dictionnaires de chez nous franchissent allègrement nos frontières et se vendent en traduction ou en français selon l'ère linguistique concernée. Ce n'est, comme on dit, qu'un début et il faudra rassembler toutes les ressources et toutes les énergies pour maintenir la croissance sur les marchés extérieurs où nous sommes en concurrence avec les plus gros, les plus forts et les meilleurs. Mais la concurrence, on la connaît assez bien, n'est-ce pas, puisque sur notre propre territoire on est obligé de se battre constamment; l'édition québécoise n'occupe encore

*L'édition
québécoise
n'occupe encore
aujourd'hui
qu'environ le tiers
du marché dans les
librairies d'ici.*

aujourd'hui qu'environ le tiers du marché dans les librairies d'ici, le reste étant contrôlé par les titres étrangers, venant surtout de France, comme on l'aura soupçonné.

Éditeur: une profession mal connue

Un portrait du livre au Québec demeurerait incomplet s'il ne s'attardait pas sur le rôle que joue l'éditeur dans la chaîne du livre. Le métier d'éditeur est en effet bien mal connu dans notre société. Pourtant, ce qu'un lecteur tient entre ses mains lorsqu'il lit un livre est le résultat de tout un savoir-faire: celui de ces hommes et de ces femmes qui, à partir d'une idée, d'un concept ou du manuscrit d'un auteur, sont capables de développer un «produit» qui répond à différents besoins, besoins d'information aussi bien que de rêve.

L'éditeur est une espèce de chef d'orchestre qui connaît chacun des éléments qui doivent entrer dans l'organisation, dans la fabrication et dans la mise en marché de l'ouvrage; il en assure la mise en forme, puis la diffusion. On est loin d'une tâche qui consisterait, simplement et assez bêtement, à aller porter un manuscrit chez l'imprimeur et à prendre livraison des exemplaires imprimés. Même dans le cas où il s'agit de travailler à partir d'un manuscrit complet et, mettons, «parfait» d'un écrivain, il y a toute une série d'actions à accomplir qui relèvent de la compétence de l'éditeur: choix de la collection, par exemple, dans laquelle s'inscrira le titre, normalisation de la présentation du texte, choix de la typographie, établissement de la mise en pages, élaboration de la maquette de la couverture, choix du papier et du type de reliure, fixation du nombre d'exemplaires à faire imprimer selon le genre d'ouvrage, la notoriété de l'auteur et le bassin de lecteurs que l'on espère rejoindre, rédaction

*L'éditeur est une
espèce de chef
d'orchestre dans la
mise en marché de
l'ouvrage.*

des contrats avec l'auteur et, s'il y a lieu, les autres collaborateurs, enregistrement du droit d'auteur, dépôts légaux, mise au point de la campagne publicitaire et des relations de presse, vente de droits dérivés, etc. La liste, déjà un peu longue, ne donne encore qu'une idée de ce qu'est, en réalité, le métier d'éditeur. C'est d'ailleurs un métier qui s'exerce un peu différemment selon que l'on oeuvre dans le domaine de la littérature générale, dans celui de l'édition scolaire, du livre savant et bientôt — déjà! — de l'édition électronique.

L'éditeur, pour le dire autrement, est cette personne qui fait le pont entre l'auteur et le lecteur. Entre un manuscrit et un livre, il y a toute une distance à franchir; c'est l'éditeur qui connaît le mieux ce parcours; c'est lui, c'est elle — les éditrices sont de plus en plus nombreuses — qui s'associe à l'auteur pour réaliser, à partir d'un texte, le meilleur livre possible.

S'il est vrai que, dans le domaine de la littérature proprement dite, ce sont habituellement les écrivains qui sont à l'origine des livres — ce qui n'empêche pas des éditeurs de «commander» des textes et d'orienter dès le départ l'élaboration d'une oeuvre —, dans d'autres secteurs, les livres sont souvent le résultat d'un concept mis au point par l'éditeur lui-même. Du côté des ouvrages de référence, par exemple, une maison d'édition peut avoir identifié un créneau peu ou mal occupé; l'éditeur décide alors de développer un projet qui comblera le besoin. Dans le vaste monde de l'éducation, ce sont systématiquement les éditeurs qui réunissent les équipes de chercheurs, de pédagogues, de rédacteurs, d'illustrateurs autour d'un projet, par exemple toujours, de manuel destiné à l'enseignement de telle ou telle matière à tel ou tel «niveau» d'enseignement.

Peut-être commence-t-on à apercevoir le

*Les éditeurs
«commerciaux»
ont publié, en
1993, plus de 3
600 titres.*

genre et, surtout, le nombre de qualités dont doit faire preuve un éditeur. C'est aussi bien un gestionnaire qu'un visionnaire, un négociateur qu'un animateur, un passionné des idées et de l'expression des idées, au service tour à tour des auteurs et des lecteurs.

Tout un monde à découvrir

Ces quelques notes et chiffres lèvent à peine le voile sur ce qui constitue l'univers du livre au Québec. Les livres publiés chez nous, par et pour les Québécois, s'ils forment un monde dynamique et extraordinaire, sont autant de voies d'accès à notre propre culture, d'abord, à celle des autres, ensuite.

Aux lecteurs et aux lectrices d'aller, à la librairie et à la bibliothèque, à la découverte ou à la redécouverte de ce monde. Cet univers leur appartient.

1 FOURNIER, Claude, *Statistiques de l'édition au Québec en 1993, publications reçues en dépôt légal*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1994.

2 Source des données figurant dans le présent paragraphe: ministère de la Culture et des Communications du Québec.

La technique à Laporte

Le signal le plus alarmant de la déconfiture du combat mené en faveur de la langue française au Québec, la cerise sur le «sundae» pourrait-on dire, a surgi dans le décor sans avertissement, prenant un peu tout le monde par surprise. Pierre-Étienne Laporte, président du Conseil de la langue française, en entrevue au journal *Le Devoir*, le 13 février 1995, jette un pavé dans la mare. À mon avis, «l'impact des politiques linguistiques a conféré au français une telle force que les anglophones risquent d'être à leur tour victimes de discrimination».

D'abord, lisant cela, on se pose des questions: comment un homme, chargé de veiller au statut du français au Québec, peut-il se sentir soudain investi d'une mission qui ne le concerne en rien, mais surtout qui ne repose sur aucune justification pertinente? Pourquoi, subitement, sans pression politique apparente, le président du Conseil de la langue française décide-t-il de jouer le jeu d'Alliance Québec?

Le cas de Pierre-Étienne Laporte est ambigu. Agit-il par bonne volonté comme les Jutras, Valaskakis et Fournier? Ou n'a-t-on pas plutôt affaire à un esprit malveillant et stratège qui cherche à faire avorter le projet souverainiste de l'actuel gouvernement péquiste par ses

**Louis
CORNELIER,**
professeur,
Cégep de Joliette

Pourquoi le
président du
Conseil de la
langue française
décide-t-il de jouer
le jeu d'Alliance
Québec?

déclarations à l'emporte-pièce? En poste depuis 1990, Laporte a donc été nommé par le gouvernement libéral de Robert Bourrassa. Certains le soupçonnent même d'entretenir de ferventes sympathies fédéralistes. Complot? Accepter ce verdict serait facile, mesquin, mais surtout nous ferait oublier que l'essentiel de cette polémique est ailleurs.

La sortie de Laporte fait dévier la problématique linguistique en la plaçant dans l'alternative tolérance versus intransigeance. La loi 101 ayant atteint son objectif de consolidation du fait français au Québec («nous avons fait le plein de l'uniliguisme français», déclare Laporte), il faut faire preuve de compréhension envers la communauté anglophone et cesser, par conséquent, d'appliquer au pied de la lettre cette politique de zèle linguistique qui n'a plus sa raison d'être. Après la loi 86, ce cadeau de Noël que l'on doit à Claude Ryan (merci!), voici l'offrande de la Saint-Valentin, gracieuseté de P.-É. Laporte. En effet, dans *Le Devoir* du 14 février, le journaliste Konrad Yakabuski rapporte: «M. Laporte a sommé le gouvernement actuel de ne pas rater l'occasion de faire "un troc linguistique" afin d'amener la communauté anglophone à embrasser volontiers le français, comme aurait dû le faire l'administration libérale lors de l'adoption de la loi 86.» On peut sursauter devant une telle naïveté. Comment, en effet, croire que devant un assouplissement de la politique linguistique, les anglophones réagiront en acceptant «de faire usage du français dans (leur) vie de tous les jours». Cette attitude va à l'encontre de toute la logique exposée depuis le début de mon propos. Mais Laporte, lui, y croit et appréhende le phénomène dans un autre paradigme.

D'ailleurs, à ceux qui ont jeté les hauts cris en réaction à ses propos, P.-É. Laporte a répliqué que, lui, il n'était pas un *idéologue*

avec les «deux pieds dans le ciment». Ça peut sembler de bonne guerre, mais il y a là, à mon avis, le symptôme d'une attitude très inquiétante. En réalité, Laporte tente de jeter le discrédit sur ses détracteurs en les confinant au terrain de la politique partisane, donc aveugle, alors que lui, qui se décrit comme un expert technique, se réserve l'exclusivité du réalisme et de l'objectivité. Que ses affirmations concernant la situation linguistique au Québec ne reposent sur aucune étude sérieuse, qu'elles soient même contredites par d'autres études dont celle de M. Charles Castonguay (*La Presse*, 12 mars 1995), il n'en a cure, car, ayant déclaré avoir affaire à des *idéologues*, il lui semble avoir tout dit. Ces gens-là font de la politique. Lui, il est un technicien.

Poussant jusqu'au bout sa logique, il se retrouve en terrain connu au moment où il reprend dans les mêmes termes que les Jutras, Valaskakis, Fournier et Migué l'opposition français-rêve d'un côté et anglais-réalisme de l'autre. Voici comment il explique l'aveuglement de ses contradicteurs, arriérés résidants de la ville de Québec: «Ils arrivent à Montréal et ils sont toujours en état de choc. Moi, je suis optimiste et la situation du français à Montréal ne me rend pas anxieux. Même Camille Laurin trouve que le visage de Montréal a changé.» (*Le Devoir*, 11 mars 1995). Expert ouvert aux réalités du monde d'aujourd'hui, Laporte saisit mal les pauvres traumatisés. Ils sont trop sentimentaux, croit-il. Ce sont des romantiques dépassés par les événements récents, coupés de l'évolution du monde parce qu'ils ne vivent pas à Montréal et se cherchent une cause héroïque à défendre. Mais c'est du vent, leur dit l'expert. Écoutez-moi, l'homme sans parti pris, vous dira la réalité. L'heure est au dégrisement, pas à l'idéologie, de ressasser le connaisseur, drapé dans le manteau de la bonne entente.

Laporte tente de jeter le discrédit sur ses détracteurs en les confinant au terrain de la politique partisane.

*La réalité, clame
Laporte, c'est que
le nationalisme
querelleur est
chose du passé.*

La réalité, clame le lucide Laporte à qui veut bien s'ouvrir les oreilles, c'est que le nationalisme querelleur de ses adversaires, c'est-à-dire les partisans de la loi 101, est chose du passé, c'est de l'*idéologie*: «Au sein du mouvement nationaliste, il y a des gens qui sont pris avec un problème majeur, c'est que la situation a changé à ce point qu'ils ne peuvent plus s'indigner. Ils sont pris avec un problème de déficit d'indignation morale. Et ça, pour des intellectuels qui ont passé une partie de leur vie à dénoncer, c'est embarrassant. Ce n'est pas une question d'être péquiste ou pas, c'est une question d'avoir *un parti pris en faveur du désespoir*.» (Le Devoir, 11 mars)

Voilà résumée la liste des tares: déconnectés de la réalité, indignés, intellectuels, dénonciateurs ayant un parti pris en faveur du désespoir, ces *idéologues* ne méritent pas d'être écoutés à l'heure du grand rassemblement auquel se propose de présider le président.

Aussi, tout absorbé par sa mission de justicier releveur de torts, Pierre-Étienne Laporte ne se rend pas compte que l'idéologue, c'est lui. Que son discours de l'ouverture, du réalisme et de la bonne entente enfin partagés au-delà des langues et des cultures constitue un retour de l'idéologie beaucoup plus pernicieux que celui qu'il dénonce.

Pour une charte de la langue française à l'U de M?

On s'interroge sur la piètre qualité du français de nos étudiants. Il convient d'examiner ce que notre université fait pour y porter remède. En nous rappelant que la qualité de la formation est fortement influencée par l'intérêt des étudiants à l'égard de ce qui leur est enseigné, nous allons regarder l'image du français véhiculée par notre institution dans son administration et dans nos activités de recherche. Ce qui suit ne résulte pas d'une étude exhaustive mais s'appuie sur quelques exemples concrets qui permettent de dégager des tendances. Le but poursuivi est de suggérer une réflexion collective sur le sujet. La conclusion qui devrait s'imposer est une valorisation du français à tous les niveaux. Pour ceux que des motifs culturels et sociaux ne convaincraient pas, il faut rappeler que la spécificité de notre université à Montréal est essentiellement d'être de langue française: sa vitalité, son niveau d'emploi en dépendent.

Le français et notre administration

Nous assistons depuis quelques années à une bilinguisation de notre institution. Un

**Michel
MOISAN***

*La spécialité de
notre université à
Montréal est
essentiellement
d'être de langue
française.*

*Professeur, Département de physique, Université de Montréal

*Le rapport annuel
de l'Université,
nouveau,
comprend
maintenant une
partie en anglais.*

observateur de l'extérieur notera tout d'abord, en appelant au numéro général de l'Université (343-6111), que le message d'accueil est bilingue. Quelle belle publicité pour cet emblème de la francophonie qu'est l'AUELF dont nous abritons le secrétariat général! Dans le même contexte, les messages d'identification de nos télécopieurs sont souvent en partie ou en totalité en anglais. Dans certains cas, ils sont du genre *from département de physique* parce que nos services, au moment de la location ou de l'achat de ces appareils, n'ont pas exigé un logiciel français alors que bon nombre de ces appareils peuvent afficher en français, en anglais ou en espagnol selon ce qu'on choisit au moment de l'initialisation de l'appareil (cette remarque est valable pour plusieurs autres éléments de notre bureautique: *enter your code*, par exemple sur un photocopieur). Il en va de même de nos utilitaires de communication par courrier électronique (elm, pine), qui sont exclusivement en anglais, notamment entêtes et commentaires; de plus, de façon générale, il est très difficile d'échanger des textes avec les accents, situation dont on peut envisager les effets néfastes à long terme sur le français écrit. Enfin, sur un autre registre, on notera que le rapport annuel de l'Université, nouveau, comprend maintenant à demeure, et non pas sur un feuillet insérable, une partie en anglais. Dans le même sens, des fonctionnaires du Service de la recherche nous obligent à traduire les descriptions de nos groupes de recherche en anglais «pour une plus large diffusion». Voilà quelques exemples de l'image que nous projetons à l'extérieur.

Sur le plan interne, on note l'apparition de quelques documents bilingues: p. ex. la publicité sur le covoiturage disponible en anglais, des annonces bilingues d'assemblées de chercheurs postdoctoraux, sur la porte de toi-

lettres en réparation: *out of order* (on croit rêver), etc. Il convient de s'interroger plus sérieusement sur les personnes travaillant à l'Université depuis plusieurs années et qui ne parlent toujours pas français. Ainsi en physique nucléaire, trois professeurs de cégep détachés comme chercheurs par le ministère de l'Éducation ne parlent pas français, le plus récent en date étant à l'Université depuis 8 ans, le plus ancien depuis 13 ans. Au niveau du personnel technique, on trouve un technicien de pathologie à l'emploi de l'Université (sur fonds de recherche) depuis 30 ans qui ne parle pas français! Ceci signifie qu'on impose à nos étudiants de travailler en anglais avec eux. Ne pourrait-on pas recommander, voire imposer qu'après deux ans à l'Université toute personne y travaillant ait au moins une connaissance pratique du français? Au niveau des études supérieures, la FES permet de rédiger un mémoire en anglais, ce qui semble admis. On peut cependant se demander pourquoi on autorise des étudiants francophones à écrire ce travail en anglais (si leur français était parfait...). On peut surtout s'interroger sur le fait que certaines soutenances aient lieu en anglais et que dans certains de ces cas l'étudiant connaisse si peu le français qu'il ne comprend pas une question posée en français, ceci après au moins deux ans de présence dans notre institution.

Un technicien de pathologie à l'emploi de l'Université depuis 30 ans ne parle pas français!

Le français et la recherche

Notre institution s'est considérablement renforcée dans ses activités de recherche. Ceci exige de plus en plus de collaborations extérieures; nous nous sommes également lancés dans une course à l'étudiant au Ph.D., ce qui nous a amené un très fort contingent d'étudiants étrangers, certains l'expérience le montre

Dans certains laboratoires, la langue de travail est devenue l'anglais.

maintenant, totalement réfractaires à l'apprentissage du français. Dans les faits, dans certains laboratoires, la langue de travail est devenue l'anglais: réunions de travail et séminaires en anglais parce que certains étudiants et chercheurs ne comprennent pas le français.

Les demandes de subventions émanant de chercheurs de l'Université, tout au moins en sciences, sont majoritairement rédigées en anglais à destination des organismes fédéraux (CRSNG, CRM): message assez transparent pour nos étudiants. Cette façon de faire a pénétré certaines personnes à telle enseigne qu'une collègue de psychologie m'a récemment écrit en anglais pour me demander d'appuyer une pétition auprès du CRSNG (pétition également rédigée en anglais). Enfin, mentionnons les visites de comités du CRSNG dans notre université où il vaut mieux parler anglais si l'on veut être compris.

Enfin, il reste la question des publications que nous présentons tous en quasi-totalité en anglais. Certains vont même jusqu'à gommer toute indication d'appartenance à une communauté de langue française au niveau de ce qu'on appelle l'affiliation, en écrivant par exemple: *physics department, University of Montreal* (entité qui n'existe pas). Peut-être pourrions-nous publier certains textes en français, pensons au grand succès de la revue *Médecine Science* de notre collègue Michel Bergeron. Il y a aussi le problème des colloques et réunions scientifiques que nous accueillons à l'Université: jusqu'à quel point devons-nous accepter d'en faire des manifestations unilingues anglaises (interdiction d'utiliser le français pour les présentations, publicités, annonces)?

En terminant, une remarque: l'auteur de ces lignes a commis dans sa spécialité un livre

en anglais et publie presque exclusivement en anglais ses articles scientifiques. Ceci n'empêche pas d'adopter une attitude critique sur la question du français à l'Université et de souhaiter qu'une réflexion collective fixe un peu mieux des repères en cette matière. L'utilité de l'anglais comme langue de communication est un fait établi; devons-nous toutefois convertir totalement notre université à ce principe plutôt que de chercher une voie mitoyenne qui préserve la spécificité de notre institution? Il nous faut aussi promouvoir la culture française pour faire opposition à la culture unique américaine, si réductrice. À l'heure actuelle, il n'y a aucun encouragement institutionnel clair quant à l'usage du français. Les assemblées de département et de faculté et notre assemblée universitaire pourraient peut-être consacrer quelques minutes à cette question. Il en va de même de nos différents paliers d'administration, rectorat compris, et de notre syndicat des professeurs dont quelques membres ne maîtrisent pas suffisamment le français pour qu'on puisse leur confier un cours dans cette langue.

*Il nous faut
promouvoir la
culture française
pour faire
opposition à la
culture unique
américaine.*

**Nicole
DE SÈVE**

Conseillère
syndicale à la CEQ

L'organisation du travail : des comportements différenciés

Nous vivons une période de ressac. Au-delà des apparences, force est de constater que les femmes ne font pas ou presque pas de progrès. Certes elles ont gagné de haute lutte, l'égalité juridique, l'autonomie économique et le droit au travail salarié mais les sujets qui les touchent sont difficilement pris en compte dans notre société. Le débat entourant l'aménagement du temps de travail est typique de ce phénomène. Encore une fois, leurs revendications en la matière se heurtent à de multiples obstacles. La restructuration du capital, et ce à l'échelle mondiale, provoque la modification du processus de travail. Ainsi on retrouve côte à côte, un chômage classique et un chômage atypique: temps partiel, contrats à durée déterminée, mises à pied temporaires cycliques côtoient l'allongement de la durée de la journée de travail dans plusieurs secteurs d'activité économique. En d'autres mots, la liquidation du travail permanent de type traditionnel permet d'améliorer le contrôle sur de la main-d'oeuvre entraînant la diminution du

NOTES:

Sur le même thème, un texte de Mme de Sève a paru en mars, pages 389 à 403. Il aurait dû précéder le présent article.

salaires réels. La flexibilité devient le credo de l'organisation du travail.¹

Là où le bât blesse, c'est que les femmes ont toujours revendiqué une certaine flexibilité, c'est-à-dire des mesures d'accommodement qui leur permettraient, ainsi qu'aux hommes, de participer activement à l'économie tout en pouvant assurer d'autres fonctions sociales toutes aussi importantes. Sauf que, leur façon de s'inscrire dans le travail salarié de manière partielle, qu'elle soit choisie ou sous la contrainte, porte les stigmates de la discrimination. En effet,

« les fluctuations de l'emploi féminin et les mouvements de la division sexuelle du travail nous renseignent sur l'état d'une société (...), sur la place du travail dans le système de valeurs, sur le statut du deuxième sexe et sur les rapports entre hommes et femmes. »²

En d'autres mots, ce ne sont pas seulement les fluctuations structurelles qui déterminent le comportement des femmes à l'égard de l'emploi (pénurie ou surplus de main-d'œuvre, développement de nouveaux secteurs d'activités économiques) mais aussi leurs réactions à tout ce qui concourt à les reléguer à des fonctions spécifiques tant dans la famille que dans le travail. Aussi leur ferme volonté d'autonomie, qui s'exprime de manière différente de celle des hommes, est à comprendre comme

« une combinaison complexe entre volonté de création de son destin personnel et social et inscription plus ou moins maîtrisée dans des logiques socio-économiques et politiques. »³

Les femmes ont toujours revendiqué de participer activement à l'économie tout en pouvant assurer d'autres fonctions sociales toutes aussi importantes.

1. Dans le présent texte, l'organisation du travail est définie comme l'ensemble des manières de produire des biens et services, c'est-à-dire leur aspect technique, économique et social. Leur but est de régler le problème du contrôle sur le travail.
2. COMAILLE, Jacques. Les stratégies des femmes, travail, famille et politique, Éditions la découverte, Paris, 1992, 14.
3. Idem, 15

Reconnaître enfin ce comportement différencié entre les femmes et les hommes suppose que dorénavant il faut lier l'organisation du travail et l'organisation sociale. Pour ce faire, il faut agir courageusement à la fois dans le champ du travail salarié, au niveau des politiques sociales et économiques et aussi dans le champ du privé.

Du rythme humain...

De tout temps, il y a eu des tentatives d'organiser le travail de manière à obtenir une meilleure production en termes de qualité, de rendement, d'échéancier et de concurrence.

À une époque révolue, le rythme de travail était modulé par les saisons, le lever et le coucher du jour et le calendrier liturgique. L'organisation civile et religieuse marquait aussi profondément l'organisation du travail.

Cette manière de travailler et de vivre n'a pu survivre aux multiples transformations issues de la révolution industrielle. Aussi, de nouvelles manières d'organisation du travail virent le jour de façon à en accentuer le rythme, la quantité de produits fabriqués et un plus grand contrôle sur la force de travail. Bref, on rationalisa. Au centre de cette révolution, la mesure et le contrôle du temps de travail, pivot de toutes les luttes syndicales d'hier à aujourd'hui.

Au rythme technique...

« Découper le temps en parcelles uniformes et en contrôler la succession, c'est-à-dire aussi la combinaison. (...) Mesuré, tronçonné, activé, combiné à l'échelon collectif et social, le temps scientifiquement saisi dut alors entrer comme un enjeu durement disputé dans

La flexibilité devient le crédo de l'organisation du travail.

les conflits entre le travail pour autrui et le travail pour soi et pour tous». ⁴

En parcellisant et en déqualifiant de plus en plus le travail et en accentuant la cadence de la production, l'usine permet de soutenir la concurrence en utilisant au maximum la division du travail.

« En déracinant le travailleur de son milieu familial, elle l'oblige à la ponctualité, à une servitude face à la machine soigneusement rythmée au son des cloches et des sonneries, avec pointages d'entrée et de sortie et système d'amendes en cas de défaillances. (...) Elle permet de jouer sur les rivalités envers les équipes, de déplacer les ouvriers vers les secteurs de la production où leur habileté ou leur qualification leur permet de meilleurs rendements, tout en livrant les besognes basses aux manoeuvres. » ⁵

En déracinant le travailleur de son milieu familial, elle l'oblige à une servitude face à la machine soigneusement rythmée.

Six jours sur sept

Au début de l'industrialisation, plusieurs femmes prennent le chemin des usines avec leurs maris et leurs enfants.

« Six jours sur sept, tôt le matin, il lui faut quitter son lit pour entrer à l'usine à 6h30. Le moindre retard entraîne d'importantes compressions de salaire. Dans les filatures de coton, une ouvrière surveille en moyenne quatre métiers à tisser. Ce travail ne demande pas une force considérable, mais il requiert surtout une attention soutenue, une concentration de tous les instants pour déceler les manques dans les tissus et une grande rapidité. Les

4. GROSSIN, William, *Le travail et le temps*, Éditions Anthropos, Paris, 1969, IX.

5. RIOUX, Jean-Pierre. *La révolution industrielle 1780-1880*, Éditions du Seuil, 1971, 159.

*Dorénavant il faut
lier l'organisation
du travail et
l'organisation
sociale.*

erreurs d'inattention ou les maladroites sont punies d'une amende qu'on déduit à la source sur le salaire».⁶

L'accès des femmes au travail salarié ne va pas sans heurts! Au Québec, pour contrer la menace que représente le travail des femmes, notamment en période de crise, on légifère répondant ainsi à la demande des organisations syndicales, des groupes réformistes et de l'Église. Ces législations interdisent aux femmes l'accès aux emplois considérés comme dangereux pour la santé, le travail de nuit, sauf dans certains cas très précis, et imposent un salaire minimum différent aux femmes et aux hommes.

En 1885, le gouvernement québécois adopte sa première véritable loi ouvrière : la Loi des Manufactures. Elle fixe à un maximum de 10 heures par jour (60 heures par semaine) le travail des femmes et des enfants comparativement à 12 heures et demie pour les hommes. Les petites entreprises employant moins de 40 femmes et enfants ne sont pas visées par cette loi... Pour sa part, le « Trade and Labour Congress » du Canada mène campagne en 1898 pour l'exclusion des femmes des manufactures, des mines et des autres industries, de manière à préserver les emplois des hommes, ainsi que leur salaire.

Pourtant ces dernières ne prennent pas toutes le chemin de l'usine. Dans bien des cas, c'est l'usine qui entre dans leur maison par le biais du *sweating system*. Vers 1870, les établissements de confection, profitant de la généralisation de la machine à coudre et du développement des chemins de fer, acheminent les pièces de vêtement taillées en usine vers des milliers de foyers québécois, des villes et des campagnes, où les mères et leurs enfants

6. Collectif Clio. *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Le Jour Éditeur, 1992, 219.

s'acharnent à coudre ces pièces.

« En trimant soixante heures par semaine, une femme gagne 2\$ à 3\$ par semaine tandis qu'un charpentier fait 3\$ par jour. »⁷

Dorénavant, tout est possible :

« L'usine peut faire éclater le travail, l'« émietter » non seulement chez elle mais autour d'elle. Pourtant qu'on l'accepte ou qu'on en retarde l'installation, qu'on préfère passer par la concentration financière avant de l'inscrire dans la réalité de la vie de l'entreprise et de ses techniques, qu'on multiplie ou non les sous-traitances d'ateliers extra-urbains, elle est au coeur du système nouveau; tout part d'elle et tout y revient; elle donne à l'exploitation des machines et des hommes (sic) sa respiration, son efficacité, sa rentabilité. »⁸

Au Québec, cette stratégie patronale reçoit l'appui de certains groupes sociaux. La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, organisation féministe fondée en 1907, encourage les femmes à prendre des travaux de couture à domicile pendant la première guerre mondiale et pendant la crise. Le foyer représente, pour cette organisation, un milieu protégé qui permet aux femmes de concilier travail rémunéré et soin des enfants. Sa position est conforme au Code civil de l'époque qui stipule qu'une femme ne peut exercer une profession différente de son mari, ne peut être marchande publique sans l'autorisation du mari et ne peut, si elle est mariée selon le régime de séparation de biens, disposer de son salaire professionnel.⁹

Ce n'est qu'en 1979 que les femmes syndiquées obtiennent le congé de maternité payé, assorti de la possibilité de retrouver leur emploi au retour.

7. Idem, 206.

8. RIOUX, Jean-Pierre. *Op. cit.*, 164.

9. Clio, *Op. cit.*, 355-356.

Le développement des chaînes de montage viendra accentuer les cadences de la production et avoir un impact considérable sur la consommation des biens qu'il faut écouler. C'est par ce biais, particulièrement, que va se dessiner l'entrée des femmes sur le marché de l'emploi.

Au début du siècle

Durant la période 1900-1940, suite au développement de la poste, du téléphone, du travail de bureau et du commerce de détail, services attenants aux maisons privées, on voit de plus en plus de femmes devenir postières, téléphonistes, épicières collaboratrices de leur mari, particulièrement dans les régions rurales. Elles font l'apprentissage de la conciliation de la vie professionnelle et des responsabilités parentales.

Le travail à domicile, pour concilier famille et emploi, est un phénomène ancien.

« Ces nouveaux rôles assumés par les femmes de la campagne, non seulement mettent en relief l'importance de la femme dans la vie rurale, mais encore possèdent en commun certaines caractéristiques annonciatrices d'un modèle féminin de cycle de vie qui se perpétuera jusqu'à nos jours. »¹⁰

Le travail à domicile, pour concilier famille et emploi, est donc un phénomène ancien.

L'entrée des femmes dans les emplois de bureaux s'amorce aussi au début du 20^e siècle.

« Elles sont la cible idéale d'attaques contre le travail féminin, parce qu'elles envahissent un secteur qui, jusque-là, était strictement masculin. On brandit le

10. CLIO. Op. cit., 329.

spectre des dangers moraux. L'opposition prend aussi, au tout début du siècle, la forme d'une tentative d'expulsion des femmes de la carrière de sténographe et, plus tard, on voudra interdire l'accès des femmes à la fonction publique. Dans les années 30, une association de collets blancs effectue même une enquête sur le travail féminin, avec le but avoué de remplacer graduellement les femmes par des hommes. »¹¹

Au cours de l'année 1910, la semaine de travail est fixée à 58 heures pour les femmes travaillant dans le textile pour atteindre finalement 55 heures en 1930. Cette distinction vaut aussi pour les garçons âgés de moins de 18 ans. Femmes et enfants d'abord! Neuf ans plus tard, le gouvernement du Québec adopte une loi qui institue le salaire minimum dans l'industrie, pour les femmes seulement. Non appliquée, il faut attendre 1945, pour que soit créée une commission chargée d'établir les heures de travail et les salaires des femmes, soit la Commission du salaire minimum des femmes! Rien de moins.

En 1921, à Montréal, le nombre d'heures travaillées est plus élevé chez les femmes que chez les hommes, chez les filles que chez les garçons et ce, malgré la Loi des Manufactures. Sans parler du temps qu'elles doivent consacrer aux travaux domestiques.¹²

Pour sa part, la Confédération des travailleurs catholiques canadiens adopte en 1935 la résolution suivante :

« Attendu que l'une des causes principales du chômage est le développement exagéré du travail féminin, le congrès demande à la législation provinciale de

*Le modèle est fixé:
une organisation
du travail et du
temps conçue par
et pour les hommes
libres de toutes
autres activités.*

11. Idem, 298.

12. Idem 289.

restreindre à de justes proportions l'emploi de la main-d'oeuvre féminine (...) et spécialement en commençant par le congédiement des femmes mariées.»¹³

Parallèlement à ces tentatives d'encadrer le travail des femmes s'articule toute une logique de l'aménagement des horaires de travail, fondée sur le collectif et non sur les besoins des personnes. Dans ce système, la gestion du personnel est relativement simple: les horaires variables sont impensables, le temps partiel impossible. Le modèle est fixé: une organisation du travail et du temps conçue par et pour les hommes libres de toutes autres activités.

Jusqu'à la fin des années 60, les enseignantes et les hôtesses de l'air sont priées de démissionner si elles se marient ou sont enceintes.

Faut-il se surprendre qu'au début du siècle, près de 77% des institutrices quittent leur emploi pendant les dix premières années de service? Et que les institutrices rurales restent en moyenne 5,84 ans dans l'enseignement, tandis que les institutrices urbaines enseignent pendant 13,8 ans? Dans certaines régions, elles ne résistent que pendant un an en moyenne: il s'agit des endroits où existent les classes à divisions multiples, plus difficiles. Partout, les maîtresses inexpérimentées se succèdent et rares sont celles qui acceptent de faire une deuxième année dans les mêmes conditions.¹⁴

Malgré tout, pendant la deuxième guerre mondiale et l'après-guerre, la demande de travail est telle que les femmes font une percée spectaculaire sur le marché du travail. Cette progression bénéficie, par la suite, de l'émergence d'une fonction publique moderne tant au niveau provincial que municipal (les fonctionnaires sont majoritairement des femmes!) ainsi que de l'essor des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Parallèlement,

13. Idem, 289.

14. DUMONT, Micheline et Nadia Fahmy-eid, *Maîtresses de maison, maîtresses d'école*, Montréal, Boréal Express, 1983, 175.

l'entrée des femmes accentue le développement de services connexes tels que l'alimentation, la restauration, les services personnels (coiffure, buanderie et esthétique) et les services de garde.

Mais les femmes s'inscrivent sur le marché du travail de manière particulière. Et pour cause! Ce sont elles qui mettent les enfants au monde. Aussi leur faut-il se battre pour obtenir des modalités d'aménagement du temps de travail qui leur permette de concilier maternité et emploi. Jusqu'à la fin des années 60, morale oblige, les enseignantes et les hôtesse de l'air, pour ne nommer que celles-là, sont priées de démissionner si elles se marient ou sont enceintes.

Il faudra une décision de la Cour suprême du Canada, en 1967, pour que les commissions scolaires québécoises cessent de telles pratiques discriminatoires.

Et ce n'est qu'en 1979 que les femmes syndiquées obtiennent le congé de maternité payé, assorti de la possibilité de retrouver leur emploi au retour.

Les perspectives

Déjà, à cette époque, elles constituent 72% des effectifs à temps partiel au Canada et les hommes, 28%. Si le travail à plein temps représente l'option favorite chez les deux sexes, il n'en demeure pas moins que 50% environ des femmes qui travaillent à temps partiel choisissent délibérément cette formule, 25% réduisent leurs horaires en raison de leurs responsabilités personnelles ou parentales et 15% seulement se sont rabattues sur un poste à temps partiel mais veulent travailler à plein temps.¹⁵ Cette ten-

En l'an 2020, seulement 25% des travailleuses et des travailleurs auront des emplois à temps plein.

15. Travail Canada. *Le travail à temps partiel au Canada*. Rapport de la Commission d'enquête sur le travail à temps partiel, 1983, 83-84.

dance ne s'est jamais ralentie.

Actuellement, nous sommes en pleine transition d'une économie reposant sur l'essor industriel classique à une économie de services et d'information. L'implantation de nouvelles technologies et la réorganisation du travail se traduisent souvent, contrairement à ce qu'on avait prévu, par l'allongement de la durée de la journée de travail pour certains, avec le recours massif des employeurs au temps supplémentaire et à la précarisation de l'emploi pour les autres.

« Au Canada, entre 1981 et 1986, environ la moitié de tous les emplois créés se sont classés dans l'une ou l'autre des quatre catégories suivantes: temps partiel, court terme, emplois autonomes et emplois dans les agences de services temporaires. (...) Dans l'ensemble des secteurs d'activité économique, c'est principalement dans le secteur des services que les femmes de tous les groupes d'âge sont le plus susceptibles de déclarer une forme d'emploi atypique. »¹⁶

On observe aussi le recours de plus en plus fréquent à la sous-traitance. Des emplois syndiqués, à temps plein, sont remplacés par des emplois non syndiqués.

Selon Gilles Paquet, professeur à l'Université d'Ottawa, en l'an 2020, seulement 25% des travailleuses et des travailleurs auront des emplois à temps plein, les 75% autres se partageant des morceaux de travail. Ces pourcentages doivent suffire à nous convaincre qu'à moins d'un réaménagement complet du temps de travail, la majorité de la population sera condamnée à des miettes de travail et de revenus.

16. Québec. *La politique en matière de condition féminine*, Gouvernement du Québec, 1993, 41.

*En d'autres mots,
peut-on gagner un
salaire décent sans
perdre sa vie au
rythme effréné des
diktats de la
productivité et de
l'économisme?*

Car dans le contexte actuel, où ce sont majoritairement les femmes qui utilisent ou subissent cette forme de travail, ce qu'elles expérimentent c'est une rémunération et une protection sociale inférieures à celle d'un emploi standard.

Cette révolution du temps de travail n'est pourtant pas un phénomène nouveau. Les femmes n'ont jamais adopté les mêmes comportements à l'égard du travail salarié que les hommes. Cette différence tient à la fois de la discrimination systémique en emploi, mais aussi au rapport particulier que les femmes entretiennent avec la sphère privée, c'est-à-dire la production domestique et les responsabilités familiales. Les conséquences de cette différence sont porteuses d'exclusion et d'inégalité de traitement, bref, d'une dualisation de l'emploi, mais sont aussi le germe d'une nouvelle réflexion sur les stratégies d'emploi à créer, la nature de ces emplois futurs et aussi sur l'organisation du travail, particulièrement au chapitre de l'aménagement du temps de travail.

Peut-on renverser la vapeur? Peut-on repenser l'aménagement du temps de travail, élément clé de l'organisation du travail, qui prenne en compte les besoins des personnes? En d'autres mots, peut-on gagner un salaire décent sans perdre sa vie au rythme effréné des diktats de la productivité et de l'économisme?

C'est à ces questions que nous tenterons de répondre dans un prochain article.

**Benoît
TREMBLAY**
Député fédéral
Rosemont

Loi sur les jeunes contrevenants

Je signais récemment dans cette revue un article sur les conséquences pour les familles québécoises de l'abandon par le gouvernement fédéral de toute politique familiale. L'adoption, le 28 février dernier, par la Chambre des Communes du projet de loi C-37 qui comporte plusieurs amendements importants à la loi sur les jeunes contrevenants me fournit l'occasion de présenter une autre facette fâcheuse du pouvoir fédéral d'imposer ses lois au Québec. Comme il s'agit de droit criminel, l'adoption de la loi et ses modifications relèvent du Parlement fédéral mais son application relève des provinces.

La Loi sur les jeunes contrevenants doit viser à traduire les idéaux, les valeurs et les orientations de notre société à l'égard des adolescents qui ont commis des délits. En fait, l'existence même d'une loi sur les jeunes contrevenants exprime la volonté de la société d'offrir à ces adolescents une réponse distincte de celle du Code criminel applicable aux adultes. Parce qu'ils sont jeunes, la société vise non seulement à arrêter et à sanctionner leur agir

La loi C-37 illustre la soumission du Québec à la volonté du Parlement fédéral. Nous devons appliquer une loi à laquelle s'opposaient l'Assemblée nationale et tous les intervenants sociaux de la Belle province.

délictueux mais aussi à leur offrir un encadrement susceptible d'assurer leur rééducation et leur réadaptation. C'est pourquoi l'administration de la Loi sur les jeunes contrevenants ne relève pas uniquement du système judiciaire mais aussi des services sociaux mis en place par chacune des provinces.

Le modèle québécois

Au Québec, l'organisation des services orientés vers la jeunesse en difficulté et les jeunes contrevenants remonte à la création des premières écoles d'industrie et écoles de réforme durant la deuxième moitié du 19^e siècle, soit avant même l'adoption par le Parlement fédéral en 1908 de la première Loi sur les jeunes délinquants. Actuellement, plus de 8 000 intervenants sociaux de diverses professions travaillent dans les Centres jeunesse du Québec. Ils interviennent annuellement auprès d'environ 85 000 jeunes et leurs familles, dont près de 22 000 adolescents qui leur sont référés en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants. Les autres interventions sont faites en vertu de la Loi québécoise de la protection de la jeunesse.

La loi C-37 illustre la soumission du Québec à la volonté du Parlement fédéral. Nous devons appliquer une loi à laquelle s'opposaient l'Assemblée nationale et tous les intervenants sociaux de la Belle province.

Malgré certaines lacunes parfois dénoncées dans les médias, le Québec est reconnu à travers le Canada et même à l'étranger pour avoir développé une approche intégrée et efficace à l'égard des jeunes en difficulté. À titre d'exemple, le niveau de criminalité juvénile au Québec se compare avantageusement à celui des autres provinces, alors que le nombre de causes référées devant les tribunaux est très lar-

8,000 intervenants sociaux travaillent dans les Centres jeunesse du Québec.

*L'adoption de la
loi relève du
Parlement fédéral
mais son
application relève
des provinces.*

gement inférieur à ce que nous pouvons observer dans ces provinces. En effet, la propulation québécoise comprend 25,4% des jeunes canadiens de 12 à 17 ans alors que le Québec ne compte que 9,4% des causes référées devant les tribunaux au Canada en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Cette réalité tient en grande partie aux mesures d'application de la loi mises en place au Québec et à l'utilisation plus extensive du programme des mesures de rechange. D'autre part, l'importance accordée au Québec à la Loi sur la protection de la jeunesse et à son application permet de traiter certaines situations familiales difficiles sans avoir recours à la Loi sur les jeunes contrevenants. En somme, de l'avis des spécialistes du ministère fédéral de la Justice, le Québec devrait être imité par les autres provinces.

L'opposition du Québec

Or, nous nous retrouvons aujourd'hui dans la curieuse situation d'appliquer des amendements qui ont été unanimement dénoncés par l'ensemble des intervenants québécois auprès des jeunes et qui ont été clairement rejetés par les ministres de la Justice, de la Santé et des Services sociaux et de la Sécurité publique du gouvernement du Québec lors de l'étude en comité du projet de loi C-37.

Dès le 14 juin 1994, monsieur Roger LeFebvre, en sa qualité de ministre de la Justice ainsi qu'au nom des ses collègues du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de la Sécurité publique, a fait part au ministre fédéral de la Justice de ses vives inquiétudes quant au projet de loi C-37.

La position du Québec et une analyse détaillée du projet de loi ont ensuite été transmi-

ses au sous-ministre fédéral de la Justice le 12 septembre dernier par le sous-ministre de la Justice et le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec et déposée à leur demande au comité de la Justice de la Chambre des Communes.

Permettez-moi de vous livrer uniquement les grands titres qui coiffent les argumentaires de cette position:

1. Le projet de loi C-37 n'est pas la solution pertinente aux problèmes.

2. Le projet de loi C-37 n'est pas fondé.

3. Le projet de loi C-37 est rempli d'incohérences et d'ambiguïtés.

4. Le projet de loi C-37 entraîne des effets indésirables et injustifiés au plan des principes, au plan de l'organisation des services, au plan clinique et au plan financier.

La position du gouvernement du Québec peut difficilement être plus claire et plus dévastatrice pour ce projet de loi. Je tiens à vous faire remarquer que cette position a été élaborée par les ministres du précédent gouvernement du Québec issus du Parti Libéral et qu'elle a été par la suite pleinement endossée par les ministres de l'actuel gouvernement issu du Parti Québécois. Il ne fait donc aucun doute que cette position reflète un très large consensus des parlementaires québécois.

La loi avant l'évaluation

Or, malgré ces prises de position et malgré l'opposition systématique du Bloc Québécois, le projet de loi C-37 a été adopté par la majorité libérale. Cette décision est d'autant plus surprenante que la deuxième étape du plan d'action annoncée par le ministre fédéral de la

Nous nous retrouvons dans la situation d'appliquer des amendements qui ont été unanimement dénoncés par l'ensemble des intervenants québécois.

*Le Québec ne
compte que 9,4%
des causes référéées
devant les
tribunaux au
Canada.*

Justice consiste en une évaluation en profondeur de la loi actuelle et de son application. En toute logique, la presque totalité des intervenants entendus devant le comité de la Justice de la Chambre des communes ont demandé que l'adoption des amendements soit reportée après l'obtention des résultats de l'évaluation.

À la lumière de ces résultats, les amendements proposés par le ministre de la Justice pourraient être revus et votés avec la conviction profonde d'apporter un appui législatif adéquat aux intervenants qui doivent lutter contre la criminalité juvénile tout en favorisant la dissuasion et la réhabilitation des jeunes contrevenants.

Pourquoi le ministre de la Justice a-t-il refusé la démarche logique proposée par les intervenants? A-t-il pu nous convaincre de l'urgence de procéder immédiatement à l'adoption des amendements qu'il proposait?

Au contraire, en préparant mon intervention, j'ai été frappé de constater qu'aucun des intervenants rencontrés ne se sentira mieux équipé pour contrer la criminalité juvénile au lendemain de l'adoption des amendements proposés par le ministre. Ils ont plutôt la conviction que leur tâche sera plus difficile tant auprès du public que des jeunes eux-mêmes.

Les faiblesses de la loi

À titre d'exemple, l'augmentation des peines pour les crimes graves risque d'engendrer une fausse sécurité dans l'opinion publique alors que les expériences passées ne laissent espérer aucun effet positif d'une telle mesure ni sur le niveau de la criminalité ni sur la récidive des jeunes.

D'autre part, en limitant les ordonnances de mise sous garde essentiellement aux infrac-

tions comportant des sévices graves à la personne, la nouvelle loi prive le système judiciaire et les intervenants sociaux d'une mesure parfois nécessaire pour entreprendre la réhabilitation de certains adolescents dont la récidive, la situation scolaire, familiale et personnelle ou d'autres circonstances aggravantes doivent être prises en considération. En effet, une décision de mise sous garde peut donc dans certains cas être appropriée aux besoins du jeune même si les infractions commises n'ont pas entraîné de sévices graves à la personne.

De même, la référence automatique des jeunes de 16 et 17 ans au tribunal pour adultes dans le cas de certains crimes, à moins que le jeune ne fasse une requête et démontre le bien fondé qu'il soit jugé devant un tribunal pour adolescent constitue un changement au fondement même de la loi dont l'efficacité est mise en doute par pratiquement tous les spécialistes. Les peines ne seront pas nécessairement plus sévères, mais l'encadrement sera certainement plus déficient.

En d'autres termes, nous pouvons affirmer, à la lumière des connaissances disponibles, que la société ne sera pas mieux protégée au lendemain de l'adoption de cette loi et que l'encadrement de certains jeunes contrevenants sera moins approprié, tant pour la protection de la société que pour la réhabilitation des jeunes contrevenants. En liant de plus en plus directement la détermination des peines uniquement à la gravité des infractions commises, ces amendements viennent rompre la recherche de mesures appropriées à la fois à la gravité des infractions et aux besoins des jeunes contrevenants. Or, cette recherche est le fondement même de l'existence d'une loi sur les jeunes contrevenants distincte du Code criminel.

*L'adoption
précipitée du
projet de loi C-37
répond à des
impératifs
politiques venus de
l'Ouest canadien.*

Pourquoi cette précipitation

La question qui nous vient tout naturellement à l'esprit est alors la suivante: pourquoi le ministre de la Justice a-t-il tenu à faire adopter si rapidement une loi dont tous les intervenants doutent ouvertement de l'efficacité?

Pour beaucoup d'intervenants, la réponse est simple. Le ministre de la Justice a clairement cédé à une opinion publique minoritaire mais virulente qui a tendance à réclamer un retour à la loi du talion, «œil pour œil, dent pour dent». Cette opinion publique réagit à une perception fragmentaire de la criminalité juvénile élaborée à partir d'une connaissance médiatisée de certaines manifestations extrêmes mais très rares de cette criminalité, comme des crimes graves contre la personne. Laisée à elle-même et aux animateurs de lignes ouvertes, cette fraction de l'opinion publique réclame des actions draconiennes pour contrer la criminalité juvénile.

Les députés québécois des deux côtés de la chambre à l'Assemblée nationale et les députés du Bloc Québécois croient qu'en cédant à de telles pressions, le ministre fédéral de la Justice a abdiqué sa mission première qui est de proposer aux Canadiens et aux Canadiennes des lois efficaces qui traduisent un idéal de justice. Nous croyons que les inquiétudes légitimes de la population peuvent et doivent être canalisées vers une meilleure compréhension de la criminalité juvénile et une mobilisation pour appliquer des mesures adéquates de prévention et de répression de cette criminalité, mais aussi des mesures efficaces de réhabilitation des jeunes contrevenants.

Nous sommes profondément déçus de constater que le gouvernement fédéral abdique cette responsabilité première en proposant

l'adoption d'amendements répressifs et inefficaces inspirés des orientations ultraconservatrices véhiculées initialement par le Parti de la Réforme mais que le Parti libéral du Canada semble maintenant faire siennes.

Le ministre nous promet cette démarche pour plus tard tout en nous forçant à voter aujourd'hui des amendements qui sont contraires à l'esprit de la démarche qu'il propose.

Les Québécois et les Québécoises doivent comprendre que l'adoption de cette loi par le Parlement fédéral met en lumière un cas grave où la majorité canadienne impose à la société québécoise des valeurs et des orientations auxquelles elle s'oppose clairement. En effet, dans le cas du Québec, l'opposition à ce projet de loi ne s'est pas manifestée uniquement de la part des intervenants qui oeuvrent auprès des jeunes, elle a été très clairement exprimée par les ministres successifs de la Justice, de la Santé et des Services sociaux et de la Sécurité publique du gouvernement du Québec.

Une soumission intolérable

Cette situation apparaît d'autant plus inacceptable que la plupart des témoins en provenance du reste du Canada et les analystes du ministère fédéral de la Justice eux-mêmes conviennent que le Québec serait plutôt l'exemple à suivre dans les domaines de la lutte contre la criminalité juvénile et de la réhabilitation des jeunes contrevenants.

Comment alors expliquer à nos concitoyens et à nos concitoyennes du Québec que nous devons nous soumettre à la volonté du Parlement fédéral même si ces amendements ont été unanimement rejetés par les ministères et les intervenants québécois qui sont chargés de les appliquer?

Le Québec devra se soumettre à la volonté du Parlement fédéral aussi longtemps que nous ne déciderons pas de nous donner notre propre Constitution.

*La Constitution
canadienne
confère au
fédéral le
pouvoir d'imposer
à la société
québécoise des lois
auxquelles elle
s'oppose.*

Nous devons bien sûr leur parler de la Constitution, même si le député de Shawinigan et Premier Ministre du Canada prétend que nous pouvons régler tous les problèmes sans changer la Constitution. C'est en effet la Constitution canadienne qui détermine que la Loi sur les jeunes contrevenants relève du Parlement fédéral alors que son application relève des gouvernements provinciaux.

Le Québec devra donc se soumettre à la volonté du Parlement fédéral à cet égard tant et aussi longtemps que nous ne changerons pas la Constitution canadienne ou que nous ne déciderons pas de nous donner notre propre Constitution, celle d'un pays souverain.

Certains observateurs pourraient croire que je cherche inutilement ici à opposer le Québec et le gouvernement fédéral pour favoriser l'option souverainiste. Eh bien, ce n'est pas le cas, puisque nous avons multiplié les représentations auprès du ministre fédéral de la Justice pour qu'il retarde l'adoption de ce projet de loi et qu'il procède d'abord à l'évaluation en profondeur de la loi, ce qui aurait bénéficié à toutes les provinces. Dans le cas du Québec, cette évaluation est déjà entreprise depuis plus de trois ans par un groupe de travail présidé par l'honorable juge en chef adjoint Michel Jasmin qui doit remettre son rapport sous peu.

Nous ne devons pas être dupes de l'incohérence de la démarche proposée par le ministre fédéral de la Justice. L'adoption précipitée du projet de loi C-37 répond à des impératifs politiques venus de l'Ouest canadien qui correspondent à la montée du Parti de la Réforme. Les spécialistes en sciences politiques vous diront que le Parti libéral du Canada n'a pas d'idéologie propre, il cherche plutôt à conserver le pouvoir en adoptant les idéologies et les mesures des forces politiques montantes. Pendant des années, il a conservé le pouvoir en

adoptant les meilleurs idées du Nouveau Parti Démocratique, comme l'assurance hospitalisation et l'assurance santé. Maintenant, ce sont les forces politiques ultraconservatrices représentées par le Parti de la Réforme qui nourrissent les orientations du Parti libéral du Canada.

Une réalité transparente

Cette réalité est transparente dans les décisions budgétaires du ministre des Finances Paul Martin, elle est aussi transparente dans les orientations du ministre de la Justice. Le vote en Chambre sur le projet de loi C-37 a d'ailleurs constitué une répétition à une échelle réduite du vote référendaire sur l'Accord de Charlottetown lorsque le Québec et l'Ouest canadien ont tous les deux voté contre pour des raisons diamétralement opposées. Le Bloc Québécois a voté contre les amendements trop répressifs alors que le Parti de la Réforme a aussi voté contre parce qu'il ne les trouvait pas assez répressifs.

Ceux qui doutent de l'existence de cette nouvelle réalité feraient bien de prendre connaissance des nombreux projets de loi privés qui ont été présentés par des députés du Parti réformiste à l'égard de la justice. Leurs propositions comprennent la création de nouvelles infractions criminelles, l'augmentation systématique des peines d'emprisonnement et même le rétablissement de la peine de mort. Par ailleurs, le projet de loi C-272 propose l'abrogation des dispositions sur l'obligation des collectionneurs d'armes à feu de se soumettre à des inspections, de simplifier l'obtention d'une autorisation pour ceux qui possèdent une arme à feu depuis 1979, la décriminalisation des infractions à l'entreposage, la mise en montre, la manipulation et le transport des armes à feu.

Les orientations du Parti de la Réforme influencent chaque jour davantage les décisions du gouvernement fédéral.

Cette mondialisation semble en bonne partie liée au renforcement et à l'extension des entreprises multinationales. La concurrence internationale accélère le changement.

Bien sûr, il est peu probable que ces projets de loi privés soient adoptés tels quels, mais il est certain que les orientations du Parti de la Réforme influencent chaque jour davantage les décisions du gouvernement fédéral. Le Bloc Québécois fera tout en son pouvoir pour que ces tendances s'arrêtent à la frontière du Québec, mais les Québécois et les Québécoises doivent comprendre que la Constitution canadienne confère au Parlement fédéral, où nous serons toujours minoritaires, le pouvoir d'imposer à la société québécoise des lois auxquelles elle s'oppose. Seul un État souverain possède le pouvoir de faire toutes ses lois. Dans le domaine de la justice, face à la montée des orientations du Parti de la Réforme, la souveraineté du Québec s'impose de toute urgence.

Mondialisation des marchés et PME québécoises

Pierre-André
JULIEN

Claire
BOMBARDIER

Depuis quelques années, il est de plus en plus difficile de parler de développement des PME sans faire le lien avec la mondialisation des marchés et de l'économie. On peut même se poser la question si cette mondialisation, qui semble en bonne partie liée au renforcement et à l'extension des entreprises multinationales, ne va pas freiner les petites entreprises pourtant à la base de la plus grande partie de la création d'emplois dans la plupart des pays industrialisés et de la restructuration de plusieurs de leurs régions dans les quinze ou vingt dernières années.

Cette mondialisation s'explique en particulier par l'application plus sévère et l'élargissement des règles du GATT ou de la nouvelle Organisation du Commerce International, par l'affermissement ou la création de zones de libre-échange et, surtout, par la multiplication des investissements étrangers et des accords de

*Pierre-André Julien, titulaire, Claire Bombardier en gestion du changement technologique dans les PME, Université du Québec à Trois-Rivières.

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une grande recherche à L'OCDE à Paris sur l'impact de la mondialisation des marchés dans les PME de 19 pays industrialisés.

*Beaucoup de
nouvelles PME ont
tendance à
s'implanter sur des
marchés plus
risqués ou
nouveaux.*

toutes sortes entre des entreprises de plusieurs pays. Elle est accélérée par l'abaissement des coûts de transport et des communications et par la pression provenant des nouveaux concurrents internationaux, notamment les nouveaux pays industriels asiatiques.

La conséquence de cette mondialisation sur les différents marchés de consommation est de faire en sorte que la variété des produits venant de plusieurs points de la planète augmente considérablement. De plus la concurrence internationale accélère le changement, au point qu'un produit arrive de plus en plus vite à la fin de son cycle de vie. Cette concurrence accroît ainsi considérablement la volatilité des produits du fait que les biens et services nationaux entrent en concurrence avec des biens semblables ou substituts, souvent plus performants ou moins chers. De plus, les entreprises nationales peuvent non seulement acheter des matières premières, des produits semi-finis ou des technologies dans un grand nombre de pays, mais elles doivent rechercher de nouveaux marchés à l'extérieur pour rentabiliser leurs produits afin d'allonger ce cycle de vie et être très innovantes pour compenser par la suite leur déclin.

On peut penser que les PME dans cette transformation des marchés peuvent être déstabilisées, n'ayant pas les énormes ressources des entreprises multinationales pour s'ajuster à cette augmentation de la concurrence et de l'interdépendance. On peut ainsi supposer que la précarité constatée avec l'augmentation des taux de disparitions des petites entreprises plus ou moins en parallèle avec la forte création d'entreprises dans les 15 ou 20 dernières années devrait augmenter; bien que des études récentes aient montré que cette précarité était beaucoup moins forte que l'on pensait. Mais, comme on sait que beaucoup de nouvelles PME ont tendance à s'implanter sur des marchés plus ris-

qués ou nouveaux, la renaissance des PME dans la plupart des pays industrialisés peut être menacée dans ce processus de mondialisation économique.

PME et mondialisation: une première analyse générale

On peut donner une première réponse générale aux menaces que sembleraient courir les PME avec la mondialisation des marchés en étudiant d'abord l'évolution de leur compétitivité comparée aux grandes entreprises et à la concurrence étrangère. On peut aussi essayer de montrer que les PME profitent de la mondialisation en recourant de plus en plus aux ressources nouvelles qu'offre l'ouverture des frontières et, pour certaines d'entre elles, en augmentant leurs exportations soit directement, soit indirectement.

Dans le premier cas, une enquête récente que nous avons réalisée auprès d'un échantillon représentatif de PME manufacturières (234 entreprises ayant entre 3 et 250 employés) dans trois régions québécoises et oeuvrant dans des industries touchées directement par l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis montre que celles-ci sont de plus en plus sensibles à la concurrence mondiale accrue. Ainsi, si peu d'entre elles (moins de 30%) sont bien informées de cet accord et ont pris des mesures spécifiques, près de 70% ont fait des investissements récents, réalisent de la R-D de façon organisée ou sporadique pour différencier leurs produits, organisent de mieux en mieux leur veille stratégique, etc. Elles semblent considérer qu'au-delà de la concurrence nouvelle américaine due à cet accord, elles doivent de toute façon améliorer leur compétitivité afin de faire face à l'augmentation générale de la pression

On peut trouver toutes sortes de PME dont certaines basent leur concurrence sur l'innovation ou sur une technologie qu'elles ont créée.

internationale, sinon rechercher des créneaux ou de nouvelles façons de faire, afin de mieux pouvoir se distinguer de cette concurrence et ainsi d'assurer leur survie et leur développement.

Cette étude est confirmée par une autre enquête que nous avons faite dans tout le Québec auprès de 408 PME manufacturières sur leur recours croissant aux nouvelles technologies pour consolider leur compétitivité. Les résultats de cette étude montrent que le recours à au moins une technologie informatisée ou une technologie dite de pointe est passée d'environ 13% en 1986 à plus de 50% en 1992. Ainsi, si plus de 80% des grandes entreprises utilisent des systèmes informatisés de fabrication, ce pourcentage dépasse maintenant 60% dans les PME de plus de 20 employés.

Des différences significatives

Cette évolution relativise l'idée du retard des PME vis-à-vis des grandes entreprises quant au niveau de modernisation des processus de production pour pouvoir faire face à la concurrence internationale accrue. D'autant plus que toutes les PME n'ont pas besoin d'en faire usage. La segmentation des marchés et la multiplication des interstices ont ouvert d'autres marchés pour des productions artisanales ou de petites séries qui, le plus souvent, ne requièrent pas de technologie complexe. Ainsi, on peut trouver toutes sortes de PME dont certaines se limitent à des marchés typiques, oeuvrent sur des créneaux très particuliers, basent leur concurrence sur l'innovation systématique de produits ou sur une technologie qu'elles ont créée elles-mêmes; d'autres travaillent en sous-traitance avec des donneurs d'ordre où le temps et la proximité sont très importants, etc. Par exemple, nos études montrent que dans l'indus-

Les petites entreprises réalisent beaucoup plus d'innovations radicales que les grandes.

trie des ateliers d'usinage, 14,5% des PME n'emploient aucune technologie soit générique soit spécifique; elles survivent parce qu'elles peuvent répondre en quelques heures seulement à la réparation de pièces pour des machines qui brisent, ou encore parce qu'elles sont situées dans des régions éloignées.

D'autres analyses rappellent que les PME s'appuient sur plusieurs types d'avantages pour améliorer leur compétitivité ou du moins pour se distinguer vis-à-vis de la concurrence. Par exemple, du côté de leurs capacités à l'innovation, de plus en plus d'études montrent que les petites entreprises, malgré des dépenses directes bien inférieures, réalisent beaucoup plus d'innovations radicales que les grandes, au contraire de ce qu'on pensait il y a encore peu de temps. D'autres recherches considèrent que plus de 50% des PME manufacturières font régulièrement de l'innovation, que ce soit de façon organisée ou sporadique, soit pas beaucoup moins que les grandes. Nos propres données d'enquête montrent que ce taux dépasse 40%, sauf pour les industries des pièces d'automobile et de matériel électrique et électronique.

De même, près de 60% des firmes en moyenne font de la formation pour leurs employés. Une étude canadienne récente arrive à la conclusion que 57% des firmes donnent de la formation en informatique; au total cette formation est en moyenne de 39 heures par année. Une autre enquête réalisée au Québec montre que le tiers des entreprises sont engagées dans une démarche de qualité totale.

Cette capacité est d'ailleurs confirmée en quelque sorte par le recours de plus en plus systématique des grandes entreprises à la flexibilité particulière des PME, de façon à restaurer ou à améliorer leur propre rentabilité.

Une façon de profiter de la globalisation

Environ 14% des PME québécoises exportent.

est de s'approvisionner à moindre coût, par exemple dans les pays en développement, d'acheter des brevets étrangers pour mieux se différencier sur ses propres marchés, ou encore d'obtenir des informations de toutes sortes pour se positionner sur des nouveaux créneaux. Une autre façon est d'exporter.

Le potentiel de l'exportation

De ce côté des exportations, on dispose de données beaucoup plus précises. Ainsi, on sait qu'environ 14% des PME québécoises exportent. Mais la plupart exportent peu, moins de 20% de leur production, à l'encontre de ce qui se passe dans les grandes entreprises. Mais cette idée de relation négative entre la taille et la capacité à exporter doit être nuancée. Par exemple, si certaines études montrent une relation négative entre exportation et taille, d'autres montrent que cette variable n'est pas significative dans certains secteurs ou dépend du type d'exportation. D'autres données montrent aussi que l'implication des PME dans l'exportation augmente. Ainsi, au Québec, si de 1982 à 1989 la part des PME dans les exportations totales a diminué à peu près pour toutes les industries, sauf pour les produits métalliques, la machinerie et les industries diverses, il n'en est pas de même pour les PME qui exportent déjà puisque leur part dans les livraisons totales est passée de 10,9% en 1980 à 11,8% en 1984 et à 12,3% en 1989. De même, la part des PME exportatrices dans le total des expéditions vers les États-Unis a augmenté encore plus, passant de 12,6% en 1982 à 14,1% en 1989.

Cette implication pourrait s'accélérer si toutes les PME souhaitant exporter passaient aux actes, comme notre enquête sur les PME et l'Accord de libre-échange avec les États-Unis nous l'a montré. En effet, dans cette enquête,

*Les PME peuvent
vendre sur un
marché local,
régional, national
ou international.*

nous avons essayé d'évaluer parmi ces firmes celles qui avaient à peu près les mêmes caractéristiques que de celles qui exportaient déjà. On a ainsi trouvé que 37,1% (ou 10,7% de l'ensemble) de ces PME avaient ces caractéristiques; l'étude a permis de plus d'ajouter à ce nombre 2% d'entreprises ne manifestant aucun intérêt pour l'exportation mais ayant ces caractéristiques. Ainsi, au total au Québec, près de 14% des PME manufacturières exportent déjà et environ 13% seraient aptes à exporter, pour un total possible de 27%.

Cette analyse des importations et des exportations des PME n'est toutefois pas très satisfaisante ou ne tient pas compte des particularités du monde des PME par rapport aux grandes entreprises. En effet, plusieurs PME participent indirectement aux importations d'entreprises en amont et aux exportations d'entreprises en aval, du fait qu'elles se situent sur une chaîne de valeur orientée vers les échanges internationaux, ou encore parce qu'elles font partie d'un réseau d'entreprises ouvertes sur l'international. On peut trouver ainsi un bon nombre de sous-traitants travaillant pour le compte de grandes firmes fortement exportatrices. Ainsi, comme plus de 20% des PME manufacturières ayant 5 employés et plus font de la sous-traitance, on peut penser que le pourcentage de PME qui exportent directement et indirectement est plus élevé que les données peuvent le montrer.

*Les PME
s'appuient sur
plusieurs types
d'avantages pour
améliorer leur
compétitivité.*

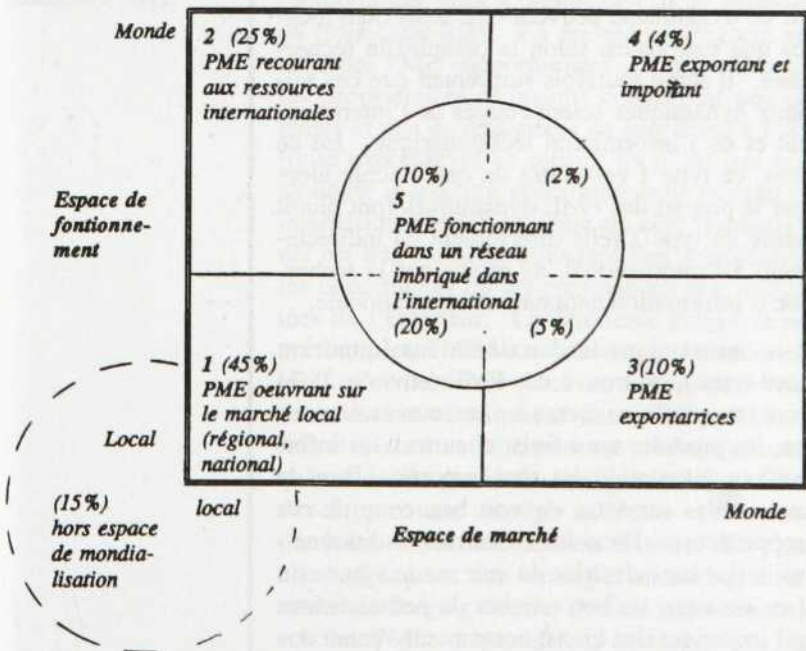
Une typologie des PME québécoises face à la mondialisation

Cette façon de considérer les PME vis-à-vis de la mondialisation dans leurs comportement directs et indirects peut nous permettre de construire une typologie des PME en ajoutant à

celles qui se positionnent pour mieux faire face à l'augmentation de la concurrence et à celles qui importent ou qui exportent ou qui font les deux; tout un groupe de petites entreprises s'insèrent de plus en plus dans les échanges mondiaux en s'associant entre elles ou en travaillant pour des grandes entreprises résolument tournées vers l'international. Ainsi, les PME peuvent recourir aux ressources, soit locales, soit nationales, soit internationales. De même, elles peuvent vendre sur un marché local, régional, national ou international. Mais, elles peuvent aussi fonctionner ainsi de façon indirecte en important des ressources, par exemple, par l'intermédiaire de grossistes, ou encore exporter en vendant ou en étant sous-traitants pour d'autres firmes qui exportent.

Graphique 1

Une typologie des PME face à la mondialisation des marchés



Le graphique ci-joint illustre ces différentes possibilités en montrant (en ordonnée) le recours aux ressources du local (en bas) jusqu'à l'international (en haut), et en abscisse l'espace de marché sur lequel on vend, du local (à gauche) au régional, au national ou à l'international (à droite).

Ainsi dans le quadrant sud-ouest, comme l'enquête dont nous avons parlé plus haut l'a montré, et si on exclut environ 15% de très petites firmes fonctionnant sur des marchés très typés ou qui sont protégés de la concurrence internationale par le fait d'être situés dans des régions éloignées, on retrouve près de 45% des PME manufacturières québécoises qui n'exportent pas mais qui doivent toutefois améliorer leur compétitivité de manière à pouvoir résister à la concurrence accrue due notamment à l'ouverture des frontières. Ces PME peuvent fonctionner dans des milieux particulièrement dynamiques. Les ressources obtenues pour maintenir ce dynamisme peuvent être aussi bien locales que nationales, selon la complexité recherchée. Il serait toutefois surprenant que ces milieux dynamiques soient coupés de l'international et de l'information technologique. En ce sens, ce type 1 est plutôt un cas d'école alors que la plupart des PME dynamiques font plutôt partie du type 2 relié directement ou indirectement à l'international, au moins par la recherche d'information nationale et internationale.

Ainsi, dans le deuxième cas (quadrant nord-ouest), on trouve des PME (environ 25%) dont une partie ou toutes les ressources naturelles, les produits semi-finis, et surtout les informations internationales sont importés. Dans le secteur des services, on voit beaucoup de ces importateurs. Dans les industries traditionnelles, telles les industries du cuir ou du vêtement, il existe aussi un bon nombre de petites firmes qui importent des biens, notamment venant des

*Les PME
exportatrices
investissent
résolument dans
l'exportation.*

pays à faibles salaires, afin de compléter leur gamme de produits, se contentant de produire les biens de moyenne ou de haute gamme.

Les informations internationales obtenues peuvent permettre de connaître et ainsi d'agir sur les marchés internationaux ou d'exporter. Les caractéristiques des PME qui exportent ont été relativement bien analysées. Celles-ci font le plus souvent de l'innovation; elles disposent d'un service de R-D plus ou moins organisé. Les PME dans les secteurs de moyenne ou de haute technologie ont ainsi plus de chance d'exporter que dans des secteurs de faible technologie. Elles font par conséquent plus de veille commerciale, concurrentielle et technologique, et ce de façon relativement bien organisée.

Une étude que nous venons de terminer sur des PME québécoises exportatrices intégrant les comportements de leur direction, l'ampleur des ressources mises en oeuvre pour l'exportation, nous a permis de classer celles-ci en trois catégories. La première catégorie est celle des PME «opportunistes». Chez celles-ci, les propriétaires-dirigeants consacrent peu de temps et peu de ressources de leur firme à l'activité exportatrice et surtout ils n'ont pas une stratégie marketing spécifique pour le marché international; cette stratégie du côté international est très réactive, attendant tout simplement les opportunités ou les commandes non sollicitées de l'extérieur. La deuxième catégorie représente les PME «exportatrices professionnelles». Ces dernières dont on a parlé plus haut investissent résolument dans l'exportation, même si cette activité peut ne toucher (encore) qu'une faible partie de leur production. Elles développent une stratégie réfléchie et orientent plusieurs ressources clefs en ce sens. De plus, elles appliquent une stratégie marketing internationale de long terme. Dans le troisième cas, soit les PME «exportatrices en transition», ce

On rencontre de plus en plus de petites firmes qui commencent à exporter dès leur création et ce dans plusieurs pays.

sont des petites entreprises hésitant pour un temps plus ou moins long soit à s'engager plus résolument dans l'exportation, après avoir répondu à plusieurs commandes non sollicitées, soit à sortir du marché d'exportation, celui-ci demandant trop de ressources alors que le marché local ou national est mal desservi. Nous retrouvons dans ce dernier cas des PME du second type, préférant se consacrer au marché national tout en important des ressources et de l'information de l'international. Comme on l'a dit, ces différentes catégories ne dépendent pas de l'importance des exportations dans les expéditions.

Dans le quadrant sud-est, on trouve surtout des PME exportatrices opportunistes et en transition, soit environ 10% des PME manufacturières.

Comme on l'a dit, la plupart des PME de notre première catégorie importent une partie parfois importante de leurs pièces pour les intégrer dans leurs produits finals avant d'exporter. Elles doivent donc obtenir de l'information internationale tant du côté intrant que du côté extrant pour connaître l'évolution des marchés et des produits, et donc de la concurrence en amont et en aval. Ainsi leur veille commerciale, concurrentielle et technologique constitue un élément majeur du succès des exportations pour les PME et doit être vue dans le processus d'apprentissage nécessaire pour mieux assurer la stratégie d'exportation. Cet apprentissage permet aux firmes de prendre de l'expérience en commençant normalement à exporter dans des pays proches géographiquement et culturellement. Mais, on rencontre de plus en plus de petites firmes qui commencent à exporter dès leur création et ce, possiblement, dans plusieurs pays. Ainsi, le cheminement des PME exportatrices n'est pas toujours linéaire, même si l'apprentissage continue à jouer un rôle important,

Une autre façon de fonctionner est de créer des alliances avec d'autres firmes étrangères.

en particulier pour le développement d'un bon système d'information «internationale».

Enfin, comme on l'a vu plus haut, il existe un bon nombre de PME qui agissent ensemble en se disposant sur une chaîne de valeurs pour exporter, ou encore qui sont reliées à des firmes intervenant fortement sur les marchés internationaux. On retrouve de l'exportation indirecte, par exemple, dans des entreprises-réseaux organisées dans un système de partenariat et de sous-traitance «d'intelligence» de façon à créer une forte synergie entre les firmes membres, afin de développer des produits «de classe mondiale» pouvant soutenir la concurrence où que ce soit. Normalement, dans ces systèmes, seules la firme leader et les firmes sous-traitantes de premier niveau qui ne travaillent pas exclusivement pour celle-ci exportent; mais même les PME sous-traitantes de deuxième ou de troisième niveau participent indirectement aux exportations et peuvent importer tout en étant reliées au réseau d'information internationale de façon à faciliter l'innovation diffuse. Nous travaillons sur un tel système d'entreprises-réseau à la Chaire BOMBARDIER.

Une autre façon de fonctionner en réseau sur les marchés internationaux est de créer des alliances avec d'autres petites firmes étrangères. Nous avons étudié de telles alliances internationales de PME québécoises avec des firmes des pays africains de langue française; leur succès était fonction de leur capacité à développer de l'information et à échanger des savoirs complémentaires profitant aux partenaires. Ainsi, au centre du graphique 1, on peut voir environ 37% des PME provenant des quatre quadrants et agissant ainsi sur le marché international de façon directe et surtout indirecte.

De plus en plus de PME recourent aux nouvelles technologies pour augmenter leur productivité.

Conclusion

On pourrait penser que les petites entreprises important et exportant sur plusieurs marchés sont plus « globales » que les autres. Dans une définition stricte de la mondialisation, en relation avec les notions générales dont nous avons parlées dans l'introduction, il est vrai que ces entreprises opèrent sur des réseaux de plus en plus mondiaux. Mais, dans une application plus générale de ce concept, un plus grand nombre de PME québécoises s'impliquent par rapport à cette mondialisation, qu'elles opèrent sur des marchés locaux ou internationaux. Elles doivent donc se positionner par rapport à cette transformation de nos économies dans un environnement de plus en plus mondial ou global.

Cette implication, comme on l'a dit, répond aux éléments majeurs de la mondialisation. Ainsi de plus en plus de PME recourent aux nouvelles technologies matérielles et immatérielles pour augmenter leur productivité. Elles font de l'innovation pour prolonger la vie utile de leurs produits ou pour changer ces produits. Elles s'associent avec les grandes entreprises ou travaillent en réseau pour augmenter leurs forces de frappe. De plus, ces réseaux leur fournissent de l'information internationale pour ne pas être dépassé par le changement. Mais compte tenu des limites de la mondialisation, certaines PME peuvent échapper à l'augmentation de la concurrence en se situant sur des créneaux particuliers. La mondialisation peut offrir autant des opportunités pour les PME dynamiques que des obstacles pour celles qui tardent à moderniser leur processus de production ou à développer ces créneaux les mettant à l'abri, du moins momentanément, des pressions de la concurrence nouvelle.

Mais de toute façon, la mondialisation pose de nouveaux défis aux PME en les ame-

Il existe un bon nombre de PME qui sont reliées à des firmes intervenant fortement sur les marchés internationaux.

*Les gouvernements
n'ont pas raison de
favoriser les
fusions et les
acquisitions pour
favoriser la
compétitivité des
grandes
entreprises
nationales.*

nant à intégrer, du moins partiellement, cette idée du global et des changements qui s'ensuivent dans leur stratégie. L'élargissement des marchés ne veut pas dire que seules les grandes entreprises pourront profiter pleinement de cette tendance. Il n'y a pas de corrélation entre grand marché et grande entreprise. Aussi, les gouvernements n'ont pas raison de favoriser coûte que coûte les fusions et les acquisitions pour favoriser la compétitivité des grandes entreprises nationales. De toute façon, un poisson devenu de plus en plus gros dans son aquarium va se faire manger lorsqu'il arrivera à la mer; il vaut mieux lui apprendre à se battre petit pour pouvoir affronter la concurrence où qu'elle soit.

À travers l'actualité

Errata

Michel-Francis Lagacé:

En mars, nous avons publié un article de M. Lagacé avec la mention: «docteur en études françaises». Comme l'auteur ne veut pas usurper un titre qu'il ne possède pas encore, il aurait fallu lire «étudiant au doctorat en études françaises».

Edouard Doucet:

Dans la revue de février, nous avons reproduit la fiche Kahnawake du bulletin de la Commission de toponymie rédigé par M. Christian Bonnelly. Il était écrit que «les terres de Kahnawake deviendront la propriété exclusive des Mohawhs en 1722». M. Doucet nous fait parvenir les photocopies de la correspondance échangé avec M. Christian Bonnelly. Nous reproduisons l'extrait de la lettre de M. Bonnelly daté du 26 mai 1993:

«J'avoue bien humblement que malgré mes recherches, je ne peux mettre la main sur la source m'ayant permis d'affirmer que les terres de Kahnawake «deviendront la propriété exclusive des Mowaks (sic) en 1722». J'en arrive cependant à la conclusion qu'il s'agit d'une erreur et que

Rosaire
MORIN

la date de 1762 serait plus appropriée, les titres de bien-fonds du territoire ayant été transférés des Jésuites aux Indiens, par une décision du Conseil militaire dirigé par le général Thomas Gage conformément à l'article 40 de l'Acte de capitulation de Montréal. La même année, ledit Gage revient toutefois sur sa décision et rend les titres aux Jésuites. Les Mohawks refusent cependant de se soumettre à cette décision et utiliseront tous les recours légaux pour qu'on reconnaisse leurs revendications. Un jugement rendu en 1799 maintient les Jésuites dans leurs droits et une commission créée en 1845 pour étudier les affaires indiennes du Canada le fera également. Compte tenu de ces circonstances, il m'apparaît préférable de faire disparaître la phrase litigieuse de la rubrique qui fera partie du Dictionnaire des noms de lieux du Québec (en préparation).

Voilà le rectificatif qui s'imposait!

Les femmes et la pauvreté

Dans le bulletin Nouvelles de la FTQ, février 1995, plusieurs faits troublants sont soumis à notre réflexion.

- En 1990, le Québec connaissait un taux de pauvreté de 18% comparé à 14,6% pour l'ensemble du Canada.

- En 1991, le revenu moyen des familles monoparentales dirigées par une femme était de 22 186\$ comparativement à 59 014\$ pour les familles biparentales.

- 20,6% des femmes vivaient dans la pauvreté au Québec en 1990, comparativement à 15,1% des hommes.

- 25,7% des femmes pauvres sont âgées de 65 ans et plus et 16,2% ont entre 15 et 24 ans.

- Au Québec, les femmes représentent maintenant environ 30% à 40% de la clientèle sans-abri.

- Les femmes travaillent à temps partiel (26% travaillaient à temps partiel comparé à 9% des hommes en 1992. La rémunération moyenne des Québécoises travaillant à temps partiel ne représentait que 73,9% de celle des hommes.

- Actuellement, près des deux tiers (61%) des personnes payées au salaire minimum (6\$ l'heure) sont des femmes, ce qui représente plus de 100 000 femmes.

Messieurs les Gouvernants, connaissez-vous cette tragique situation de la condition féminine? Que faites-vous pour corriger cette inégalité flagrante? La moitié de la société québécoise doit-elle vivre dans des conditions d'infériorité perpétuelle?

Les riches

Dans le Monde ouvrier d'avril 1995, bulletin de la FTQ, Yves Séguin relève plusieurs faits qui ne peuvent nous laisser indifférents:

- Les entreprises ne contribuent que pour environ 11 milliards de dollars par année aux ressources de l'Etat (budget d'environ 300 milliards de dollars). Et depuis 5 ans, l'ensemble de la fiscalité corporative a baissé.

- Les fiducies familiales, par où filent 1,2 à 1,5 milliard de dollars par année, permettent de mettre des biens à l'abri du fisc. Le budget Martin a joué sur les mots en changeant la définition du bénéficiaire. Elles existent toujours.

- 40 000 riches (+ de 100 000 \$/année) ne payent aucun impôt.

- Les frais financiers qui sont réclamés par 60 000 contribuables riches nous coûtent 600 millions de dollars par année.

- Le gouvernement gaspille en construisant des «éléphants blancs» comme un pont entre l'Ile-du-Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick au coût de 1,5 milliard de dollars et il en coûtera un million de dollars par année pour l'entretenir.

- M. Séguin aurait pu parler des cinq Airbus de la Défense nationale qui ne volent que 23 jours par année. Ces appareils cloués au sol ont coûté 250 millions \$. Et malgré leur sous-utilisation, la Défense verse 45 millions \$ par année à Canadian International pour le transport des troupes à l'intérieur du Canada.

Puissent nos députés du Bloc québécois s'intéresser davantage à l'équité fiscale et dénoncer le gaspillage des fonds publics!

CP Navigation

Le Canadian Pacific auquel Michel Bélanger est acoquiné étend ses rameaux. Sa filiale CP Navigation vient d'acquérir la division de conteneurs du groupe Cast. Ray Miles, le chef de la direction, le déclarait en conférence de presse à partir des Bermudes qui loge le siège social de Cast. CP Navigation investira 50 millions pour payer les fournisseurs et établir un fonds raisonnable de roulement. Il convient ici de noter que CP Navigation possède déjà Canada Maritime, une entreprise de transport de conteneurs sur l'Atlantique Nord. On n'est pas très loin d'un monopole, situation qui n'inquiète pas notre ministre des Finances, Paul Martin, qui a pavil-

lon de complaisance à Panama. Notre maire, M. Bourque, devrait profiter de la venue du nouvel acquéreur pour imposer le respect de l'environnement. On se rappelle que Cast, en plus de bloquer la vue du fleuve aux Montréalais, accumule des tas de ferraille et de résidus qui constituent une laideur intolérable.

Le vol des caisses de retraite

En 1988, la compagnie Simonds de Granby a fermé ses portes. Elle s'est enfuie avec les surplus du régime de retraite. Depuis sept ans, les 103 travailleurs attendent pour profiter de leur argent versé dans leur caisse de retraite. Avec les intérêts, on évalue à 10 millions \$ les sommes dues aujourd'hui aux retraités ou à leurs bénéficiaires. La rente moyenne passerait de 400 \$ à 1 400 \$ par mois, déclarait l'actuaire des employés, Pierre Bergeron. Le 12 décembre 1991, le juge Raynald Fréchette de la Cour supérieure décrétait que la compagnie Simonds n'avait aucun droit sur les surplus du régime de retraite liquidés en 1988 et qu'elle se les était appropriés illégalement. Le 27 février, la Cour d'appel a rejeté la demande d'Eljer Manufacturing Canada Inc (Simonds) et elle confirmait que les 103 travailleurs, 98 sont toujours vivants, ont droit au surplus. Espérons que la Cour suprême refusera d'entendre l'appel indécent de Simonds qui a exploité ses travailleurs.

Coop jeunesse de travail et de services

L'idée d'une coopérative de travail pour les jeunes est née Saint-Célestin, en Mauricie. Aujourd'hui, près de 40 étudiants gèrent la Coop. L'initiative fournit du travail durant toute l'année à des jeunes de 14 à 22 ans qui

fréquentent l'école secondaire, le collège et l'université. Les étudiants poursuivent leurs études à temps complet et ils jouissent à la fois d'un emploi qui développe leurs habiletés au travail. Les travaux qui leur sont confiés sont de diverses nature: entretien ménager, tonte de la pelouse, ramassage de roches, râtelage, lavage de vitres, balayage de rues, jardinage, creusage, lave-auto, gardiennage, peinture, travaux agricoles, travaux légers, services aux gens du troisième âge. La Coop opère aussi deux kiosques de fruits et de légumes. Elle est appuyée par le milieu. La Caisse populaire et la municipalité lui ont accordé des contrats. L'O.T.J. a mis gratuitement un local à sa disposition. Des cours d'intégration à la coopération ont créé un climat favorable à la réussite. Depuis avril dernier, la Coop a accumulé 5 000 heures de travail réalisé par les coopérants.

Une garderie coopérative

Sept Caisses du nord-est de Montréal (Henri-Bourassa, St-Camille, Ste-Colette, Ste-Gertrude, St-Rémi, St-Vincent-Marie et St-Vital) ont mis sur pied la Garderie Les Abeilles Desjardins pour répondre aux besoins de leurs employé(e)s et de leurs membres. Les horaires de la garderie coïncident avec ceux des Caisses. C'est là une initiative heureuse. Puissent les entreprises québécoises assumer le service des garderies pour leurs travailleuses et travailleurs.

Coop Santé Les Grès

En septembre 1992, le seul médecin de Saint-Etienne des Grès ferme son bureau. Une population de 3 700 âmes a besoin de services de santé. En octobre 1994, la Caisse populaire lance l'idée d'une clinique coopérative. Elle

libère son DG quelques heures par semaine pour bâtir le projet. Quatre employés de la Caisse participent au comité de citoyens qui travaille à l'élaboration du projet. Une coopérative de consommateurs est lancée. Elle offre des services curatifs grâce à une structure d'accueil qui assure la présence à Saint-Etienne de médecins, d'un dentiste, d'un pharmacien et d'un physiothérapeute. Bientôt les services sont étendus à la prévention: exercices pour les femmes enceintes, sensibilisation des élèves du primaire aux problèmes de la drogue, prise de pression à domicile pour les personnes âgées, présence d'un psychologue. En février 1995, la Coop Santé prend un nouvel essor. On recrute actuellement 1000 membres souscrivant 5 parts sociales de 10\$ chacune et on envisage d'émettre 100 parts privilégiées à 1000\$. L'objectif est de conclure des ententes de services avec les professionnels de la santé et de construire la clinique. Lorsqu'une Caisse populaire et des citoyens travaillent ensemble, les résultats sont toujours tangibles.

Les loisirs des jeunes

La Caisse populaire de Scott est modeste. Dix-neuf millions d'actif et 2166 membres. Les dirigeants étaient préoccupés par l'isolement vécu par les jeunes du milieu. Pour suppléer à cette carence, ils ont créé Coop Loisirs Jeunesse de Scott. La coopérative regroupe des jeunes de 13 à 18 ans qui organisent leurs loisirs et font à la fois l'apprentissage de la différence coopérative et de la force de la solidarité.

Le secret de Guadeloupe

La Guadeloupe, c'est une petite municipalité de

la Beauce. 1800 âmes à peine. Mais ce n'est pas une municipalité comme tant d'autres. Le taux de chômage est inférieur à 3%. Que s'est-il passé dans ce petit coin du Québec? La recette est simple. En cinq ans, la municipalité a attiré 80 millions de dollars en investissement. Un calcul rapide nous montre qu'il s'agit d'un investissement de plus de 40 000\$ per capita. Comment a-t-on procédé? A l'automne de 1986, la Caisse populaire décide d'inviter des représentants du milieu à fonder une société pour promouvoir le développement économique. Ainsi naît la Société de développement industriel de la Guadeloupe. On a regroupé ensemble les représentants du milieu industriel, du milieu financier, de la municipalité, de la commission scolaire. La première initiative a été de créer une société de placements avec l'objectif d'investir 100 000\$ dans des entreprises locales. Puis, la Caisse et la municipalité ont décidé de devenir le «démarrreur industriel». La Caisse s'est engagée à souscrire 20 000\$ par année pendant dix ans et la municipalité 15 000\$ pour construire un bâtiment qui peut accueillir des industries naissantes. Deux autres sociétés de placements ont été formées pour réunir 175 000\$ afin de soutenir deux entreprises locales. Trois autres initiatives ont été lancées successivement: l'embauche d'un ingénieur industriel, la création d'un Centre d'enrichissement en micro-informatique et le développement d'un logiciel en géomatique municipale. Imaginez la trouvaille: c'est Guadeloupe qui propose aux petites municipalités un instrument de cartographie dix fois moins cher que celui utilisé sur le marché. Voilà comment La Guadeloupe s'est engagée dans le développement industriel. «Les élus ont le devoir de labourer le terrain et de semer; les entreprises pousseront bien!» affirmait le maire Jos-Marie Pépin.

Le Théâtre du Nouveau-Monde

Depuis 15 ans, les gouvernements parlaient de transformer l'ex-Comédie canadienne qui loge le TNM depuis 23 ans. Après beaucoup de cafouillage de diverses natures, la saga vient de prendre fin. Les gouvernements Parizeau et Chrétien viennent d'accorder une subvention de 11 millions pour rénover le Théâtre. La scène sera agrandie, modernisée. Un nouvel édifice sera érigé coin Saint-Urbain et Sainte-Catherine et il s'intégrera aux lieux actuels. Il était temps que le sauvetage ait lieu. Le TNM est la première troupe de Montréal. Sa directrice Lorraine Pintal entreprendra la saison 1997 avec les moyens techniques et les ressources nécessaires au plein épanouissement de nos artistes.

Bell s'anglicise

C'est le sentiment du président de la FTQ, Clément Godbout. M. Godbout juge que Bell nous ramène 30 ans en arrière. M. René Roy, le vice-président Québec du syndicat des communications, de l'énergie et du papier, déclarait récemment:

«Depuis l'arrivée d'un nouveau président et chef de la direction chez Bell, M. John T. McLellan, en janvier 1994, les choses ont commencé à changer. On a démantelé Bell Québec et Bell Ontario. On est revenu à une haute direction centralisée et les francophones bilingues y sont de plus en plus rares. Ils cèdent la place à des anglophones unilingues. Bell fonctionne de plus en plus en anglais. Les cadres voyagent régulièrement à Toronto et les grandes décisions se prennent sur Bay

Street...Des francophones compétents sont déplacés. Le dernier en lice est le vice-président aux ressources humaines. Un autre unilingue anglophone qui nous arrive de la compagnie General Electric (GE) de Cleveland lui a succédé. Et la saignée risque de se poursuivre».

Un dossier à suivre. Une société ne peut pas toujours fonctionner à reculons.

La formation professionnelle

M. Dufour est parti en guerre. Il s'oppose au projet de loi qui forcera les employeurs à utiliser un pour cent de leur masse salariale à la formation professionnelle de leur main-d'oeuvre. Cette mesure est urgente. Comme le rappelait le secrétaire général de la FTQ, Henri Massé,

«le Québec, comme le Canada, est aux derniers rangs des pays industrialisés pour ce qui est de la formation professionnelle en général, et de la formation en entreprise en particulier. A peine plus de 20% des grandes entreprises - de 500 salariés et plus - se sont dotées de véritables programmes de formation».

Le projet de loi est fort raisonnable. Il prévoit que si une entreprise ne dépense pas l'équivalent de 1%, elle devra verser la différence entre sa contribution réelle et celle prévue par la loi dans un Fonds national de formation professionnelle.

Des nouvelles de l'Ontario

Le 10 février 1995, l'édition ontarienne du journal Le Droit titrait en première page:

« Tel le Tiers Monde

Les francophones vivent une situation intolérable en Ontario »

Le journal commente l'étude du «Groupe sur le développement» qui établit que le taux d'analphabétisme des Franco-Ontariens atteindrait 31%, alors que les Anglo-Ontariens affichent un taux de 16% (Statistique Canada, L'alphabétisation des adultes au Canada, p. 38). Pour corriger la situation, les auteurs de l'étude proposent la création d'un fonds de réparations historiques, l'établissement d'un Secrétariat franco-ontario de l'alphabétisation et la même garantie constitutionnelle que celle accordée aux Anglo-Québécois.

La gestion des écoles

D'autres nouvelles nous parviennent de l'Ontario par le «Groupe sur le développement». Le ministre de l'Education de l'Ontario, Dave Cooke, reporte après les élections la création de conseils scolaires de langue française. Alors, Bob Rae sera probablement devenu un retraité de l'Etat. La chef libérale, Lyn McLeod, a déjà déclaré qu'elle n'était pas liée par la promesse politique des néo-démocrates. Le chef conservateur, Mike Harris, n'est pas favorable à l'idée de la gestion de leurs écoles par les francophones. Entre-temps, le ministre Cook a créé une nouvelle commission d'étude où la représentation franco-ontarienne est limitée à 25%. Après 128 ans de Confédération, les Anglophones gèrent les écoles françaises dans huit des neuf provinces anglaises. En deux provinces, le français est même enseigné dans la langue anglaise.

La queue entre les jambes

Marcel Côté prophétise. Dans son livre «Le Rêve de la terre promise», le fédéraliste qui a vécu des largesses du régime fédéral prévoit les pires calamités si le Québec devient indépendant. L'oracle Côté annonce que 40% des anglophones quitteraient le Québec, que les obligations québécoises seraient boycottées, que le Congrès américain refuserait l'adhésion du Québec à l'Aléna, que les acteurs d'Hollywood donneraient leur temps gratuitement pour la cause des autochtones québécois, que le déficit budgétaire de 20 milliards\$ ne serait pas finançable, que la hausse structurelle des prix excéderait les 5% pour les consommateurs québécois, etc. Après avoir prédit le désastre et la catastrophe, l'augure se ravise. Il prend une grande respiration et il déclare solennellement, dans un français impeccable, avec beaucoup de dignité:

«Un OUI serait sûrement réversible. Ce ne serait pas un renversement avec beaucoup de panache, mais un renversement avec la queue entre les jambes. Ce serait un renversement des gens qui se rendent compte que les coûts sont plus élevés que ce qu'on leur avait dit».

Pauvre monsieur Côté! Surveillez vos expressions. Vous devenez érotique. Cela me surprend de vous.

Bob Rae, un politicien

Le 9 mars 1995, lors de la tribune téléphonique d'Ontario 30, Bob Rae, qui fait campagne pour le NON, a affirmé ne pas être tenté d'assurer aux Franco-Ontariens la même protection constitutionnelle que celle dont jouissent les Acadiens du Nouveau-Brunswick, à

cause «de la proportion inférieure» des parlants français de sa province. Il a par la suite déclaré qu'il avait personnellement pris la décision de reporter la remise de la gestion scolaire aux francophones de 10 mois en créant une nouvelle commission d'étude anglophone aux trois quarts de sa composition.

Les Franco-Ontariens et le référendum

L'unanimité n'existe pas chez les Franco-Ontariens. Si le président de l'ACFO encense et diffuse la pensée Chrétien-Manning, d'autres groupes ontariens prennent leur distance. Le Groupe pour le développement dénonce le geste malheureux des représentants de la FCFAC qui se sont prononcés pour le NON et qui ont incité les Québécois à voter en ce sens. Dans *Le Devoir* du 21 mars 1995, Marc Labelle juge que les dirigeants de la FCFAC manquent de maturité politique et qu'ils ont perdu la capacité d'analyse «des causes réelles du sous-développement qui rongent nos communautés». Richard Hudon, porte-parole de personnes qui oeuvrent pour la justice sociale, déclare que «le droit des Québécois de choisir librement leur destinée est sacré, indépendamment des craintes qu'on peut éprouver pour notre sort». Dans *Le Droit* du 23 mars 1995, trois groupes franco-ontariens dénoncent l'utilisation de la francophonie contre le Québec. Roland Saumure, président de l'ACFO Prescott-Russell, déplore le fait que les dirigeants de la FCFAC «aient accepté une subvention de 500 000 \$ du gouvernement fédéral pour faire la promotion de la dualité canadienne». Yves Saint-Denis, porte-parole de l'association «Les Amis du Québec» regrette qu'aucune consultation n'ait eu lieu avant la déclaration. «Avez-vous vendu notre âme pour quelques deniers», demande-t-il avec tristesse et fermeté.

Les enfants perdus

A travers le monde, chaque année, une multitude d'enfants sont abandonnés ou enlevés dans la confusion qui accompagne les guerres civiles et autres troubles sociaux. La guerre civile qui ensanglanta le Nigeria à la fin des années 60 fit quelque 500 000 victimes de moins de dix ans et entraîna en outre des déplacements massifs d'enfants non accompagnés. En Angola, l'UNICEF évalue que la longue guerre civile a condamné à l'errance plus de 100 000 enfants orphelins ou séparés de leurs parents. Le seul conflit rwandais a produit quelque 70 000 enfants perdus. Au sud du Soudan et dans les régions avoisinantes, la Croix Rouge établit leur nombre à 20 000. Au Libéria, on parle de 10 000. Leur nombre varie entre quelques centaines et plusieurs milliers en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Kurdistan, en Mozambique, au Sri Lanka et en certains pays de l'Amérique latine. Ces données recueillies dans Croix-Rouge, Croissant-Rouge, numéro 3, 1994, montrent que les organisations humanitaires sont confrontées à des décisions extrêmement difficiles en vue de servir au mieux les intérêts de ces enfants.

Un peu d'histoire

Le 8 mai 1885, était votée par l'Assemblée législative du Québec la première mesure sociale pour la protection de la santé.

Le 20 mai 1980, le peuple québécois refuse d'accorder à René Lévesque le mandat de négocier la souveraineté-association.

Le 24 mai 1965, lors d'une manifestation indépendantiste au Parc Lafontaine, une centaine d'arrestations sont effectuées.

Comptes rendus

Hélène Jutras, «Le Québec me tue», Montréal, Les Editions des intouchables, 1995, 120 pages.

Le cri libère. Nous ayant jeté sa colère à la face, la très jeune auteure (19 ans) de cette plaquette peut maintenant pousser sa réflexion plus loin. Soyons de bon compte et reconnaissons que dans l'ensemble, les reproches qu'elle fait à la société québécoise sont fondés. En toute humilité, elle écrit: «Je n'ai jamais prétendu que mes idées étaient neuves. Je ne fais que dire ce que l'on préfère oublier ou taire.»

Elle a raison. Mais avoir raison, ça déplaît évidemment à ceux qui ont tort, c'est-à-dire, en l'occurrence, aux Québécoises et aux Québécois. Cela explique l'agacement qui a accueilli la première lettre au *Devoir* d'Hélène Jutras (30 août 1994) et qui guette maintenant le livre qu'elle a brodé autour. Ainsi, dans *Voir* (9 au 15 février 1995), Raymond Bertin lui reproche d'«étirer la sauce à coups d'idées choquantes mais naïves».

Choquantes peut-être pour certains, mais pas naïves, quand Hélène Jutras plaide pour la rigueur, ou étale son culte de la connaissance, ou dénonce le nivellement par le bas dans les maisons d'enseignement, ou loue la lecture, seule façon d'apprendre une langue, ou compare le peuple québécois à «un grand enfant qui refuse de vieillir».

Désabusée de la politique, déçue et amère, l'auteure est quand même indépendantiste. «Je suis convaincue qu'en tant que peuple, les Québécois ont besoin de se prendre en main, (...) Le cheminement normal aurait fait de nous les citoyens d'un nouveau pays en 1980. S'il y

a eu échec, c'est que nous l'avons choisi. Oui, il y a eu la campagne de peur et le chantage de Pierre Elliott Trudeau, mais nous avons choisi de nous laisser atteindre par ces frayeurs. Une conviction profonde et réfléchie ne s'envole pas avec des menaces de maux hypothétiques».

Hélène Jutras n'est pas politicologue, mais les stratèges référendaires auraient sûrement avantage à méditer une observation qu'elle fait sur les fameux indécis: «Si on tente de convaincre les indécis, c'est (...) se mettre le doigt dans l'oeil: être indécis est une position, pas nécessairement une hésitation.»

Matière à réflexion aussi pour les philosophes: «Qu'on ne me lance pas à la tête les grands progrès récents de l'humanité, car si techniquement nous semblons bien avancés, notre compréhension des choses impalpables n'a pas progressé depuis longtemps. Que fait l'homme, si ce n'est fabriquer des outils et les perfectionner? Il le fait depuis des milliers d'années! L'humain d'aujourd'hui a une caverne chauffée et il se lave assez souvent.

Ce sont les seules différences.»

Ceci dit, j'estime qu'Hélène Jutras pousse un peu loin le scepticisme. Avec ses débuts, la société québécoise a aussi de belles qualités, y compris des atouts proprement culturels, aussi bien quant à la créativité que sous l'aspect d'un mode de vie accueillant et chaleureux. Mme Jutras veut s'expatrier? Oserai-je citer l'adage-cliché: «les voyages forment la jeunesse»? Fort bien, qu'elle aille voir ailleurs. Ça la passionnera sûrement, mais je ne peux m'empêcher de penser qu'après un temps, en comparaison avec l'étranger, notre «morosité doucement heureuse» lui paraîtra moins assassine.

Bien sûr, Hélène Jutras a le droit de poursuivre ses études à McGill. Mon petit doigt me

souffle cependant l'idée pernicieuse que ce n'est guère là un milieu propre à faire aimer le Québec. Dommage!

Mme Jutras écrit bien, mais la rigueur qu'elle nous conseille ne nuirait pas à sa pensée qui tourne parfois les coins ronds. Peu de fautes: «éventuellement» dans les sens anglais de tôt au tard, et presque rien d'autre.

Bref, une lecture rapide et stimulante, bien qu'un peu triste.

Pierre de Bellefeuille

André de Leyssac, Le Triomphe de l'ignorance, Editions de l'Indépendance, Winnipeg, 1995, 97 p.

L'auteur de ce livre, André de Leyssac, et Cayouche, qui l'a agrémenté de plusieurs illustrations satiriques, sont deux défenseurs de la cause du français dans le milieu universitaire des provinces de l'Ouest, spécialement à Winnipeg. André de Leyssac avait publié en 1985 *Déclin de la Civilisation au Canada*. Il y exposait les conséquences dramatiques de la politique du bilinguisme, de 1980 à 1985, pour l'enseignement du français à l'université. *Le Triomphe de l'ignorance* couvre les années 1986 à 1993.

Ce dernier livre est un recueil de textes divers: articles, lettres, dont quelques-unes adressées au Premier ministre d'alors, Brian Mulroney et restées sans réponse, d'autres adressées à des hommes publics, à des journaux. On aurait aimé que soit indiqué lesquels de ces textes ont été publiés et où. Mais il aurait été encore préférable peut-être de refondre toute cette matière de façon à donner un texte suivi, ce qui en aurait rendu la lecture plus facile.

L'auteur proteste contre la politique du multiculturalisme qui réduit les Canadiens français au statut de groupe ethnique comme tous les autres, cela en contradiction avec la politique antérieure du bilinguisme. «Ainsi, dès l'origine, toutes les mesures prises à l'égard du multiculturalisme se font au détriment de la culture française» (p.19). Dans ce contexte, les communautés ethniques ne comprennent pas pourquoi les Canadiens français jouiraient d'un statut particulier et combattent souvent leurs prétentions avec agressivité. Le bilinguisme, pour les gens des communautés ethniques, ne concerne pas l'anglais et le français, mais l'anglais et une autre langue, selon les régions.

On comprend qu'un tel système viole les droits du français et engendre une atmosphère de persécution.

Pour remédier à la situation, l'auteur propose «d'ôter l'éducation des griffes des politiciens» en créant un ministère de l'Éducation nationale très centralisé qui verra, entre autre choses, à faire respecter le bilinguisme dans l'enseignement et même le multiculturalisme! Ce serait une façon, pour l'auteur, de démocratiser l'enseignement et de l'améliorer. Je ne saisis pas très bien la logique de cette proposition puisque c'est d'Ottawa que vient la politique de multiculturalisme qui engendre les problèmes dont souffrent les Canadiens français.

D'autres propositions de l'auteur sont pour le moins utopiques, comme celle de faire élaborer une loi sur le biculturalisme national par «les Canadiens français avec l'appui de la population tout entière» (p. 64), ou encore celle de dédommager les Canadiens français des torts qu'ils ont subis au Manitoba à la suite de la suppression du français comme langue officielle en 1890, et de l'interdiction d'enseigner le français dans les écoles en 1916, etc. J'ajoute

qu'il aurait été préférable de s'en tenir aux problèmes du multicularisme et de ne pas s'embarquer tout de go dans la critique du capitalisme, du libre échange et autres horreurs modernes...

Bref, ce livre témoigne de la situation injuste qui est faite aux Canadiens français au Manitoba et dans le Canada anglais en général, mais il manque de rigueur, ce qui dessert malheureusement son propos.

Paul-Émile Roy

LIVRES ET REVUES REÇUS

- Baillargeon, Noël, *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*, Les Presses de l'Université Laval, 1994, 410 p.
- Baril, Daniel, *Les mensonges de l'école catholique*, VLB Editeur, 1995, 182 p.
- Bélanger, Paul R., Michel Grant, Benoît Lévesque, *La modernisation sociale des entreprises*, Presses de l'Université de Montréal, 1994, 318 p.
- Bélanger, Réal, Richard Jones, Marc Vallières, *Les grands débats parlementaires*, Presses de l'Université Laval, 1994, 488 p.
- Berthelot, Jocelyn, *Une école de son temps*, Editions Saint-Martin, 1994, 288 p.
- Boileau, Pierre, Précis de généalogie: *Le temple des ancêtres de René Lévesque*, Guérin, 1995, 112 p.
- Bourque, Gilles, Jules Duchastel, Jacques Beauchemin, *La société libérale duplessiste*, Presses Université de Montréal, 1994, 435 p.
- Bouthillier, Guy, *A armes égales*, Septentrion, 1994, 150 p.
- Caldwell, Gary, *La question du Québec anglais*, Institut de recherche sur la culture, 1994, 122 p.
- Cholette, Gaston, *Au service du Québec - Souvenirs*, Septentrion, 1994, 271 p.
- Dalcourt, André, *Les grands leaders charismatiques*, Québec/Amérique, 1994
- Dumont, Fernand, *Raisons communes*, Boréal, 1995, 255 p.
- Fecteau, Jean-Marie, Gilles Breton et Jocelyn Létourneau, *La condition québécoise, Enjeux et horizons d'une société en devenir*, VLB Editeur, 291 p.
- Fortin, Nicole, *Une littérature inventée (Littérature québécoise et critique universitaire 1965-1975)*, Les Presses de l'Université Laval, 1994, 350 p.
- Fournier, Louis, *Histoire de la FTQ*, Québec/Amérique, 1994

- Gagnon, Alain-G., *Québec: état et société*, Québec/Amérique, 1994, 509 p.
- Gallichan, Gilles, Honoré Mercier - *La politique et la culture*, Septentrion, 1994, 212 p.
- Germain, Jean-Claude, *Le Feuilleton de Montréal, tome 1, 1642-1792*, Montréal, Stanké, 1994, 460 p.
- Guay, Jean H. et Monière Denis, *La bataille du Québec*, Fides, 1994, 193 p.
- Harvey, Pierre, *Histoire de l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal, Tome 1 : 1887-1926*, Québec/Amérique, 1994, 381 p.
- Helly, Denis, *L'immigration pour quoi faire*, Québec, IQRC, 1992, 230 p.
- Jasmin, Bernard, *De l'éducation*, Montréal, Guérin, 1944, 148 p.
- Julien, Pierre-André, GREPME sous la direction de..., *Les PME bilan et perspectives*, Presses Inter Universitaires, 1994, 437 p.
- Kolish, Evelyn, *Nationalismes et conflits de droits: débat du droit privé au Québec - 1760-1840*, HMH, 1994
- Lahaise, Robert, *La fin d'un Québec traditionnel, 1914-1939*, L'Hexagone, 1994, 238 p.
- Lamonde, Yvan, *Louis-Antoine Dessaulles*, Fides, 1994, 369 p.
- Landry, Nicolas, *Les pêches dans la péninsule acadienne 1850-1900*, Les Editions d'Acadie, 1994, 192 p.
- Lapierre, Laurent et collaborateurs, *Imaginaire et leadership*, Québec/Amérique, 1994
- Lapointe, Guy, *Société, culture et religion à Montréal: XIXe et XXe siècle*, VLB Editeur, 1994, 338 p.
- Lavolette, Luc, *Fédération de la métallurgie CSN, Fer de lance du Québec d'hier et d'aujourd'hui*, Montréal, CSN, 1994, 118 p.
- Leclerc, Yvon, *Battre le chômage*, Septentrion, 1994, 238 p.
- Lussier, Doris, *Tout Doris*, Stanké, 1994, 580 p.
- Masse, Martin, *Identités collectives et civilisation*, VLB Editeur, 1994, 195 p.
- Monière, Denis, *L'année politique au Québec 1993-1994*, Fides Le Devoir, 1994, 249 p.
- Monière, Denis et Jean H. Guay, *La bataille du Québec, deuxième épisode: les élections québécoise de 1994*, Fides, 1995, 265 p.
- Morin, Jacques-Yvan, José Woehrling, *Demain, le Québec... Choix politiques et constitutionnels d'un pays en devenir*, Septentrion, 1994, 313 p.
- Orban, Edmond, Michel Fortmann, *Le système politique américain*, Presses de l'Université de Montréal, 1994, 468 p.
- Pelletier, Jacques, *Les habits neufs de la droite culturelle*, VLB

Editeur, 1994

Pichette, Robert, *L'Acadie par bonheur retrouvée, De Gaulle à l'Acadie*, Editions d'Acadie, 1994, 274 p.

Poulin, Pierre, *Histoire du mouvement Desjardins*, tome II, Québec/Amérique, 1994

Prévost, Philippe, *La France et le Canada, d'une après-guerre à l'autre (1918-1944)*, Editions du Blé (Manitoba), 1994, 490 p.

Roy, Bruno, *Les racines de l'ombre*, XYZ Editeur, 1994

Roy, Jean Louis, *Mondialisation développement et culture*, Hurtubise, 1995, 155 p.

Roy, Paul-Emile, *Réforme ou maquillage? (La réforme de l'éducation au Québec)*, Méridien, 1994, 82 p.

Saisons littéraires (Les), Guérin, 1995, 489 p.

Saisons littéraires (Les), Equinoxe Vernal, Guérin, 1995, 441 p.

Sauvé, J.R.M., *Géopolitique et avenir du Québec*, Guérin, 1994, 349 p.

Vallière, Pierre, *Le devoir de résistance*, VLB Editeur, 1994

Vallière, Pierre, *Nègres blancs d'Amérique*, Typo essais, 1994, 472 p.

Vincent, Pierre, *Immigration - phénomène souhaitable et inévitable*, Québec /Amérique, 1994

Young, Robert A, *The Secession of Quebec and the Future of Canada*, McGill Queen's, 1995, 376 p.

**Ne jetez jamais un numéro de
*L'Action nationale***

Souvenez-vous toujours que
L'Action nationale accepte tous les
exemplaires qu'on lui offre,
particulièrement les années
1917 - 1918 - 1944
1951 à 1961 - 1968

**Ne jetez jamais un numéro de
*L'Action nationale***

**Nous acceptons aussi
*L'Âme des livres et l'Almanach de
la langue française***

1259, rue Berri, bur. 320, Montréal H2L 4C7
Téléphone (514) 845-8533, télécopieur (514) 923-5755

Index des annonceurs

Alimentex	866
Allard, Pierre, C.A.....	866
Annuaire 94-95 de l'édition au Québec	867
Ateliers graphiques Veilleux	858
Banque Nationale	859
Bibliothèque Nationale du Québec.....	867
Caisse populaire St-Jacques	862
Cap-aux-Diamants.....	866
Devoir, Le	865
Éditions Hurtubise	868
Fondation québécoise du cancer.....	860
Groupe Vie Desjardins-Laurentienne	862
Hydro-Québec	861
Journal les Enseignants	868
Laboratoire Dr Renaud	860
Lamond & Fils Ltée, C.....	866
Lecture.....	864
Magazine de vie ouvrière	866
Martin & Ass. Inc. J.C.....	866
MNQ.....	864
Mouvement Desjardins.....	863
Poitras, Larue & Rondeau Inc.	866
Revue d'histoire de l'Amérique française	868
SEMB SAQ	860
Société d'arthrite, La	862
Société nationale d'assurance	858
SSJB du Centre du Québec	864
SSJB de Montréal.....	864
Tassé & Associés.....	860



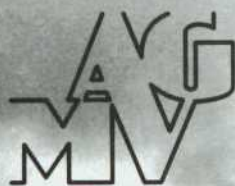
425, boul. de Maisonneuve ouest,
bureau 1500,
Montréal H3A 3G5

(514) 288-8711



**Le CAP
sur l'excellence**

*Notre nouvelle presse 5 couleurs
donnera fière allure à vos couvertures*



« L'IMPRIMEUR »

AGMV Inc.

CAP-SAINT-IGNACE

Téléphone : (418) 246-5666

Télécopieur : (418) 246-5564

MONTREAL

Téléphone : (514) 848-9766

Télécopieur : (514) 848-0160

IMPRESSION SOIGNÉE DE VOS LIVRES, PÉRIODIQUES ET BROCHURES.

Entreprendre, c'est agir ensemble.

Nous sommes la banque des gens d'action.

Des gens d'affaires.

Nous sommes au cœur des réalisations
de ceux qui ont l'esprit d'initiative.

Partenaires pour entreprendre.

Et réussir.



**BANQUE
NATIONALE**

Notre banque nationale



FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

2075, rue de Champlain, Montréal (Québec) H2L 2T1
Téléphone : 527-2194

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Syndicat des employés
de magasins
et de bureaux de la SAQ

Depuis le temps,

on s'y connaît.



1065, rue Saint-Denis
Montréal H2X 3J3
Tél.: (514) 849-7754
1-800-361-8427 (extérieur de
Montréal)

Denis Laberge
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200
Montréal (Québec) H3B 1S6 Tél.: (514) 879-3900



LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

**Nous
retournons
à la source.**



Nous réaffirmons

notre objectif

premier: offrir

à la population

québécoise le

meilleur service

au moindre

coût possible.



Hydro-Québec

Le meilleur de nous-mêmes

LA SOCIÉTÉ D'ARTHRITE

Chistiane Quessy

Directrice régionale, Rive-Nord, Outaouais

1250, rue Paquin, suite 2, Île St-Jean

Terrebonne Québec J6W 3Z8

Tél.: 492-8177 Fax: 492-8177



Oui, je veux DONNER... une lueur d'espoir



Heures d'ouvertures

Lundi - mardi : 10 heures à 15 heures

Mercredi - jeudi : 10 heures à 18 heures

Vendredi : 10 heures à 16 heures

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL

1255, rue Berri, Montréal H2L 4C6

Tél. : 849-3581 - Fax : 849-7019

Service des prêts

1259, rue Berri, bureau 230, Montréal H2L 4C7

Tél. : (514) 849-3581 - Fax : (514) 849-7019

GHISLAIN BEAULIEU, directeur général

Avec les hommages de

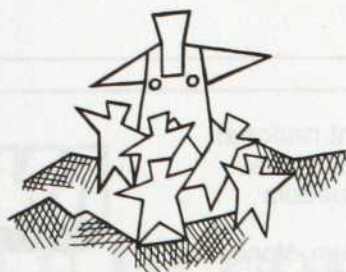


**Groupe vie
Desjardins-Laurentienne**

S'ENGAGER C'EST PERMIS.

Donner de son temps,
se mettre au service des
autres, s'impliquer socialement. Pour une bonne
cause, pour les enfants,
pour l'environnement,
pour une oeuvre de charité,
mais surtout, pour le
partage, pour l'échange,
pour la satisfaction que

cela peut procurer.
Il n'y a pas d'expérience
plus enrichissante.
S'engager, c'est tisser des
liens importants avec les
autres, des liens qui
comptent, comme ceux
que le Mouvement des
caisses Desjardins
entretient avec vous.



Desjardins

L'incroyable force de la coopération.



*POUR LE PLAISIR
DE LIRE!*

avec un nom pareil
pensez-vous que nous sommes lus pour
notre calendrier culturel, notre système de rencontre par
boîtes vocales, nos pages cinéma, **ou pour les livres...?**



**S.S.J.B.
DU CENTRE DU QUÉBEC**
449 Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519.

***Plus de 33 500 membres
au Coeur du Québec.***



HOMMAGES



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay

82 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H2X 1X3
Tél.: 843-8851 Télécopieur: 844-6369

**Mouvement national
des Québécoises
et Québécois**

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : 527-9891
Télécopieur : 527-9460



*Avec les hommages
du MNQ et de ses
sociétés affiliées*

I D É E S

MONTRÉAL, 1995

Un rendez-vous
avec le
quotidien.

LE DEVOIR

Pierre Allard

COMPTABLE AGRÉÉ

980, rue Saint-Antoine ouest
Bureau 308
Montréal, H3C 1A8

Tél.: 514-874.0838
Tc.: 514-875.9668

J.-C. Martin & Ass. Inc.

GESTIONNAIRES CONSEILS

Jacques C. Martin, président

550, rue Sherbrooke ouest
Montréal, H1X 3G8

Tél.: 514-735.3436
Tc.: 514-843.9491

ALIMENTEX INC.

Henri-Louis Gagnon,
président-directeur-général

C'est tout naturel!

Aliments de santé
Livres naturalistes
Extracteur à jus
Suppléments alimentaires
Prescriptions naturopathiques

1188, 1ère Avenue
Québec, G1L 3K8

Tél.: 418-529.7988
Tc.: 418-529.6939

C. Lamond & Fils Ltée

BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

Robert Bourget, président

1065, rue de Bleury
Montréal, H2Z 1N1

Tél.: 514-861.3491
Tc.: 514-866.7056

Poitras, Larue & Rondeau Inc.

COURTIER D'ASSURANCES

3925, rue Rachel est
bureau 200
Montréal, H1X 3G8

Tél.: 514-899.5377



LE MAGAZINE DE VIE OUVRIÈRE

PLUS PLUS
DE TÉMOIGNAGES DE REPORTAGES

disponible en klosques ou à nos bureaux:

1212 Panet, Montréal, Qué., H2L 2Y7, tél.: 523-5998

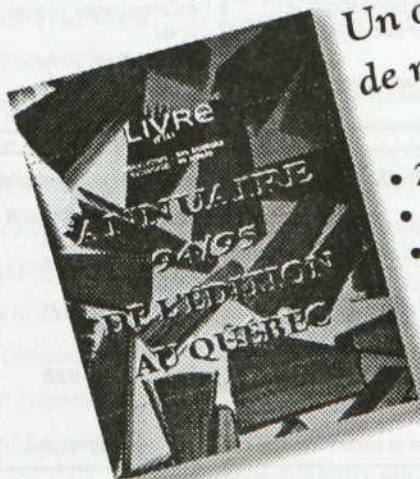
La Bibliothèque nationale du Québec

LE LIEU PRIVILÉGIÉ
POUR CONSULTER
L'ÉDITION QUÉBÉCOISE



Bibliothèque nationale du Québec
Tél.: (514) 873-1100

L'Annuaire 1994/1995 de l'édition au Québec



Un outil
de référence!

- 200 éditeurs
- 100 distributeurs
- 130 adresses utiles

12,95\$

Commandes téléphoniques

PERIODICA

(514) 274-5468
1-800-361-1431

Québec, un pays à portée de main !

Publication de 616 pages, 14,95\$

Pourquoi l'indépendance ?

1250, rue Berri, bur. 320
Montréal • H2L 4C7
(514) 845-8533

- Mépris de la constitution
- Finances publiques
- Invasion fédérale
- Génocide des francophones
- Négociation impossible

**L'Action
NATIONALE**

Sous la direction de
ROBERT LAHAISE

Préface de
LISE BISSONNETTE

Postface de
GUY ROCHER

26 auteurs - 512 pages
Cahiers du Québec n° 110
34,95\$



*L'histoire d'un quotidien qui
fait partie de notre patrimoine.
85 ans d'information
et de liberté.* **1910-1995**



Éditions Hurtubise HMH

7360, boul. Newman
Ville LaSalle (Québec) H8N 1X2
Tél. : (514) 364-0323 — 1-800-361-1664
Fax : (514) 364-7435

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL

LES ENSEIGNANTS

mensuel national de l'actualité pédagogique
publié 10 fois l'an de septembre à juin

25\$ par année ou 42\$ pour deux ans: taxes incluses

Envoyez vos nom et adresse
et votre chèque ou mandat-
poste à:

Journal LES ENSEIGNANTS
1316, Domaine du Moulin
L'Ancienne-Lorette, Québec
G2E 4N1
Téléphone ou télécopieur:
(418) 872-6966

Abonnement à la *Revue d'histoire de l'Amérique française* (revue trimestrielle):

	CANADA	ÉTRANGER
Individus et institutions		
Étudiants (avec pièce justificative)	50\$	54\$
Abonnement de soutien	26\$	30\$
comprenant un don de 60\$ à l'INAF pour lequel est émis un reçu pour fin d'impôt.	110\$	114\$
Abonnement à vie pour les aînés (65 ans et plus) (à raison de 40\$ par année pour 15 ans)	600\$	600\$

Tout abonnement comprend la cotisation de membre à l'Institut d'histoire de l'Amérique française

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Membres

André Beauchamp
René Blanchard
Nicole Boucreau
Sylvain Boudreault
Guy Bouthillier
J.-Charles Claveau
Pierre Dupuis
Philippe Gélinais
Jean Genest
Francine Lalonde
Pierre Lamy
Colette Lanthier
Jean-Marc Léger
Denis Monière
Jacques-Yvan Morin
Jean-François Nadeau
Pierre Noreau
Gilbert Paquette
Roméo Paquette
Gilles Rhéaume
Louis-Philippe St-Martin
Denis Simard
Jean-François Simard
Pierre Trépanier
Gérard Turcotte

Président honoraire

Président

Vice-président

Secrétaire

Trésorier

Conseillers

François-Albert Angers
Robert Laplante
Alain Laramée
Delmas Lévesque
Claude Duguay
Lysianne Laberge
Daniel Gagné
Isabelle Le Breton
Yvon Leclerc
Jacques Martin
Lucia Ferrette
Yvon Giroux
Rosaire Morin

Ex-officio

Membres honoraires

Thérèse Baron, Christiane Bérubé, Jacques Boulay,
Hélène Chénier, Léo Jacques, Jean-Marcel Paquette,
Hélène Pelletier Baillargeon, Juliette Rémillard.

Membres émérites

Louise-C. Brochu, Michel Brochu, Marcel Laflamme,
Georges Meyers, Anna-L. Normand.

L'Action nationale

Les 75 000 pages publiées par la revue depuis 78 ans
constituent une contribution efficace au développement
du Québec.

Prix Richard-Arès et François-Albert Angers

Le prix Arès a pour objectif de promouvoir la culture
nationale et le prix Angers vise à susciter un intérêt
accrue pour la coopération.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus
financent en partie les activités de la Ligue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la
question économique.

1259, rue Berri, bur. 320, Montréal, H2L 4C7

Tél.: (514) 845-8533 - Télécopieur: (514) 923-5755

NOS COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS 1994-1995

François-Albert Angers
Richard Arteau
Louis Balthazar
Robert Barberis
André Beauchamp
Claude Béland
Jules Bélanger
Lionel Bellavance
Gisèle Belzile
Jocelyn Berthelot
Bernard Blier
Claire Bombardier
Jean-Pierre Bonhomme
Jean-Louis Bourque
Luc Bouvier
Gary Caldwell
Serge Cantin
Linda Cardinal
Mario Carrier
Charles Castonguay
Jean-Pierre Chalifoux
Alain Chanlat
Louis Cornellier
Denise Côté
Danielle Cyr
Pierre deBellefeuille
Gilles de La Fontaine
Roger Dehaybe
Yvette Delliac
Nicole de Sève
Patrice Duclos
Clermont Dugas
Fernand Dumont
Micheline Dumont
Jean Ethier-Blais
Andrée Ferretti
Philippe Gabelier
Jean-Charles Gagné
François Gardner
Claudette Gariépy
Louis Gauthier

Michel Gay
Edith Gendron
Rita Giguère
Pierre Graveline
Ethel Green
Michel Guillou
Julien Harvey
Bruno Jean
André Joyal
Pierre-André Julien
Henri Laberge
Danyèle Lacombe
Georges Lafond
Michel Francis Lagacé
Andréanne Laliberté
Christine Lamoureux
Colette Lanthier
Robert Laplante
Alain Laramée
Brigitte Larocque
Louise Laurin
Léo-Paul Lauzon
Jules Lebeau
Maurice Lebel
Jacques Leclerc
Richard Leclerc
Yvon Leclerc
Gérard Lefebvre
Jean-Marc Léger
Paul-Marcel Lemaire
Ginette Lepage
Georges Lessard
Richard Marceau
Henri Masse
Jacques Maurais
Normand Maurice
Michel Moisan
Denis Monière
Claude Morin
Rosaire Morin
Jean-François Nadeau

Richard Nadeau
Pierre Noreau
Aubert Ouellet
Ferdinand Ouellet
Edmond Orban
Eve Ouimet
Michel Paillé
Gilbert Paquette
Philippe Paradis
Christian Payeur
Pierre Péladeau
Marcel Pépin
Jean-Paul Perreault
Jocelyne Picard
Jacinthe Pilon
Bernard Pilote
Ladislas Pordan
Jacques Proulx
Gilles Rhéaume
François Rocher
Fernand Rouillon
Paul-Emile Roy
Charles Saint-Prot
Claire Sauriol
André Serra
Pierre Shooner
Denis Simard
Jean-François Simard
Jean-Jacques Simard
René Simard
Jean-Claude Tardif
Marc Termote
André Thibault
Benoît Tremblay
Henri Tremblay
Rodrigue Tremblay
Rémy Trudel
Pierre Vadeboncoeur
Julie Vézina
Marcelle Viger

UNE PUBLICITÉ BIEN LOGÉE...

HABITABEC
MONTREAL

**VOUS PENSEZ ACHETER
UNE MAISON?**



**The domotic
village**

PAGE 4

RENOVATION
Cahier spécial

POUR MIEUX SE LOGER • EVERYTHING ABOUT THE HOUSE •

Chaque semaine,
plus de 227 000*
personnes lisent
Habitabec pour être
mieux informées
en matière
d'habitation

*Pour
mieux
se loger*

**SEUL HABITABEC VOUS GARANTIT LE
RENDEMENT MAXIMAL DE VOTRE
\$ PUBLICITAIRE!**

389-5944

Envoi de publication
Enregistrement numéro 1162

4,95\$

